

I INSTRUCTIONS ET PRIÈRES POUR LA SAINTE MESSE, LA CONFESSION ET LA COMMUNION.

Avec une Instruction méthodique par demandes et réponses, pour apprendre à se bien confesser.

Par Monsieur JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, Prêtre, Instituteur des Frères des Écoles Chrétiennes.

À Rouen, chez Jean-Baptiste Machuel, rue Damiette.

M. DCC.XXXIV.

Avec approbation et privilège du Roi.

I 1,1 Avertissement sur les Instructions et Prières pour la Sainte Messe.

I 1,1,1

De toutes les actions qui se font ordinairement tous les jours, la principale et la plus excellente est d'assister à la sainte Messe ; c'est aussi la plus importante à un chrétien qui veut attirer sur soi et sur toutes les actions qu'il doit faire pendant le jour, les grâces et les bénédictions de Dieu ; peu de personnes cependant y assistent avec piété, et très peu sont instruites de la manière de la bien entendre. C'est ce qui a donné lieu de dresser ces instructions et ces prières, afin d'apprendre aux fidèles tout ce qui regarde ce saint Sacrifice, et de leur donner moyen de s'y occuper saintement et utilement.

I 1,1,2

*On instruit d'abord de l'excellence de la sainte Messe et des biens que nous recevons en y assistant *, des dispositions intérieures dont nous devons y animer notre présence extérieure **, et de la manière de nous bien appliquer pendant ce temps ***.*

** I 1,2*

*** I 1,4*

**** I 1,5*

I 1,1,3

*On explique ensuite toutes les cérémonies de la sainte Messe * ; et on propose enfin deux sortes de prières : les unes tirées de l'ordinaire de la sainte Messe ** et les autres qui ont rapport aux actions saintes que le prêtre y fait *** – afin que les fidèles, récitant tantôt les unes et tantôt les autres, ne s'en dégoûtent pas, et que ceux qui auront plus de goût pour les unes que pour les autres, puissent choisir celles qui leur agréeront davantage ou qui leur donneront plus de dévotion.*

** I 1,6*

*** I 1,7*

I 1,1,4

On a fait en sorte d'insérer dans ces prières des instructions et des pratiques chrétiennes : des instructions, pour éclairer l'esprit de plusieurs vérités qui sont peu connues ; et des pratiques chrétiennes pour être mises en usage et en exercice pendant le jour. Voilà la fin qu'on s'est proposée dans ce livre.

I 1,2 INSTRUCTION SUR LE SACRIFICE DE LA SAINTE MESSE. Et de quelle manière il faut y assister.

Du Sacrifice de la sainte Messe et de ses effets.

I 1,2,1

Le sacrifice est une action dans laquelle on offre à Dieu une créature qui est immolée, c'est-à-dire détruite, en quelque manière que ce soit, pour rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû et reconnaître le souverain domaine qu'il a sur les créatures. La créature, qui est immolée et détruite dans le sacrifice, se nomme la victime ou l'hostie sacrifiée et offerte à Dieu. [DA 305,1,4 ; DB 3,19,1]

I 1,2,2

La Messe est un sacrifice et est même une continuation de celui que Jésus-Christ a offert à Dieu son Père sur la croix, parce que c'est Jésus-Christ, qui est mort sur le calvaire, qui est encore offert à Dieu dans ce très saint et très auguste sacrifice. [R 16,8,2 ; E 2,20]

I 1,2,3

Quoique le sacrifice de la sainte Messe soit le même que celui de la croix et qu'il en soit la suite, il y a cependant cette différence entre l'un et l'autre, que Jésus-Christ s'est offert sur la croix pour satisfaire à la justice de Dieu pour les péchés de tous les hommes ; et c'est pour cette fin qu'il y a répandu son précieux sang. Au lieu que dans la sainte Messe, il ne répand plus son sang mais il se sacrifie au Père éternel comme une victime glorieuse pour appliquer aux hommes, par la vertu de ce sacrifice, les grâces qu'il leur a méritées par ses souffrances et par sa mort. [DA 305,4]

I 1,2,4

Comme Jésus-Christ a satisfait entièrement et plus que suffisamment pour tous les péchés commis et à commettre, en mourant sur le Calvaire, ce sacrifice ayant eu pleinement et ayant toujours son effet, il n'était plus besoin que Jésus-Christ satisfît pour aucun péché et ainsi, il aurait été inutile qu'il instituât le sacrifice de la sainte Messe, si ce sacrifice n'eût point eu d'autres effets et d'autres fruits que celui de la croix. Mais les grâces que Jésus-Christ a méritées par sa mort n'ayant pas été appliquées immédiatement par la vertu du sacrifice de la croix aux hommes pour qui elles ont été obtenues, ç'a été pour ce sujet que Jésus-Christ a institué le sacrifice de la sainte Messe et les sacrements, pour donner moyen à tous les hommes de se les appliquer par la participation à ce sacrifice, et par la réception des sacrements. [DB 3,20,1]

I 1,2,5

Ces grâces, qui nous sont acquises par la mort de Jésus-Christ Notre Seigneur, sont en grand nombre et de différentes sortes, et c'est ce qui fait que le sacrifice de la sainte Messe produit aussi beaucoup de fruits et de différents effets, correspondant à toutes les grâces dont il procure l'application.

Les principaux fruits et avantages de ce sacrifice sont les suivants, qui sont exprimés dans plusieurs endroits du Canon de la sainte Messe :

I 1,2,6

1. Le sacrifice de la sainte Messe honore Dieu du plus grand honneur qu'il puisse recevoir, parce que c'est son propre Fils qui lui rend cet honneur en s'anéantissant et en se détruisant autant qu'il le peut pour la gloire de Dieu. Et ceux qui assistent à la sainte Messe et qui ont le bonheur d'y participer, honorent aussi Dieu de la manière la plus élevée dont ils puissent le faire, par l'union qu'ils ont avec Jésus-Christ.

I 1,2,7

2. Ce sacrifice donne le moyen de rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, de la manière la plus parfaite dont on puisse le faire, en lui offrant son propre Fils en action de grâces.

3. Il fait obtenir de la bonté de Dieu de nouveaux bienfaits.

4. Ce sacrifice délivre les âmes qui souffrent dans le purgatoire ou il diminue leurs peines, selon que ces âmes sont encore redevables à la justice de Dieu. *

5. Il remet la peine temporelle due, tant au péché mortel qu'au péché véniel. **

6. Il obtient la rémission des péchés et la grâce de se convertir.

* DA 305,2,4 ; DA 305,4,6 ; DA 307,9,2

** DA 305,3,6

I 1,2,8

7. Il attire de Dieu les grâces dont on a besoin pour se préserver de tomber dans le péché.

8. Il procure la grâce de quitter les mauvaises habitudes, quelque invétérées qu'elles puissent être.

9. Il donne de la force pour quitter entièrement toutes les occasions prochaines du péché.

10. Il donne la grâce d'union et de réconciliation avec le prochain, s'il y a quelqu'un avec lequel on ne soit pas autant uni qu'on le doit faire. [DC 20,7,3]

I 1,2,9

11. Il acquiert un puissant secours pour se bien acquitter des devoirs de son état, et faire toutes ses actions d'une manière chrétienne.

12. Il est un moyen très efficace de conserver et de recouvrer la santé du corps et les autres biens temporels, lorsqu'ils sont utiles pour la gloire de Dieu et pour notre salut.

13. Enfin, on peut obtenir plus facilement ce qu'on demande à Dieu et en recevoir plus de grâces par l'assistance à une seule Messe bien entendue que par toutes les actions les plus saintes qu'on puisse faire.

I 1,2,10

Ce sont là des effets bien considérables, ce sont les biens et les avantages que l'Église demande tous les jours à Dieu pour ses enfants dans son sacrifice, et qui doivent engager les fidèles qui désirent de se les procurer, à y assister assidûment les jours même auxquels on n'y est pas obligé, et à ne s'y trouver qu'avec les dispositions nécessaires pour y participer et pour se mettre en état d'obtenir tous les jours quelques-unes de ces grâces en les demandant à Dieu selon le besoin qu'ils en auront.

I 1,3 *De l'obligation d'assister à la sainte Messe.*

I 1,3,1

C'est une obligation d'assister à la sainte Messe tous les dimanches, et toutes les fêtes. L'intention même de l'Église est qu'on l'entende dans sa paroisse, et qu'on assiste à celle qu'on nomme ordinairement la Messe de paroisse : et c'est pour cette raison qu'elle ordonne aux pasteurs d'y faire une instruction aux fidèles qui sont sous leur charge, en leur expliquant le saint Évangile et en leur apprenant les règles de la vie chrétienne. [DB 2,11,3 ; DB 2,11,7 ; DC 20,4]

I 1,3,2

On n'est pas obligé d'entendre la sainte Messe les autres jours ; on ne doit pas cependant le négliger et, quelque occupation qu'on ait, il faut faire en sorte de n'y pas manquer un seul jour : l'on doit être persuadé que ce temps ne sera pas perdu mais bien employé, et bien mieux ordinairement que si on l'employait au travail ; parce que, par une action si sainte, on attirera les grâces et les bénédictions de Dieu sur tout ce qu'on doit faire pendant le cours de la journée.

I 1,3,3

Ceux qui travaillent manuellement, ou dont l'esprit doit être occupé d'affaires temporelles et extérieures pendant le jour, doivent faire de la sainte Messe leur premier soin et leur première action, afin de n'être pas facilement distraits *, en y assistant, des ** pensées dont leur esprit serait rempli s'ils n'entendaient la sainte Messe qu'après avoir vaqué à ce qui est de leur emploi, afin de séparer le saint d'avec le profane et de ne pas se mettre en danger de perdre le fruit qu'on peut tirer du plus saint exercice de notre religion. [MF 85,3,1]

* *distrain* (1734)

** *par les*

I 1,3,4

Ceux qui, étant malades, ne peuvent assister à la sainte Messe les dimanches et les fêtes, et ceux que quelques affaires nécessaires et pressantes empêchent de l'entendre les autres jours, doivent au moins s'unir, en esprit et avec intention, au prêtre qui la dit et à l'assemblée des fidèles qui l'entendent, offrir leur cœur à Dieu et lui faire un sacrifice d'eux-mêmes et de tout ce qu'ils possèdent, pratiquant autant qu'ils le peuvent les choses qu'ils devraient faire s'ils y étaient réellement présents. [DA 212,0,6]

I 1,3,5

Cette disposition sainte et cette union qu'ils auront à l'Église et à ses intentions, suppléeront * en quelque manière à la présence actuelle qu'ils n'ont pu avoir à la sainte Messe.

* *suppléera* (1734) : accord avec le sujet le plus proche.

I 1,4 *Des dispositions pour bien entendre la sainte Messe.*

I 1,4,1

Il ne suffit pas d'entendre extérieurement la sainte Messe pour s'acquitter de l'obligation que l'Église impose à tous les fidèles d'y assister les dimanches et les fêtes. Mais tous y doivent être avec les dispositions sans lesquelles leur présence extérieure serait inutile et sans lesquelles aussi ils

ne feraient nullement ce que l'Église ordonne. Car l'intention de l'Église, en commandant aux fidèles d'entendre la sainte Messe, est de les obliger non seulement à y être présents, mais aussi à y rendre à Dieu leurs devoirs. [DA 212,0,3]

I 1,4,2

Il y a trois sortes de dispositions pour bien entendre la sainte Messe.

I. Il y a des dispositions qui sont nécessaires pour satisfaire au commandement de l'Église, et ces dispositions sont d'entendre la sainte Messe tout entière, avec attention et avec esprit de religion. [DB 2,11,4 ; DA 212,0,3]

On n'entend pas la sainte Messe tout entière lorsqu'on manque d'y être présent, soit au commencement, soit à la fin.

I 1,4,3

On n'entend pas la sainte Messe avec l'attention et l'application d'esprit qu'on y doit avoir, lorsqu'on y dort, qu'on y parle, qu'on y regarde de côté et d'autre, ou qu'on y est distrait volontairement. [DB 2,11,5]

On n'entend pas la sainte Messe avec esprit de religion quand on n'y prie pas Dieu avec un sentiment de piété intérieure.

Ceux qui n'entendent pas la sainte Messe tout entière les dimanches et les fêtes, ne satisfont pas au commandement de l'Église. [DA 205,0,8 ; DA 212,0,7 ; E 9,2,2]

I 1,4,4

Ceux qui manquent d'attention à la sainte Messe et qui y assistent sans esprit de religion, commettent deux péchés en même temps :

1. Ils sont à la sainte Messe comme s'ils n'y étaient pas, et devant Dieu ils ne sont pas censés y assister.

2. Ils tombent dans une espèce d'impiété, parce que par leurs immodesties scandaleuses, soit dans leurs postures, soit dans leurs regards, soit dans leurs paroles, ou par leur évagation * ou distraction d'esprit, ils profanent non seulement l'église, qui est un lieu saint et une maison de prières, mais même les saints mystères qui s'y opèrent, et le plus auguste de tous les sacrifices : ils font injure à Jésus-Christ qui s'offre et qui se sacrifie à son Père pour eux et pour les péchés qu'ils commettent en sa présence.

* *évagation* : disposition qui empêche l'esprit de se fixer sur l'objet qui devrait l'arrêter (Littré).

I 1,4,5

II. Il y a des dispositions qui sont nécessaires pour assister utilement à la sainte Messe et pour se mettre en état de tirer du fruit de ce sacrifice. Et ces dispositions sont de haïr le péché, d'être en état de grâce ou du moins de travailler pour y rentrer et de s'unir d'intention avec le prêtre qui offre le sacrifice.

Ceux qui sont actuellement dans le péché mortel, ou dans la volonté de le commettre, ou dans l'occasion prochaine d'y tomber sans la vouloir quitter, n'ont pas ces dispositions nécessaires et ne peuvent tirer aucun fruit du sacrifice de la sainte Messe.

I 1,4,6

III. Il y a des dispositions de perfection qui sont très avantageuses et qui produisent de grands fruits dans les âmes qui les ont. Et de ces dispositions, il y en a beaucoup et de différentes sortes. On peut cependant les réduire à deux principales de qui dépendent toutes les autres :

La 1^e est d'avoir l'âme dégagée de toute affection, même au moindre péché.

La 2^e est de s'unir au prêtre dans toutes les parties et dans toutes les prières de la sainte Messe, afin d'offrir avec lui le sacrifice selon l'intention de l'Église.

I 1,4,7

Ceux qui veulent acquérir les dispositions de perfection, pour très bien assister à la sainte Messe et participer abondamment à ce saint sacrifice, doivent s'appliquer à ne point offenser Dieu de propos délibéré, et beaucoup veiller sur eux-mêmes pour ne point tomber dans des péchés véniels un peu considérables, ou qui soient tout à fait volontaires.

I 1,4,8

Ils doivent aussi ne paraître à ce saint sacrifice qu'avec une très grande modestie et une très profonde humilité, et avec toute l'attention intérieure et toute la dévotion possible, et s'y conformer aux intentions de Jésus-Christ même.

I 1,4,9

Un chrétien revêtu de Jésus-Christ et animé de son esprit doit aller à ce grand sacrifice avec les mêmes sentiments avec lesquels Jésus-Christ s'y offre comme victime à son Père. C'est pour rendre ses devoirs au Père Éternel que Jésus-Christ se sacrifie tous les jours sur nos autels à la sainte Messe. [R 14,5,2]

C'est pour l'adorer, pour le remercier, pour lui demander pardon de nos péchés, et pour nous obtenir les grâces qui nous sont nécessaires, [que] nous devons nous unir à ces saintes intentions de Jésus-Christ et tâcher d'en avoir de semblables.

I 1,5

De la manière dont on doit s'appliquer pendant la sainte Messe.

I 1,5,1

On peut s'appliquer de différentes manières pendant la sainte Messe, pourvu que ce soit selon l'une des quatre fins et intentions du sacrifice, s'unissant avec l'Église et avec le prêtre : [R 14,5,2]

1. Pour adorer Dieu et le reconnaître pour le souverain Seigneur et le maître absolu de toutes choses.
2. Pour rendre grâces à Dieu des bienfaits qu'on a reçus de lui.
3. Pour obtenir le pardon de ses péchés.
4. Pour demander à Dieu les grâces dont on a besoin. [DA 305,3,1]

I 1,5,2

Les prières que feront pendant la sainte Messe ceux qui y assisteront avec quelque'une de ces intentions et avec un cœur bien disposé, leur seront toujours très utiles et leur procureront beaucoup de grâces, soit qu'ils prient de bouche en récitant quelques psaumes ou quelques formules de prières, soit qu'ils prient seulement de cœur, pensant par exemple à la Passion de Notre Seigneur ou à quelque autre mystère.

I 1,5,3

On doit néanmoins convenir que la manière de s'occuper pendant la sainte Messe la plus conforme à l'esprit de l'Église est de suivre le prêtre dans les principales parties qui la composent.

On suit le prêtre dans la sainte Messe, en demandant par exemple pardon à Dieu lorsqu'il le demande, entrant dans des sentiments de foi et de respect pour la Parole de Dieu lorsqu'il lit l'épître et le saint Évangile, et offrant avec lui le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ.

I 1,5,4

Il est à propos alors de ne s'occuper que de la divine victime qui est offerte pour nous sur l'autel, que nous devons offrir nous-mêmes. [R 16,8,8]

C'est ce qu'on a dessein d'enseigner aux fidèles par les deux méthodes suivantes et par les prières qui y sont insérées, dans lesquelles on s'est appliqué à faire entrer ceux qui les réciteront dans les sentiments du prêtre, et à leur faire prendre part à chacune des actions qu'il fait à la sainte Messe dans le temps qu'il les fait.

I 1,5,5

Afin que ces méthodes soient plus utiles à ceux qui s'en serviront et qu'ils puissent plus facilement entrer dans les intentions du prêtre en récitant les prières qui y sont proposées, on a jugé à propos d'instruire d'abord les fidèles sur les cérémonies de la sainte Messe, que presque tout le monde ignore, faisant connaître les prières que le prêtre y fait et expliquant les raisons pour lesquelles il les fait.

I 1,6 Explication des cérémonies de la sainte Messe. *

* Cette explication utilise la *Théologie familière* de Saint-Cyran, qui fut l'un des premiers propagateurs du jansénisme en France.

I 1,6,1 De l'église.

L'église est un lieu saint qui est destiné pour faire les exercices de la religion chrétienne. Les principaux sont de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû, en lui offrant le sacrifice de la sainte Messe, en publiant ses louanges et en lui adressant nos prières, d'y administrer et recevoir les sacrements, et de lire, prêcher et entendre la Parole de Dieu. [DC 0,1,2]

I 1,6,2 De l'eau bénite.

On met de l'eau bénite à l'entrée de l'église pour nous faire ressouvenir de notre baptême par lequel nous sommes devenus les temples du Saint-Esprit ; et pour nous marquer que nous devons, dès que nous entrons dans l'église, nous purifier par cette eau de nos plus petites fautes. Afin que notre âme étant nette des moindres souillures, nous soyons rendus dignes d'assister à la sainte Messe et aux autres exercices de piété et de religion avec toute la pureté intérieure et extérieure qui leur est due. [DC 20,3,8]

I 1,6,3 De la première partie de la sainte Messe, anciennement appelée la Messe des catéchumènes.

La Messe est composée de deux principales parties :

La première comprend tout ce qui se fait depuis le commencement jusqu'à l'offrande, et s'appelait anciennement la Messe des catéchumènes.

La seconde, depuis l'offertoire jusqu'à la fin, se nommait la Messe des fidèles.

Tout le monde pouvait assister à la première partie de la sainte Messe, dans laquelle on faisait la lecture de l'Écriture Sainte et la prédication du saint Évangile mais, la prédication finie, on faisait sortir de l'église les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qui se disposaient à recevoir le baptême, les énergumènes *, c'est-à-dire ceux qui étaient possédés du démon, et les pénitents qui faisaient pénitence publique pour quelques péchés scandaleux qu'ils avaient commis.

Il ne restait alors dans l'église que ceux qui étaient en état d'assister au sacrifice de la sainte Messe et jugés dignes d'y participer.

* DA 309,1,13

I 1,6,4 Des cierges.

On allume des cierges pendant le sacrifice de la sainte Messe pour marquer le feu de la charité avec laquelle Jésus-Christ s'est immolé pour nous et avec laquelle nous devons aussi assister à son sacrifice. [DC 20,2,2]

I 1,6,5 Du prêtre revêtu pour célébrer la sainte Messe.

Lorsque le prêtre paraît pour célébrer la sainte Messe, on doit le considérer comme nous représentant Jésus-Christ qui porte sa croix et qui va s'offrir pour nous à la mort, qui est le grand sacrifice dont celui de la Messe renouvelle la mémoire. [DA 305,2,2]

I 1,6,6 DU PSAUME. *Judica me, etc.*

Le prêtre étant au bas de l'autel se considère comme un banni, chassé du Paradis et éloigné de Dieu par le péché. Dans cet esprit, il récite le Psaume 42 que David composa dans un exil, pour marquer la douleur qu'il ressentait d'être éloigné du lieu où Dieu était adoré, et pour se consoler par l'espérance de sortir de cet exil et de louer encore le Seigneur dans son Tabernacle. [I 1,7,4-6 ; E 12,1]

I 1,6,7 Du Confiteor.

Le prêtre, après avoir récité le Psaume *Judica*, fait la confession de ses fautes et en demande pardon à Dieu. Et parce que, pour bien s'acquitter de l'action qu'il va faire, il faut avoir le cœur purifié, non seulement des péchés mortels mais des fautes même les plus légères, il doit alors détester de tout cœur toutes celles qu'il a commises, pour se mettre en état d'offrir à Dieu un sacrifice si saint.

Le serviteur dit le *Confiteor* après le prêtre, pour demander pardon à Dieu, non seulement pour lui mais pour tous les assistants, au nom desquels il parle, qui doivent pour lors concevoir dans le fond du cœur une grande horreur pour leurs péchés. [E 12,2 ; E 2,14 ; E 8,8 ; I 1,7,7]

I 1,6,8 *Deus tu conversus, etc.*

La confession étant faite, le prêtre et les fidèles s'animent et s'encouragent les uns les autres, par la confiance qu'ils ont que Dieu veut bien leur accorder sa miséricorde, et ils lui en témoignent leurs reconnaissances. [E 12,2 ; I 1,7,9]

Le prêtre montant à l'autel dit une prière qui marque cette confiance.

I 1,6,9 *Du baiser de l'autel.*

Le prêtre étant monté à l'autel, il le baise pour témoigner sa réconciliation avec Jésus-Christ et sa réunion avec l'Église triomphante : car l'autel représente Jésus-Christ crucifié, et les reliques qui sont dans l'autel, dont il est parlé dans la prière que le prêtre dit en le baisant *, représentent les saints qui sont dans le Ciel, qui sont unis avec Jésus-Christ, et ne font avec lui et en lui qu'un même corps.

* I 1,7,11

I 1,6,10 *De l'Introït.*

Au commencement de la sainte Messe, le prêtre dit d'abord une antienne tirée ordinairement de quelque psaume qu'on disait autrefois tout entier, pour exciter l'attention et la ferveur des fidèles, et c'est ce qu'on appelle l'Introït, c'est-à-dire l'entrée ou le commencement de la sainte Messe. On le change tous les jours, pour se conformer au mystère ou à la fête qu'on célèbre.

I 1,6,11 *Kyrie eleison.*

Kyrie eleison est une prière grecque qui signifie *Seigneur, ayez pitié de nous*. On l'adresse à toutes les trois personnes de la très sainte Trinité, et on l'adresse trois fois à chacune, pour marquer le grand besoin que nous avons de la miséricorde de Dieu, l'ardent désir que nous avons de l'attirer sur nous et d'être promptement délivrés du péché, pour nous disposer à ce saint sacrifice.

I 1,6,12 *Gloria in excelsis.*

Gloria in excelsis, qui se dit ensuite, se nomme le cantique des anges, parce qu'il commence par les paroles que les anges chantèrent à la naissance de Jésus-Christ (Lc 2, 14), le reste ayant ajouté par l'Église. [I 1,7,15]

Dans ce cantique, l'Église exprime d'une manière admirable le respect qu'elle a pour la majesté de Dieu, et l'amour tendre qu'elle porte à Jésus-Christ. Elle le considère comme l'agneau qui va s'immoler pour elle dans ce sacrifice et, dans cette vue, elle lui donne toutes sortes de louanges afin de se le rendre favorable. [R 14,6,4]

Ce cantique, étant plein de sentiments de joie, ne se dit point dans les temps de pénitence ni dans les messes qu'on célèbre pour les morts.

I 1,6,13 *Du baiser de l'autel.*

Ensuite le prêtre baise l'autel pour demander à Jésus-Christ Notre Seigneur, comme Médiateur entre Dieu et les hommes, la paix et la bénédiction de Dieu, pour les donner ensuite aux fidèles, comme médiateur visible dans ce sacrifice. Et ce baiser que le prêtre fait de l'autel, il le fait par respect, et le fait toutes les fois qu'il se tourne vers le peuple.

I 1,6,14 *Dominus vobiscum.*

Le prêtre se tournant vers le peuple le salue par ces paroles tirées de la salutation de l'ange à la très sainte Vierge (Lc 1, 28). Il souhaite par ces paroles que Dieu soit par sa grâce avec ceux qui sont présents, et qu'il forme lui-même dans leurs cœurs le désir des choses que l'Église va demander pour eux.

Les assistants répondent, *Et cum spiritu tuo*, c'est-à-dire *Et avec votre esprit* *, désirant que Dieu anime de son Esprit Saint les prières que le prêtre va offrir comme ministre de l'Église pour tous les fidèles.

Le prêtre et le peuple se saluent ainsi réciproquement plusieurs fois dans la sainte Messe, pour marquer l'union qui doit être entre eux dans la célébration de ce sacrifice, et surtout dans les prières que le prêtre fait et que le peuple doit faire avec lui.

* I 1,7,15

I 1,6,15 *Oremus.*

Le prêtre, étant retourné vers l'autel, dit *Oremus*, c'est-à-dire *Prions*. Le prêtre avertit par ce mot tous les fidèles de s'unir avec lui pour faire la prière qu'il va offrir à Dieu pour eux.

I 1,6,16 *De la collecte.*

Ensuite le prêtre dit une prière qu'on nomme collecte, parce qu'elle est comme l'abrégé et le recueil de ce que l'Église demande à Dieu dans l'office du jour, ou parce que cette prière se fait au nom de tous les fidèles. *Per Dominum nostrum Jesum Christum*, c'est-à-dire *Par Jésus-Christ Notre Seigneur*. L'Église termine ses prières par ces paroles, parce que Jésus-Christ est notre médiateur et notre intercesseur auprès de Dieu, et que c'est lui seul qui peut présenter nos prières au Père Éternel, et nous attirer ses grâces.

I 1,6,17 *De l'épître.*

L'épître est une lecture de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Elle se nomme ainsi parce que souvent elle est tirée de quelque endroit des épîtres des saints Apôtres. L'Église fait d'abord instruire les fidèles par la voix des prophètes et des Apôtres, pour les disposer à entendre et à goûter les instructions du Fils de Dieu dans le saint Évangile. Après l'épître, les fidèles rendent grâces à Dieu de l'instruction qu'ils viennent de recevoir, en disant *Deo gratias*, c'est-à-dire *Nous rendons grâces à Dieu*.

I 1,6,18 *Du graduel.*

Le graduel est tiré de quelque psaume qui puisse ranimer la dévotion des fidèles, et est institué pour servir de préparation à la lecture de l'Évangile. *Munda cor meum* : c'est une prière que le prêtre dit tout bas avant l'Évangile, pour demander à Dieu qu'il purifie son cœur et ses lèvres, pour le rendre digne d'annoncer le saint Évangile.

I 1,6,19 *De l'Évangile.*

L'Évangile renferme la Loi et la doctrine de Jésus-Christ. C'est lui-même qui nous l'est venu annoncer. Le prêtre en lit tous les jours quelque chose à la sainte Messe pour marquer aux fidèles qu'ils ne peuvent avoir de part aux mérites de Jésus-Christ, ni aux fruits de ce sacrifice, qu'ils ne fassent profession d'observer la Loi et de pratiquer sa doctrine.

I 1,6,20

Le prêtre en commençant le saint Évangile, et les assistants après lui, font le signe de la croix sur le front, sur la bouche et sur la poitrine, pour protester devant Dieu qu'ils imprimeront dans leur cœur et confesseront de bouche le mystère de la croix, qui est annoncé dans l'Évangile, et qu'ils ne rougiront point de lui rendre témoignage dans les occasions. [CE 8,3,8 ; E 11,3,3]

On écoute l'Évangile debout pour marquer qu'on est prêt d'obéir à ce que Jésus-Christ nous y ordonne, et d'en soutenir les moindres paroles aux dépens même de notre vie.

I 1,6,21 *Credo in unum.*

On récite le *Credo* après la lecture du saint Évangile, pour faire une profession publique qu'on croit fermement les vérités qu'on vient de lire et toutes celles qui sont contenues dans le saint Évangile. Après le *Credo* le prêtre dit *Dominus vobiscum*, pour souhaiter aux assistants la grâce dont ils ont besoin pour croire les mystères, pour pratiquer les maximes du saint Évangile, et pour offrir avec lui en esprit ce qui doit être offert dans le sacrifice *.

* Il n'est pas fait ici mention du « prône » des dimanches à la messe de paroisse [DC 20,4,1]

I 1,6,22 *De la seconde partie de la sainte Messe, anciennement appelée la Messe des fidèles.*

La seconde partie de la sainte Messe, qui est appelée la Messe des fidèles, commence à l'offertoire et contient trois parties : l'oblation, la consécration et la communion.

I 1,6,23 *De l'offrande.*

C'était une pratique universelle, dans la primitive Église, que tous ceux qui assistaient à la sainte Messe y communiaient ordinairement *. C'est ce qui faisait que tous allaient présenter au prêtre du pain pour servir à la consécration. C'était aussi pour marquer qu'ils ne faisaient qu'un même corps avec Jésus-Christ et avec tous les fidèles, et qu'ils voulaient demeurer dans cette union et entrer avec eux en participation du saint Sacrifice que le prêtre allait offrir et s'y sacrifier en esprit avec Jésus-Christ dont le corps devait être consacré des pains qu'ils avaient offerts.

De tous ces pains, le prêtre n'en prenait qu'un pour être changé au corps de Jésus-Christ, ce qui était encore une marque que les fidèles, représentés par ce pain, étaient tous incorporés avec Jésus-Christ.

* DA 304,3,3 ; I 5,4,2

I 1,6,24 *Du pain béni.*

Le nombre des communicants étant beaucoup diminué, l'Église a permis aux fidèles de changer en argent l'offrande qu'ils faisaient du pain pour la consécration, et a institué l'offrande du pain que le prêtre bénit pour être ensuite mis en morceaux afin de les distribuer à tous les assistants qui les doivent aussitôt manger avec respect. Cette pratique a été instituée pour suppléer, en quelque sorte, et à l'offrande ancienne et à la communion que les assistants faisaient après le prêtre à la sainte Messe, et pour marquer l'union qui est entre les fidèles, signifiée par un seul pain qui est offert au nom de tous, dont on fait part à tous et dont tous mangent en même temps, par esprit d'union entre eux et de participation spirituelle au sacrifice. [DA 405,2,5]

I 1,6,25 *De l'offertoire.*

Pendant que le prêtre reçoit les oblations des fidèles, le chœur chante une antienne qu'on nomme offertoire, pour témoigner à Dieu la joie avec laquelle les assistants lui offrent les biens qu'ils ont reçus de lui.

Le prêtre, ayant reçu les oblations des fidèles, les présente à Dieu et les lui offre séparément, et ensuite conjointement dans une même prière. Le pain qu'il offre sur la patène tient lieu de tout ce qui lui a été offert, en effet * ou en esprit, par le peuple, et représente tous les chrétiens qui doivent être immolés comme étant incorporés au corps de Jésus-Christ par ce sacrifice.

* *réellement (Académie), effectivement.*

I 1,6,26

C'est pourquoi le prêtre déclare qu'il fait cette oblation pour tous les fidèles morts et vivants, et particulièrement pour ceux qui assistent à la sainte Messe. Le prêtre offre le pain et le vin qui est dans le calice, en les tenant élevés, selon la manière d'offrir qui est prescrite dans la Loi ancienne *, pour marquer par cette cérémonie que le pain et le vin cessent d'être quelque chose de commun, et reçoivent une sainteté particulière depuis qu'ils sont présentés à Dieu et destinés à un usage saint et sacré.

* *sans doute est-ce une interprétation de Ps 140,2.*

I 1,6,27 *Des signes de croix avant la consécration.*

Depuis l'oblation jusqu'à la consécration, le prêtre fait souvent des signes de croix sur le pain et sur le vin, pour les bénir selon la coutume de l'Église, qui ne bénit rien qu'avec le signe de la croix qui est la source de toutes les bénédictions et de toutes les grâces que les hommes peuvent recevoir de Dieu. [DC 20,1,2]

I 1,6,28 *Du lavement des doigts.*

Le prêtre après l'oblation se lave le bout des doigts, pour signifier qu'il faut se purifier des plus légères imperfections pour se rendre digne de ce saint sacrifice, et que ceux qui demeurent volontairement dans les moindres fautes ne sont pas autant purs que Dieu désire qu'ils le soient pour lui offrir ce sacrifice.

Il ne se lave pas les mains entièrement, comme il fait avant que de commencer la sainte Messe, mais seulement l'extrémité des doigts, pour marquer que ce n'est que des fautes les plus légères qu'on doit alors se purifier et qu'il faut avoir quitté les péchés mortels, avant que de se présenter pour offrir ce sacrifice, et y avoir renoncé au moins d'affection pour y assister utilement.

I 1,6,29 *Orate, fratres.*

Le prêtre, ayant ensuite offert le pain et le vin ensemble secrètement, se tourne vers le peuple et dit *Orate, fratres*, c'est-à-dire *Demandez à Dieu, mes frères, que mon sacrifice et le vôtre lui soient agréables*. Les assistants ayant répondu, le prêtre se tourne vers l'autel pour demander à Dieu cette grâce, et pour lui et pour eux, par une prière qu'on appelle secrète parce qu'il la récite à voix basse, excepté les dernières paroles dans lesquelles il élève sa voix pour tirer des assistants leur consentement, qu'ils lui donnent par l'acclamation ordinaire, *Amen*, qui signifie *Que cela soit ainsi*.

I 1,6,30 *De la Préface.*

Après l'oraison secrète, suit la Préface, qui est ainsi nommée parce qu'elle est l'entrée du Canon de la messe et la préparation générale dans laquelle le prêtre et les assistants s'unissent pour se disposer au sacrifice.

Sursum corda, c'est-à-dire *Élevez vos cœurs à Dieu*. Les assistants répondent : *Nous avons le cœur élevé au Seigneur*. Par ces paroles, *Sursum corda*, *Élevez vos cœurs*, le prêtre avertit le peuple de se préparer au sacrifice par l'élévation de leurs cœurs à Dieu, et pour cet effet de se séparer de toutes les créatures, d'éloigner leur esprit et leur cœur de toutes les distractions qui pourraient empêcher leur attention, de ne penser qu'à Dieu seul et aux saints mystères, qui doivent faire toute leur occupation comme l'unique sujet de leur vénération et de leur respect.

I 1,6,31

Par ces paroles : *Habemus ad Dominum, Nous avons nos cœurs élevés au Seigneur*, les assistants témoignent publiquement que leur cœur est dans la disposition que Dieu demande d'eux par la bouche du prêtre.

Le prêtre ensuite excite les assistants à reconnaître que c'est Dieu qui a mis leur cœur dans cet état, et qu'ils lui en doivent rendre de continuelles actions de grâces. Mais comme s'il voulait leur faire comprendre que leurs louanges sont peu de choses pour reconnaître la grandeur de Dieu, il les engage, pour le faire dignement, de se joindre à Jésus-Christ et d'offrir à Dieu les bénédictions éternelles qu'il reçoit de lui, et puis de se joindre aux anges et de bénir Dieu avec eux. C'est ce que font les assistants dans les messes solennelles, en chantant cet hymne célèbre qu'Isaïe (Is 6, 3) entendit chanter aux séraphins *.

* *Isaïe entendit les séraphins chanter cet hymne.*

I 1,6,32

Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Saint, saint, saint, est le Seigneur Dieu des armées, le Ciel et la terre sont remplis de sa gloire et de sa majesté. À quoi ils joignent les acclamations que le peuple de Jérusalem fit à Jésus-Christ, lorsqu'il entra triomphant dans cette grande ville (Mt 21, 9). C'est ainsi que les anges et les hommes s'unissent à Jésus-Christ, pour rendre en lui et par lui leurs louanges et leurs actions de grâces au Père Éternel.

I 1,6,33 *Du Canon.*

Ce qui suit la préface se nomme Canon, c'est-à-dire règle, et est ainsi nommé parce que c'est la règle et l'ordre que l'Église observe dans la célébration du sacrifice et qui ne change jamais comme les autres parties de la sainte Messe, lesquelles on varie, selon la diversité des fêtes ou des mystères.

I 1,6,34 *Te igitur et Memento.*

Le prêtre, en commençant le Canon, s'adresse d'abord au Père Éternel, et lui offre le sacrifice par Jésus-Christ son Fils, qui en est le principal prêtre, dont les prêtres de l'Église ne sont que les ministres. Il lui présente ensuite les besoins de l'Église, et il lui recommande les personnes pour lesquelles il va offrir le sacrifice. Car, quoiqu'il soit offert pour toute l'Église, on y a cependant toujours fait une mémoire particulière de quelques personnes pour lesquelles il est très important de prier, tels que sont le Pape, les évêques des lieux, les empereurs, les rois, les princes et ceux qui se sont recommandés aux prières de l'Église, ou qui ont fait quelque aumône à ses ministres.

I 1,6,35 *Communicantes.*

Après que le prêtre a prié et offert le sacrifice pour toute l'Église de la terre par Jésus-Christ qui en est le chef, il s'unit aux principaux saints qui sont dans le Ciel, à la très sainte Vierge, aux saints Apôtres, aux premiers Papes et à quelques autres saints martyrs, dont il implore la protection pour témoigner l'union inséparable qui est entre l'Église de la terre et celle du Ciel.

I 1,6,36 *Hanc igitur.*

Le prêtre étend ensuite ses mains sur le pain et sur le calice, comme les prêtres de l'ancienne Loi (Lv 1, 4) les imposaient autrefois sur les victimes qu'ils allaient immoler, pour déclarer qu'ils s'offraient aussi avec elles et qu'ils les sacrifiaient en leur place *.

Cette imposition des mains marque en effet l'union du sacrificateur avec l'hostie **, et le prêtre par cette action témoigne qu'il veut s'immoler à Dieu avec Jésus-Christ, autant qu'il lui sera possible. C'est ce que les assistants doivent faire en esprit avec le prêtre, et prier Dieu avec lui de recevoir ce témoignage de leur servitude.

* Voir Lv 4,4 et la note c) de la TOB

** *la victime* : DB 3,19,2 ; I 1,2,1

I 1,6,37 *De la consécration et de l'élévation.*

Après cette union à Jésus-Christ, le prêtre fait l'action principale du sacrifice, qui est la consécration. Et il répète pour cet effet tout ce que Jésus-Christ fit et dit lorsqu'il institua ce saint mystère * ; et, suivant son exemple, il consacre le pain et le vin en la même manière et par les mêmes paroles que Jésus-Christ l'a fait. Et, en même temps que le prêtre prononce les sacrées paroles, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Aussitôt après la consécration, le prêtre adore à genoux l'hostie et le sang qui est dans le calice, et les élève ensuite pour les montrer aux assistants, afin qu'ils adorent ce sacré mystère. Et comme c'est pour représenter l'élévation du corps de Jésus-Christ sur la croix, c'est aussi pour présenter cette divine hostie à Dieu le Père, régnant dans le Ciel.

* DA 304,2,1. Mais I 5,1,4 est le seul passage à donner la formule liturgique.

I 1,6,38 *Des signes de croix après la consécration.*

Le prêtre après la consécration fait plusieurs fois le signe de la sainte croix sur l'hostie et sur le calice, et avec l'hostie sur le calice et sur l'autel, pour nous marquer que ç'a été par le supplice de la croix que cette hostie a été immolée et sacrifiée au Père Éternel, pour lui rendre un honneur infini que toutes les créatures ensemble ne pouvaient lui rendre.

I 1,6,39 *Unde et memores.*

Le prêtre, après l'élévation du calice, fait une nouvelle oblation à Dieu le Père, du corps et du sang de Jésus-Christ, pour accomplir par ces paroles ce qu'il vient de faire par action : il offre alors ce sacrifice comme il a offert le pain et le vin, en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ, parce que ces trois saints mystères ont été les sources de notre salut. Il l'offre aussi au nom de l'Église, comme il vient de l'offrir au nom de Jésus-Christ en la place et au nom duquel il a fait la consécration.

I 1,6,40 *Supra quae.*

Le prêtre prie Dieu par ces paroles qu'il ait agréable le sacrifice qu'il lui présente, puisqu'il a bien voulu agréer les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech, qui n'en étaient que la figure.

I 1,6,41 *Supplices te rogamus.*

Le prêtre demande à Dieu par ces paroles que ce saint sacrifice soit porté sur le grand autel de Dieu par son saint ange, pour être offert par Jésus-Christ même. Il témoigne par cette prière qu'il se reconnaît indigne d'offrir à Dieu un si auguste sacrifice, et il prie le Père Éternel de vouloir bien le recevoir des mains de celui qui est son Fils et qui, étant le principal prêtre dans ce sacrifice, est seul digne de le présenter à son Père et de nous obtenir infailliblement ses grâces et ses bénédictions. [DA 305,2,1]

I 1,6,42 *Second Memento.*

Dans le second *Memento*, le prêtre offre le sacrifice pour les âmes qui sont dans le purgatoire, suivant la coutume qui a toujours été pratiquée dans l'Église ; particulièrement pour celles dont il a une obligation particulière de se souvenir, et il demande à Dieu qu'il leur accorde le fruit de ce saint sacrifice. [DB 3,15,12 ; I 1,2,7]

I 1,6,43 *Nobis quoque peccatoribus.*

Le prêtre, en disant ces paroles, se baisse et frappe sa poitrine, implorant la miséricorde de Dieu tant pour lui que pour les assistants et, reconnaissant que nous n'avons point de mérites qui nous soient propres, il prie Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, de recevoir un jour les fidèles vivants, aussi bien que les morts, en la société des saints qui sont dans le Ciel, dont il implore l'intercession.

I 1,6,44 *Per quem haec omnia.*

Par ces paroles, le prêtre reconnaît que ce n'est que par Jésus-Christ et en Jésus-Christ, que le Père Éternel peut recevoir la gloire qui lui est due, particulièrement dans ce sacrement et ce sacrifice. C'est pourquoi, en même temps qu'il les prononce, il élève le corps et le sang de Jésus-Christ, pour rendre par cet acte, et par Jésus-Christ même, à la très sainte Trinité, un honneur digne de sa souveraine majesté.

I 1,6,45

Le prêtre, après cette action, souhaite que les assistants, aussi bien que lui, s'unissent à Jésus-Christ pour entrer en participation de l'honneur qu'il rend au Père Éternel, et il élève la voix, en disant

comme au commencement de la préface, *Per omnia saecula saeculorum. Dans tous les siècles des siècles* : lesquelles paroles signifient qu'il faut rendre éternellement cet honneur à Dieu. À quoi le peuple répond *Amen*. Et ce sont ces paroles qui font la fin du Canon, comme elles en ont fait le commencement.

I 1,6,46 *Pater noster.*

C'est par cette prière que commence la dernière partie de la Messe des fidèles, qui est la communion, qui renferme le fruit et la consommation du sacrifice. Le prêtre avant que de réciter le *Pater*, considérant que Jésus-Christ nous ordonne dans cette prière d'appeler Dieu notre Père et de lui demander en cette qualité, tant pour soi que pour l'Église, les biens du corps et de l'âme, de la vie présente et de l'éternelle, et s'en reconnaissant indigne, il déclare que s'il ose appeler Dieu son Père et lui demander tant de choses si excellentes avec une entière confiance de les obtenir, c'est non seulement par le commandement de Jésus-Christ, mais aussi par la propre forme des paroles qu'il nous a prescrites.

I 1,6,47

Le prêtre récite tout haut cette prière qui se nomme Oraison Dominicale *, parce que c'est pour les assistants, aussi bien que pour lui, qu'il la dit.

* DA 403,1,2 ; DB 4,7,1

I 1,6,48

L'Église instruite par Jésus-Christ même, ainsi qu'elle le déclare par la bouche du prêtre, demande à Dieu dans cette prière le pain de chaque jour, c'est-à-dire la nourriture du corps, mais beaucoup plus celle de l'âme, qui est l'Eucharistie *. C'est pourquoi quand le prêtre dit ces paroles : *Donnez-nous aujourd'hui le pain de chaque jour*, le diacre prend la patène, et en l'élevant, la montre au peuple, pour l'avertir qu'on va faire la communion, et la rend ensuite au prêtre qui remet toutes les hosties dessus, pour les distribuer à ceux qui doivent communier. Cette patène tient lieu du plat dans lequel on offrait autrefois le pain que présentaient les fidèles.

* MD 48,2,1 ; DA 403,1,12

I 1,6,49 *Libera nos.*

Le prêtre fait secrètement cette prière par laquelle il demande à Dieu la paix, mais une paix continuelle et inaltérable ; il engage aussi le peuple à la demander avec lui en élevant sa voix, par ces paroles, *Per omnia saecula saeculorum. Dans tous les siècles des siècles*. Auxquelles les assistants répondent *Amen*.

I 1,6,50 *À la fraction de l'hostie.*

Sur la fin de cette prière, le prêtre rompt l'hostie en trois parties. Cette division tient lieu de ce qui se faisait anciennement du pain qui avait été consacré, lequel était séparé en trois, dont une partie était pour le prêtre ; la 2^e pour les communicants ; et la 3^e pour le viatique qu'on réservait * dans l'Église comme on fait encore aujourd'hui pour les malades.

* réserver : « garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage » (Académie, 1762)

I 1,6,51 *Agnus Dei et Domine Jesu Christe.*

Ensuite, les assistants s'unissant avec le prêtre demandent à Jésus-Christ la paix, en chantant ou en disant trois fois *Agnus Dei*, pour témoigner à Dieu le désir qu'ils ont de l'obtenir et de la conserver et, pendant qu'on le chante, le prêtre dit à voix basse une autre prière, par laquelle il la demande encore, et avec insistance, priant Jésus-Christ de n'avoir pas égard à ses péchés pour la refuser, mais de l'accorder en vue de la fidélité de son Église.

Le prêtre et le peuple demandent à Dieu la paix avec tant d'insistance avant la sainte communion, parce que la paix est une des principales dispositions à ce sacrement, qui est un sacrement d'union et de charité, et pour accomplir cette parole de Jésus-Christ (Mt 5, 24) qui ordonne de se réconcilier avec son frère avant que d'offrir son présent à l'autel. [DC 20,8,3]

I 1,6,52 *Du baiser de paix.*

Le prêtre, après avoir dit cette prière qui suit *Agnus Dei*, pour demander la paix, baise l'autel comme pour recevoir la paix de Jésus-Christ même que l'autel représente. Il baise ensuite un instrument de paix * que le diacre lui présente, puis on le porte baiser à tous les assistants en disant à chacun d'eux ces paroles : *Pax vobis. La paix soit avec vous*.

* DC 20,7,2 ; DC 20,7,4

I 1,6,53

Anciennement le prêtre, au lieu de baiser l'autel, baisait l'hostie qui était sur l'autel, pour recevoir la paix de Jésus-Christ même ; il embrassait ensuite le diacre, en lui disant *La paix soit avec vous*, et le diacre embrassait le sous-diacre, qui portait au clergé aussitôt le baiser de paix en lui disant les mêmes paroles. Tous les fidèles s'embrassaient aussi et se donnaient les uns aux autres le baiser que saint Paul (Rm 16, 16) appelle saint. L'Église nous veut apprendre par ces deux cérémonies que, pour avoir la paix avec Dieu, il la faut avoir avec les hommes, et que celui qui conserve dans son cœur quelque haine contre son frère, est indigne non seulement de recevoir la communion, mais même d'assister à la sainte Messe.

I 1,6,54 De la communion.

Pendant qu'on donne le baiser de paix, le prêtre se dispose à la communion par deux prières qu'il dit de suite, et secrètement. Ensuite, il communique, après avoir protesté de son indignité par ces paroles, *Domine non sum dignus, Seigneur, je ne suis pas digne* (Mt 8, 8). Et ayant pris le calice, il distribue la communion aux assistants, pour marquer que le prêtre et le peuple participent au même sacrifice, prennent un même repas spirituel et sont assis à une même table. Il fait aussi connaître par là qu'il doit nourrir les fidèles de son abondance.

I 1,6,55

Le prêtre dit : *Dominus vobiscum*, pour témoigner qu'il souhaite avec ardeur que Jésus-Christ demeure éternellement avec les fidèles par sa grâce et par son esprit.

Pendant que le prêtre communique, on chante une antienne qu'on nomme *communion*, après laquelle le prêtre fait une prière nommée *postcommunion*, afin de remercier Dieu pour toute l'Église, des biens qu'elle a reçus de lui, et particulièrement de la communion présente, par laquelle il a réuni tous ses membres ; et pour demander à Dieu que ce sacrement produise dans les fidèles qui l'ont reçu, les fruits qu'ils en doivent espérer.

I 1,6,56

Le prêtre à la fin de la sainte Messe et le diacre dans les messes solennelles, dit : *Ite missa est*, c'est-à-dire : Allez-vous-en, la messe est finie.

Le prêtre avertit par ces paroles que la messe est achevée, et les assistants répondent avec un sentiment de reconnaissance : *Deo gratias*, c'est-à-dire : Nous rendons grâce à Dieu.

Le prêtre ensuite donne aux assistants la bénédiction avant qu'ils sortent de l'église, priant Dieu de verser sur eux l'abondance de ses grâces et de les bénir spirituellement et temporellement, afin qu'ils ne fassent aucune action pendant le jour qu'avec l'assistance de la grâce et qu'il ne leur arrive rien de fâcheux dans leurs affaires et dans leur travail.

I 1,6,57 De l'évangile de saint Jean.

Après que la messe est entièrement finie et que le peuple a reçu la bénédiction, le prêtre récite le commencement de l'évangile de saint Jean, qui nous exprime plus particulièrement que les autres la divinité de Jésus-Christ, pour marquer sa reconnaissance de cette vie divine, dont il a été animé avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ pendant la célébration du sacrifice, et pour témoigner à Dieu son désir et lui demander sa grâce, pour continuer de vivre de cette divine vie, de se laisser conduire aux impressions de Jésus-Christ et aux mouvements de son esprit. Et c'est dans ce sentiment de reconnaissance et d'anéantissement devant Dieu que le prêtre fléchit les genoux à ces paroles : *Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis*, c'est-à-dire : Et le Verbe s'est fait chair, et il a fait sa demeure avec nous (Jn 1, 14).

C'est aussi pour marquer qu'il veut être animé de cette vie divine, même hors le sacrifice, qu'il récite cet évangile après la messe finie, et qu'en plusieurs lieux, il le dit en retournant de l'autel à la sacristie.

I 1,7 Prières pendant la sainte Messe. Tirées de l'ordinaire de la messe.

I 1,7,1 En entrant dans l'église.

Psaume 83 *. (Ps 83, 2-13)

Que vos tabernacles, ô mon Dieu, sont aimables ! Mon âme brûle du désir d'entrer dans la maison du Seigneur, elle languit dans cette espérance.

Mon cœur et mon corps ont tressailli de joie dans l'amour de mon Dieu, qui est un Dieu vivant.
Que le passereau trouve sa demeure, que la tourterelle cherche un nid pour mettre ses petits. Pour moi, ô mon Dieu, je ne chercherai point d'autre demeure que d'être aux pieds de vos autels.

* 1734 porte par erreur : 13.

I 1,7,2

Ô Seigneur, que ceux-là sont heureux qui demeurent dans votre maison, ils chanteront éternellement vos louanges !

Heureux celui qui n'attend du secours que de vous et qui, dans cette vallée de larmes et dans ce lieu de misère où vous l'avez mis, dispose son cœur à s'élever vers vous.

Ce sont ceux-là que vous comblerez de bénédictions, ils avanceront de vertu en vertu, et ils verront ensuite le Dieu des dieux dans la céleste Sion.

Il vaut mieux passer un jour dans votre maison que d'être plusieurs années dans la compagnie des pécheurs.

I 1,7,3

C'est pourquoi j'ai choisi d'être le dernier dans la maison de mon Dieu, plutôt que de demeurer dans le palais des méchants.

Parce que Dieu aime la miséricorde et la vérité, et il donnera la grâce et la gloire à ceux qui lui seront fidèles.

Il ne refusera pas les biens à ceux qui marchent dans l'innocence. Ah ! Seigneur, que l'homme est heureux, qui met son espérance en vous.

I 1,7,4 *Lorsque le prêtre est au bas de l'autel.*

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Psaume 42. (Ps 42, 1-5)

Je m'approcherai de l'autel de mon Dieu, du Dieu qui fait toute ma joie *.

Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de la nation qui n'est pas sainte.

Puisque c'est vous, ô mon Dieu, qui êtes ma force, pourquoi m'avez-vous rejeté, et pourquoi marchai-je accablé de tristesse, lorsque mon ennemi m'afflige ?

* Cette antienne, tirée du verset 4, précède le psaume.

I 1,7,5

Faites paraître votre lumière, et votre vérité : ce sont elles qui m'ont conduit et qui m'ont introduit sur votre montagne sainte, dans vos tabernacles.

Je m'approcherai de l'autel de mon Dieu, du Dieu qui fait toute ma joie.

C'est là, ô mon Dieu, où je vous chanterai des cantiques de louanges.

Mon âme, pourquoi êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous ?

I 1,7,6

Espérez en Dieu car je le louerai encore comme mon Sauveur et mon Dieu *.

Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et qu'elle soit telle aujourd'hui et toujours, dans tous les siècles des siècles, qu'elle a été dans le commencement et dans toute éternité.

Je m'approcherai de l'autel de mon Dieu, du Dieu qui fait toute ma joie.

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

Qui a fait le Ciel et la terre.

* Le Gloire au Père, l'antienne et le répons ne font pas partie du psaume biblique.

I 1,7,7 *Confiteor.*

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux Apôtres saint Pierre et saint Paul, et à tous les saints, et à vous mon Père, que j'ai commis beaucoup de péchés de pensées, de paroles et d'actions ; par ma faute, par ma faute et par ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les Apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints, et vous, mon Père, de prier pour moi Notre Seigneur et notre Dieu, qu'il me fasse miséricorde. Ainsi soit-il. [E 8,8]

I 1,7,8

Misereatur. Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde et qu'après avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Indulgentiam. Que le Seigneur tout-puissant et tout miséricordieux nous donne l'absolution et la rémission de tous nos péchés. Ainsi soit-il.

I 1,7,9

Deus tu conversus. Mon Dieu, tournez-vous vers nous et vous nous donnerez votre vie, et votre peuple se réjouira en vous.

Ostende nobis. Seigneur, faites-nous paraître votre miséricorde et donnez-nous le secours que vous nous faites espérer.

Domine, exaudi. Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous.

Dominus vobiscum. Que votre Esprit soit toujours avec nous, Seigneur, et que ce soit lui qui vous prie en nous.

I 1,7,10 *Lorsque le prêtre monte à l'autel.*

Prions.

Seigneur, effacez, s'il vous plaît, nos péchés, afin que nous puissions entrer avec un cœur pur dans votre sanctuaire, par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

I 1,7,11 *Lorsque le prêtre baise l'autel.*

Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints dont les reliques sont ici et de tous les autres saints, qu'il vous plaise de nous pardonner tous nos péchés. Ainsi soit-il.

I 1,7,12 **Introït.** *Psaume 14. (Ps 14, 1-5)*

Qui est celui, Seigneur, qui demeurera dans votre tabernacle, ou qui se reposera sur votre sainte montagne ?

Ce sera celui dont la vie est sans tache, et dont les actions sont justes et saintes.

Celui qui dit la vérité, comme elle est dans son cœur, et qui ne trompe personne par ses paroles.

Qui ne fait point de mal à son prochain, qui ne souffre pas qu'on le charge d'opprobres.

Qui ne fait non plus * d'estime des méchants, que s'ils n'étaient pas, et qui honore ceux qui craignent le Seigneur.

Qui ne manque point à la parole qu'il a donnée à son prochain, qui n'a point donné son argent à usure, et qui ne reçoit point de présents au préjudice de l'innocent.

Celui qui se conduit ainsi ne sera jamais ébranlé.

* *Qui n'accorde pas plus*

I 1,7,13

Si ce psaume est trop long et ne peut pas se réciter tout entier en un jour, dans le temps que le prêtre dit l'introït, on répétera le jour suivant le premier verset, et ensuite on dira le verset auquel on est resté le jour précédent, en ajoutant au commencement de ce verset (Ce sera celui) ainsi qu'il est au second.

I 1,7,14 *Kyrie eleison.*

Chacune des prières ci-dessous, se répète trois fois.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

I 1,7,15 *Gloria in excelsis.*

Rendons gloire à Dieu, qui est au plus haut des Cieux, et prions-le qu'il donne la paix aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions. Nous vous rendons grâce dans la vue de votre gloire infinie. Ô Seigneur Dieu, roi du Ciel. Ô Dieu, Père tout-puissant. Ô Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus-Christ. Ô Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père. Ô vous, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Ô vous, qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière. Ô vous, qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous. Car vous, ô Christ ! êtes le seul saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, avec le Saint-Esprit en la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

Dominus vobiscum, Que votre Esprit, Seigneur, soit toujours avec nous.

I 1,7,16 *La collecte.*

Prions.

Dieu tout-puissant et souverainement bon, détournez de nous, par votre miséricorde, tout ce qui peut être contraire à notre salut, afin que n'ayant rien dans le corps et dans l'âme qui nous empêche d'aller à vous, nous accomplissions avec une grande liberté d'esprit tout ce qui regarde votre service. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous, en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,7,17 *De l'épître de saint Paul aux Romains.* Ch. 12. (Rm 12, 1-2 ; Rm 12, 9-21)

1. Je vous conjure, mes frères, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux, pour lui rendre un culte raisonnable et spirituel.

2. Ne vous conformez point au siècle présent, mais qu'il se fasse en vous une transformation, par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, et ce qui est parfait.

I 1,7,18

9. Que votre charité soit sincère et sans déguisement. Ayez le mal en horreur, et attachez-vous fortement au bien.

10. Que chacun ait pour son prochain une affection et une tendresse vraiment fraternelles. Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur et de déférence.

11. Ne soyez point lâches dans votre devoir, conservez-vous dans la ferveur de l'Esprit, souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez.

12. Réjouissez-vous dans votre espérance, soyez patients dans les maux, persévérez dans la prière.

I 1,7,19

13. Soyez charitables pour soulager les nécessités des saints, prompts à exercer l'hospitalité.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les et ne faites point d'imprécation contre eux.

15. Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, et pleurez avec ceux qui pleurent.

16. Tenez-vous toujours unis dans les mêmes sentiments et les mêmes affections. N'aspirez point à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qui est de plus bas et de plus humble, ne soyez point sages à vos propres yeux.

I 1,7,20

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal, ayez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.

18. N'omettez rien de ce qui dépend de vous pour vivre en paix, si cela se peut, avec toutes sortes de personnes.

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes très chers frères, mais donnez lieu à la colère, car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est réservée, et je la ferai, dit le Seigneur.

20. Au contraire, si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire. Car en agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête.

21. Ne vous laissez point vaincre par le mal, mais surmontez le mal par le bien.

I 1,7,21

Si cette épître est trop longue, on n'en lira chaque fois qu'autant qu'on en pourra lire, et on la continuera le jour suivant ; ou on pourra la diviser en deux, et ne lire un jour que jusqu'au verset quinzième, et le jour suivant, depuis le verset quinzième jusqu'à la fin.

I 1,7,22 *Graduel ou Trait.*

Psaume 118.

Heureux sont ceux qui mènent une vie innocente et qui se conduisent selon la Loi du Seigneur.

Heureux ceux qui s'appliquent à pénétrer les commandements de Dieu, et qui les cherchent de tout leur cœur. Ceux qui commettent le péché ne marchent point dans le chemin que le Seigneur nous a marqué.

Vous nous avez donné des préceptes, ô mon Dieu, et vous nous avez ordonné de les garder avec exactitude.

Ô que je souhaite que toutes mes actions ne tendent qu'à observer vos saints commandements ! (Ps 118, 1-5)

I 1,7,23 *Suite de l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, selon saint Luc. Ch. 6. (Lc 6, 20-35)*

20. Jésus, levant les yeux vers ses disciples, leur dit : Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres ; parce que le royaume de Dieu est à vous.

21. Vous êtes bienheureux, vous qui souffrez maintenant la faim, parce que vous serez rassasiés. Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, car vous serez remplis de joie.

22. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous hairont, lorsqu'ils vous rejeteront d'avec eux, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement et qu'ils auront votre nom en horreur à cause du Fils de l'Homme.

23. Réjouissez-vous en ce jour-là et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel ; car c'est ainsi que leurs pères traitaient les prophètes.

I 1,7,24

24. Mais malheur à vous riches, parce que vous avez ici-bas votre consolation.

25. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous gémirez et vous pleurerez.

26. Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous ; car c'est ainsi que leurs pères en usaient à l'égard des faux prophètes.

I 1,7,25

27. Mais pour vous qui m'écoutez, je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent.

28. Bénissez ceux qui vous maudissent. Priez pour ceux qui vous calomnient.

29. Si quelqu'un vous frappe sur une joue, tendez-lui encore l'autre. Et si quelqu'un prend votre manteau, laissez-lui prendre aussi votre robe.

30. Donnez à tous ceux qui vous demandent, et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.

31. Traitez les hommes de la même manière que vous voudriez vous-même qu'ils vous traitassent.

I 1,7,26

32. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on ? puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment.

33. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t-on ? puisque les gens de mauvaise vie font la même chose.

34. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir, quel gré vous en saura-t-on ? puisque les gens de mauvaise vie s'entreprêtent de la sorte pour recevoir le même avantage.

35. Vous donc, aimez vos ennemis, faites-leur du bien et prêtez sans en rien espérer. Et alors votre récompense sera très grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, qui fait du bien aux ingrats même et aux méchants.

I 1,7,27

Si cet Évangile est trop long, on n'en lira chaque fois que ce qu'on pourra lire, et on le continuera le jour suivant ; ou on pourra le diviser en deux, et ne lire un jour que jusqu'au verset 29, et le jour suivant depuis le verset 29 jusqu'à la fin.

I 1,7,28 *Le Symbole du Concile de Nicée.*

Je crois en un seul Dieu le Père tout-puissant, qui a fait le Ciel et la terre. Et toutes choses visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu. Et né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu. Qui n'a pas été fait, mais engendré, qui n'a qu'une même substance que le Père et par qui toutes choses ont été faites. Qui est descendu des Cieux pour nous, hommes misérables, et pour notre salut. Et ayant pris chair de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, a été fait homme. Qui a été aussi crucifié pour nous, qui a souffert sous Ponce Pilate, qui a été mis dans le tombeau.

I 1,7,29

Qui est ressuscité le troisième jour selon les Écritures. Qui est monté aux Cieux, qui est assis à la droite du Père. Qui viendra de nouveau, plein de gloire, pour juger les vivants et les morts. Et dont le règne n'aura point de fin.

Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur et qui donne la vie. Qui procède du Père et du Fils. Qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils. Qui a parlé par les prophètes.
Je crois l'Église qui est une, sainte, catholique et apostolique.
Je confesse un baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Cela est ainsi : c'est la vérité.

I 1,7,30 *Dominus vobiscum.* Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

Offertoire.

Prions. *Daniel.* Ch. 3. (Dn 3, 40)

Recevez, Seigneur, ce sacrifice de nous-mêmes, que vous nous offrons aujourd'hui, recevez-le d'un œil favorable, vous qui ne laissez jamais tomber dans la confusion et dans la honte, ceux qui mettent toute leur confiance en vous.

I 1,7,31 *À l'oblation du pain.*

Je vous offre, ô mon Dieu, le pain qui doit être changé au corps de Jésus-Christ votre Fils, qui est la victime préparée pour le sacrifice et qui est une victime sans tache et sans souillure. Acceptez-les, je vous prie, l'un et l'autre, Père saint, Dieu tout-puissant, pour mes péchés et mes négligences à votre service, qui sont sans nombre, pour ceux qui sont ici présents et pour les fidèles vivants et morts, et faites que ce sacrifice obtienne à tous des moyens de salut et la vie éternelle.

I 1,7,32 *Au mélange de l'eau et du vin.*

Mon Dieu, qui avez créé l'homme dans l'innocence d'une manière tout à fait admirable et qui avez réparé la perte qu'il en a faite d'une manière encore plus surprenante, donnez-nous, par le mélange que fait le prêtre de l'eau avec le vin, la grâce d'être participants de la divinité de Jésus-Christ qui a bien voulu s'unir à notre humanité, et qui règne éternellement dans le Ciel avec vous et avec le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

I 1,7,33 *À l'oblation du vin.*

Toute l'Église reconnaissant l'effet du sang de votre Fils, qui a été répandu sur le Calvaire, s'unit, ô mon Dieu, pour vous offrir le vin qui doit être changé au même sang de Jésus-Christ dans ce sacrifice, et elle vous prie que cette offrande monte jusqu'à vous et vous agrée et que, lorsque ce sang sera sur le saint autel, il lui soit aussi salutaire qu'il l'a été dans le sacrifice de la croix.

I 1,7,34 *Au lavement des doigts.*

Psaume 25 *. (Ps 25, 6-12)

Je laverai mes mains parmi les innocents, et j'environnerai votre saint autel pour entendre les louanges que vous donnent les saints et pour raconter toutes vos merveilles.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu de votre demeure, que vous remplissez de votre gloire.

Ne perdez pas mon âme avec celle des impies, et ne me privez pas de la grâce, comme ceux qui ne respirent que le sang ; et qui, ne s'appliquant qu'à commettre l'iniquité, osent cependant vous offrir quantité de présents.

Pour moi, je me suis approché de vous, après m'être purifié du péché et avoir assuré mon pied dans le droit chemin. Délivrez-moi, je vous prie, et ayez compassion de moi, et je vous louerai, Seigneur, dans l'assemblée des fidèles.

* 1734 : *Ps. 26* (les références sont habituellement celles de la Vulgate)

I 1,7,35 *Suscipe, sancta Trinitas.*

Très sainte Trinité, ayez agréables les présents que nous vous offrons en union avec tous vos saints, pour être faits le corps et le sang de Jésus-Christ votre Fils. Nous avons lieu d'espérer qu'ils seront bien reçus de vous, puisque nous vous les offrons en mémoire des mystères, des souffrances et de la mort, de la Résurrection et de l'Ascension glorieuse du même Jésus-Christ, qui sont les sources de notre sanctification.

I 1,7,36 *Orate fratres.*

Nous nous unissons tous avec le prêtre, ô mon Dieu ! pour vous prier d'agréer le sacrifice de votre Fils et le nôtre. C'est pour vous rendre gloire et pour vous honorer que nous vous le présentons. Faites qu'il soit utile pour notre salut et pour la sanctification de votre Église.

I 1,7,37 *L'oraison secrète.*

Seigneur, écoutez favorablement et exaucez nos prières, et celles de votre peuple. Recevez, s'il vous plaît, l'offrande que nous vous avons faite, et convertissez nos cœurs à vous. Dégagez-nous aussi tellement des affections de la terre, que nous n'ayons plus que des désirs du Ciel. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,7,38 **Préface.**

Que votre Esprit, Seigneur, soit toujours avec nous, et que ce soit lui qui vous prie en nous. Élevons nos cœurs à Dieu et qu'ils soient toujours occupés de lui.

I 1,7,39

Rendons-lui grâce de tous ses bienfaits. C'est une chose bien juste, bien raisonnable et bien avantageuse pour nous de reconnaître en tout temps et en tous lieux les bontés de Dieu à notre égard. Mais c'est par Jésus-Christ que nous devons vous bénir et vous remercier, Seigneur, qui êtes infiniment saint, tout puissant et éternel, puisque c'est par lui que les anges louent votre souveraine majesté, que les dominations vous adorent, que les puissances se prosternent devant vous. C'est aussi par lui que les vertus du Ciel et les bienheureux séraphins s'unissent pour vous rendre gloire avec des transports de joie. Permettez-nous, mon Dieu, de joindre nos voix et de vous dire avec eux, dans un très profond sentiment d'humilité et de respect : Saint, saint, saint est le Seigneur, Dieu des armées ; le Ciel et la terre sont remplis de sa gloire et de sa majesté.

I 1,7,40 *Te igitur.*

Mon Dieu, qui êtes un Père plein de bonté et de tendresse pour vos enfants, nous vous prions, par Jésus-Christ Notre Seigneur, de bénir encore et de sanctifier les choses qui sont préparées pour le sacrifice que nous vous offrons pour l'Église sainte et catholique, afin que vous la combliez de vos grâces, pour notre saint Père le Pape, pour notre évêque, pour le roi et pour tous ceux qui font profession de la véritable religion.

I 1,7,41 *Memento, Domine.*

Souvenez-vous, mon Dieu, dans ce sacrifice de vos serviteurs et de vos servantes, *de mon père et de ma mère, de mes frères et de mes sœurs, de mes maîtres et maîtresses*, et de tous ceux qui procurent ou qui ont procuré mon salut en quelque manière que ce soit et de qui j'ai reçu quelque bien. Faites qu'ils soient participants à ce saint sacrifice, donnez-leur les grâces dont ils ont besoin, et surtout celles de vous servir avec la fidélité que vous désirez.

I 1,7,42 *Communicantes.*

Puisque nous ne faisons, ô mon Dieu, qu'une même société avec les saints qui sont dans le Ciel, je m'unis à eux, principalement à la très sainte Vierge, à saint Jean-Baptiste, aux Apôtres saint Pierre, saint Paul et saint Jean, à mon saint patron, aux saints auxquels j'ai une particulière dévotion et à tous les saints. Je les prie de vous présenter avec moi ce sacrifice de votre Fils. Ils adorent continuellement cet Agneau qui a effacé les péchés du monde, ils lui en témoignent leur reconnaissance, ils lui en rendent leurs actions de grâces. Je me joins à eux pour le faire aussi avec eux.

I 1,7,43 *Hanc igitur.*

Vous voyez, ô mon Dieu, que toute l'Église s'intéresse et s'unit pour vous offrir ce sacrifice. Agréez, je vous prie, cet hommage qu'elle vous rend et que je vous rends avec elle, et ayez la bonté de nous faire passer cette vie dans votre sainte paix, de nous délivrer de la damnation éternelle et de nous mettre au nombre de vos élus. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre Seigneur.

I 1,7,44 *Quam oblationem.*

Donnez, ô mon Dieu, une abondance de bénédictions aux choses qui vous ont été présentées. Agréez-les et acceptez-les, pour être faits le corps et le sang de votre très cher Fils Jésus-Christ Notre Seigneur.

Qui pridie. Qui la veille de sa Passion prit du pain entre ses mains saintes et vénérables et, levant ses yeux au Ciel, le bénit, le rompit et rendant grâce à Dieu son Père, le changea en son corps, par les paroles sacrées qu'il prononça, et le distribua ensuite à ses saints Apôtres.

I 1,7,45 *Acte d'adoration à l'élévation de l'hostie.*

Mon Sauveur Jésus, qui obéissez si promptement et si exactement aux paroles du prêtre, que vous changez le pain en votre corps en même temps qu'il les a prononcées, je vous adore réellement présent dans la sainte hostie, j'adore votre soumission et votre anéantissement dans ce sacrifice, et je vous prie de me donner part aux dispositions saintes que vous y faites paraître.

Simili modo. Après le souper, Jésus-Christ prit de même une coupe pleine de vin entre ses mains sacrées vénérables et le changea aussi en son sang par les paroles qu'il prononça. Il en donna ensuite à boire à tous les disciples en leur disant : Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-les en mémoire de moi (1 Co 11, 24).

I 1,7,46 *Acte d'adoration à l'élévation du calice.*

Sang précieux de Jésus-Christ, qui avez été répandu pour effacer les péchés des hommes, je vous adore dans ce sacrifice, je reconnais avec respect votre excellence et votre efficace *. Que ne suis-je souvent lavé dans le sang, puisqu'il blanchit et nettoie nos âmes, et qu'il leur ôte toutes leurs souillures. Purifiez mon cœur, sang adorable, et dégagez-le de tout ce qui peut rester en lui de péché.

* *Efficace*, s. f. Force, vertu par laquelle une cause produit son effet (Trévoux) : efficence.

I 1,7,47 *Unde et memores.*

C'est présentement une hostie * sainte, une hostie pure et une hostie sans tache que nous vous offrons, ô mon Dieu, puisque c'est votre Fils qui est la victime du sacrifice. Et comme les trois sacrés mystères de ses souffrances et de sa mort, de sa Résurrection et de son Ascension dans le Ciel, ont été les causes de notre salut, nous vous prions de vous en souvenir et d'accorder dans cette vue à votre Église les grâces qu'elle vous demande.

* *victime*

I 1,7,48 *Supra quae.*

Cette hostie sainte est infiniment plus excellente que les présents du juste Abel, que le sacrifice du patriarche Abraham et que ce que vous présenta le grand prêtre Melchisédech. Et comme vous les avez eus pour agréables, cela nous met en assurance que vous recevez favorablement l'offrande que nous faisons de votre propre Fils.

I 1,7,49 *Supplices te rogamus.*

Cependant, comme nous sommes indignes de vous présenter une victime si précieuse, nous vous supplions, ô Père Éternel, que Jésus-Christ s'offrant lui-même à vous sur votre saint autel, comme il est autrefois sacrifié sur le Calvaire, nous tous, qui avons l'avantage d'assister à ce sacrifice, en ressentions aussi les effets, et que vous versiez abondamment sur nous les grâces et les bénédictions du Ciel.

I 1,7,50 *Memento etiam.*

Je vous prie, ô mon Dieu ! de donner un saint repos par Jésus-Christ Notre Seigneur aux âmes souffrantes qui sont passées de cette vie à l'éternité dans votre sainte grâce, particulièrement à mes parents, à mes amis et à mes bienfaiteurs, et à ceux pour lesquels j'ai obligation de prier.

I 1,7,51 *Nobis quoque peccatoribus.*

Et à nous, quelque pécheurs que nous soyons, donnez-nous part à la gloire que possèdent vos saints Apôtres et martyrs, sans avoir égard à ce que nous méritons. C'est par * Jésus-Christ que nous vous demandons cette grâce et que nous l'espérons. C'est aussi par lui que nous avons l'avantage de ce sacrifice, comme c'est par lui, avec lui et en lui que vous recevez toute la gloire qui vous est due, en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

* 1734 : *pour*. On corrige en fonction du sens et de ce qui suit : *C'est aussi par lui*

I 1,7,52 *Pater noster.*

C'est par le commandement et par l'institution de Jésus-Christ que j'ose, ô Père Éternel ! vous adresser cette prière et vous dire avec confiance.

Notre Père qui êtes dans les Cieux.

Que votre nom soit sanctifié.

Que votre règne arrive.

Que votre volonté soit faite, en la terre comme au Ciel.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Et ne nous laissez point succomber à la tentation.

Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. [E 9,7 ; PA 0,15,3 ; I 1,8,37]

I 1,7,53 *Libera nos quaesumus.*

Délivrez-moi, Seigneur, de mes péchés passés, des occasions où je suis présentement d'en commettre, et des tentations que je pourrai avoir à l'avenir. Donnez-moi par l'intercession de la très sainte Vierge et des saints Pierre, Paul et André, une paix qui m'éloigne non seulement du péché, mais qui m'exempte même du moindre trouble de mes passions.

Pax Domini. Que votre Saint-Esprit, ô mon Dieu, soit en nous. Et que votre paix soit toujours avec nous.

Haec commixtio. Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Jésus-Christ Notre Seigneur, procure, à moi et à tous ceux qui le recevront, la vie éternelle.

I 1,7,54 *Agnus Dei.*

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous votre paix.

I 1,7,55 *Domine Jesu Christe, qui dixisti.*

Seigneur qui avez dit : Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix, n'ayez point d'égard à mes péchés mais, en vue de la fidélité de votre Église, donnez-moi une telle paix et une telle union avec le prochain, que rien ne soit capable de la rompre, ni même de l'altérer.

I 1,7,56 *Domine Jesu Christe.*

Ô mon Sauveur Jésus-Christ, qui avez rendu la vie au monde par votre mort pour accomplir la volonté de votre Père et pour satisfaire aux empressements de votre Saint-Esprit pour la sanctification de nos âmes, mettez-moi en état de recevoir votre sacré corps, avec une telle disposition que je ne tombe plus volontairement dans aucun péché, que je demeure toujours fidèlement attaché à l'observation de vos saints commandements, et qu'à l'avenir je ne me sépare jamais de vous.

I 1,7,57 *Perceptio corporis.*

Quoique je sois très indigne, ô mon Sauveur, de recevoir votre sacré corps, j'ose cependant m'y disposer, parce que vous me l'ordonnez et que vous témoignez en avoir un très grand désir. Je vous supplie que je ne le reçoive pas à ma condamnation mais que, par votre bonté, il serve de soutien à mon corps aussi bien qu'à mon âme, et de remède à toutes mes infirmités.

Panem caelestem. Je prendrai le pain céleste que Dieu me donne et, en reconnaissance de cette grâce, j'invoquerai le nom du Seigneur.

I 1,7,58 *Domine, non sum dignus.*

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie (Lc 7, 6-7).

Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ conserve mon âme pour la vie éternelle.

Quid retribuam Domino ? Que vous rendrai-je, ô mon Dieu, pour tous les biens que j'ai reçus de vous ? Je prendrai le calice du salut, que vous me présentez, en souffrant volontiers pour l'amour de vous, et j'invoquerai votre saint nom, en chantant et publiant partout vos louanges (Ps 115, 4-8). Ce sera par ces deux moyens que je serai délivré des ennemis qui s'opposent de plus à mon salut.

I 1,7,59

Quod ore sumpsimus. Faites, Seigneur, que la participation que nous avons eue à ce sacrifice, produise en nous une telle pureté de cœur, qu'elle ne nous soit pas seulement une grâce temporelle, mais qu'elle devienne pour nous un remède naturel.

Corpus tuum, Domine. Puisque je viens d'être nourri d'un sacrement si pur et si saint, faites, Seigneur, par votre grâce, qu'il ne demeure en moi aucune tache, ni aucun reste de péché, et que

l'union à votre sacré corps ne soit pas seulement extérieure en moi mais pénètre * jusque dans le fond de mon âme, et me soit une source de grâces.

* 1734 : *pénétré*

I 1,7,60 *Communion.*

Sagesse. Chap. 16.

Seigneur, vous nous avez donné un pain du Ciel, dans lequel on trouve toutes sortes de délices et un goût tout à fait agréable (Sg 16, 20).

Dominus vobiscum. Seigneur, que votre Esprit soit avec vous.

I 1,7,61 *Postcommunion.*

Seigneur, qui nous avez nourri de ce qui fait les délices du Ciel, nous vous supplions de nous donner toujours le désir de ces mêmes choses qui nous font vivre d'une véritable vie. C'est ce que nous vous demandons par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Dominus vobiscum. Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

I 1,7,62 *Placeat tibi sancta Trinitas.*

Mon Dieu, ayez agréable le service que nous vous rendons, et le sacrifice qui vient de vous être offert par les mains du prêtre et auquel nous avons eu le bonheur de participer ; et faites qu'il soit utile, et à moi, et à tous ceux qui y ont eu quelque part.

Benedicat vos. Que Dieu tout-puissant nous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Dominus vobiscum. Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

I 1,7,63 *Le commencement de l'Évangile selon saint Jean.*

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu, toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. Ce qui a été fait était vie en lui, et la vie était la lumière des hommes. La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise.

Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean. Il vint pour être témoin et pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à celui qui était la lumière.

I 1,7,64

C'était la véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu, mais il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu et à ceux qui croient en son nom, qui ne sont pas nés du sang ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais qui sont nés de Dieu.

Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous. Et nous avons vu sa gloire comme la gloire du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité (Jn 1, 1-14).

I 1,7,65 *Après la sainte Messe.*

Psaume 41.

Comme le cerf altéré désire les sources des fontaines, de même, ô mon Dieu ! mon âme soupire après vous.

Mon âme a une soif ardente pour Dieu, qui * est une source de vie. Quand serai-je assez heureux pour paraître devant la face de mon Dieu ?

Mes larmes m'ont servi de pain jour et nuit lorsqu'on me disait tous les jours : Où est ton Dieu ?

Je me suis souvenu de ces choses. J'ai cependant abandonné mon âme dans moi-même à un excès de joie, dans l'espérance que j'ai d'entrer dans ce tabernacle admirable, que Dieu a choisi pour sa demeure.

C'est là où j'aurai autant de plaisir de louer Dieu, qu'en a celui qui est dans un grand festin.

* 1734 : *que*

I 1,7,66

Pourquoi, mon âme, êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous ? Espérez en Dieu, car je lui rendrai encore l'honneur que je lui dois, comme à mon Sauveur et au Dieu qui me protège. (Ps 41, 2-

6)

Voici la prière que j'offrirai au-dedans de moi-même à Dieu, qui est l'auteur de ma vie.
Je dirai à Dieu : Vous êtes mon asile et mon protecteur. (Ps 41, 12)

I 1,8 **Autres prières pendant la sainte Messe, qui ont rapport à toutes les actions et prières que fait le prêtre.**

I 1,8,1 *Avant la sainte Messe.*

Mon Sauveur Jésus, je vais entendre la sainte Messe pour vous honorer et pour vous remercier de toutes vos bontés, particulièrement d'être mort pour moi. C'est aussi pour vous demander les grâces dont j'ai besoin et le pardon de mes péchés. Faites, je vous prie que, pendant tout le temps de ce saint sacrifice, mon esprit, entrant dans les intentions de l'Église et du prêtre, ne soit occupé que de vous, que mon cœur ait un ardent désir de vous recevoir, et que je ne perde pas le souvenir de ce que vous avez enduré pour moi sur le Calvaire.

I 1,8,2 **Au commencement de la sainte Messe. Acte d'humiliation.**

Comment oserai-je, ô mon Dieu, paraître devant vous, moi qui ne suis qu'une misérable créature. Vous êtes tout, et je ne suis rien. Vous avez tout, et je n'ai rien. Vous pouvez tout, et je ne puis rien. Je sais ce que je ferai pour suppléer à mon indigence, je m'unirai à vous. Pour être tout en vous, je me donnerai tout à vous pour posséder tout avec vous, et je m'anéantirai en vous afin de pouvoir tout par vous. C'est ainsi, ô mon Dieu, que, n'ayant plus rien de moi-même, je pourrai me présenter à vous comme quelque chose qui vous soit agréable, je vous donnerai ce que j'aurai reçu de vous.

I 1,8,3 *Acte de confusion.*

Que j'ai de confusion, ô mon Dieu, de m'approcher de vous et de vos saints autels, étant comme je suis, tout rempli de péchés. Le péché est né avec moi, et les crimes que j'ai commis se sont multipliés en même temps que mes jours se sont accrus. Dissipez par votre lumière et par votre grâce toute la malice de mon cœur, afin que je sois en état d'assister et de participer au sacrifice de votre Fils.

I 1,8,4 *Acte de contrition.*

On pourra dire Confiteor avec le servent, dans un sentiment de contrition, sinon on fera l'acte suivant.

Je vous demande, ô mon Dieu, pardon de mes péchés, je vous les présente pour les détruire. C'est par le sacrifice de votre Fils sur la croix que vous nous en avez déjà délivrés. Le sacrifice qui va vous être offert est le même et a le même pouvoir et la même force. Accordez-moi donc, je vous prie, par la vertu de celui-ci, l'abolition de tous mes péchés. Je vous l'offre par avance dans cette vue, en union avec le prêtre et avec toute l'Église, et je vous demande cette grâce par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la très sainte Vierge et de tous vos saints.

I 1,8,5

Le prêtre disant Indulgentiam, il faut se mettre dans la disposition, autant qu'on peut le faire, de recevoir l'absolution de ses péchés.

Acte de confiance.

J'ai confiance, ô mon Dieu, que vous m'avez redonné la vie en me pardonnant mes péchés, et c'est dans cette pensée que je m'approche d'esprit et de cœur de votre saint autel, pour vous rendre mes devoirs et vous offrir un sacrifice de louanges, et le sacrifice même de Jésus-Christ votre Fils, avec une âme autant pure qu'il m'est possible.

I 1,8,6 **À l'Introït. Acte d'adoration.**

J'adore, ô mon Dieu, votre grandeur infinie et votre souveraine majesté. Les anges tremblent devant vous, toutes les créatures ne sont rien en votre présence, et le changement continuel qui se fait en elles, est un hommage qu'elles rendent à votre puissance sur elles et à votre essence toujours la même. Ô mon Dieu, que vous êtes grand et admirable en vous-même et tout ce que vous faites ! C'est le sacrifice que nous vous devons, de reconnaître l'élévation, l'étendue et l'éclat de votre adorable nom, et de nous anéantir devant vous.

I 1,8,7 *Au Kyrie eleison. Acte de demande de la miséricorde de Dieu.*

Répandez sur nous, ô mon Dieu, votre miséricorde. C'est avec humilité que nous vous la demandons, et en union avec Jésus-Christ votre Fils, qui vous l'a demandée pour nous sur la croix et qui vous la demande encore dans ce sacrifice.

I 1,8,8 *Au Gloria in excelsis. Acte de louanges et d'actions de grâces.*

Mon Dieu, qui donnez votre paix aux hommes de bonne volonté, nous vous rendons la gloire qui vous est due. Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous rendons grâce de tous les bienfaits dont vous avez comblé toute la terre. C'est vous qui avez envoyé votre Fils unique pour délivrer tous les hommes de leurs péchés, faites-nous la grâce d'effacer les nôtres et d'exaucer en cela notre prière. Nous vous le demandons très instamment par les mérites du même Jésus-Christ votre Fils qui, étant un même Dieu avec vous, est aussi saint, aussi grand et aussi puissant que vous, et qui possède la même gloire que vous avec le Saint-Esprit.

Dominus vobiscum. Que votre Esprit, Seigneur, soit toujours avec nous.

I 1,8,9 *À la collecte.*

Mon Dieu, qui désirez ardemment notre salut et qui nous donnez incessamment les moyens de le faire, inspirez-moi la volonté de travailler au mien avec un très grand soin et donnez-moi, pour cet effet, la grâce de pratiquer tout ce que vous nous avez enseigné, soit par vos prophètes, soit par vos Apôtres, soit par vous-même ; afin qu'ayant vécu selon votre sainte doctrine et les lois du saint Évangile, je puisse m'assurer par le moyen des bonnes œuvres que j'aurai faites, de posséder la gloire que vous nous avez promise. C'est ce que je vous demande par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

I 1,8,10 *À l'épître.*

Mon Dieu, qui nous avez fait annoncer par vos saints prophètes ce qui devait arriver dans la Loi de grâce, et qui nous avez appris par vos saints Apôtres les règles et les maximes de la vie chrétienne, donnez-moi l'intelligence des saints mystères qui sont cachés dans les prophéties et que Jésus-Christ Notre Seigneur a accomplies en sa personne. Faites-moi aussi la grâce d'entendre avec soumission d'esprit ce que vous nous enseignez par vos saints Apôtres, de goûter les vérités et les pratiques dont leurs épîtres sont remplies, et de régler ma vie et ma conduite sur les avis qu'ils nous y donnent.

I 1,8,11

J'adore toutes les paroles qui sont dans les uns et dans les autres comme votre divine Parole, dont ils ne sont que les organes et les ministres : je les reçois avec respect, je m'y soumets avec un sentiment d'humilité et de reconnaissance, et je suis disposé, avec le secours de votre sainte grâce, de les accomplir toutes avec fidélité.

I 1,8,12 *Au Graduel. Aspiration.*

Votre Parole et votre sainte Loi, ô mon Dieu, seront jour et nuit le sujet de mes réflexions. Je me ferai un plaisir d'y penser souvent, je considérerai combien vos bontés ont été grandes à mon égard, combien de grâces j'ai reçues de vous, et combien par conséquent je dois être fidèle à observer ce que vous me commandez. Votre Loi est un joug, mais c'est un joug qui n'a rien que de doux, c'est un fardeau qui n'a rien de pesant (Mt 11, 30). Voyez, mon esprit, et goûtez, mon cœur, combien le Seigneur est doux (Mt 11, 29), combien il est aimable.

I 1,8,13 *À l'Évangile.*

C'est ici, ô mon Dieu, non seulement votre Parole, c'est votre Loi sainte, c'est la règle de tous les chrétiens, je l'adore en vous, je l'écoute avec respect, je la crois avec fermeté : c'est vous-même qui l'avez publiée, ce sont vos saints Apôtres qui l'ont écrite, inspirés par votre Esprit ; et c'est moi, ô mon Dieu, qui doit la pratiquer. Je vous remercie de m'avoir donné une doctrine si excellente, pour me servir de guide et de règle dans toute ma conduite. Je la lirai, je la méditerai, je ne rougirai point d'observer ce qu'elle nous enseigne de plus contraire aux maximes du monde et, pourvu que je sois aidé de votre grâce, je m'étudierai de la pratiquer dans toute son étendue pendant toute ma vie.

I 1,8,14 *Au Credo. Profession de foi.* [GA 0,32,1...]

1. Je crois qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.

2. Je crois qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.
3. Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très sainte Trinité, s'est fait homme et est mort sur une croix pour nos péchés.
4. Je crois que ceux qui seront morts en état de grâce seront éternellement bienheureux dans le Ciel en voyant Dieu tel qu'il est.
5. Je crois que ceux qui seront morts en état de péché mortel seront damnés, c'est-à-dire qu'ils ne verront jamais Dieu et qu'ils brûleront éternellement dans les enfers.

I 1,8,15

6. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel et de mourir en cet état pour être damné.
7. Je crois qu'il y a dix commandements de Dieu et qu'on est obligé de les observer tous, et qu'on doit aussi garder les commandements de l'Église.
8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière, et qu'on ne peut être sauvé sans prier Dieu avec attention et avec piété.

I 1,8,16

9. Je crois qu'il y a sept sacrements : le baptême, la confirmation, la pénitence, l'Eucharistie, l'extrême-onction, l'Ordre et le mariage.
10. Je crois que le baptême efface le péché originel et nous fait chrétiens, que la pénitence remet les péchés depuis le baptême, et que l'Eucharistie contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

I 1,8,17 *Oblation du pain, et de nos corps et de nos sens.*

Recevez, ô mon Dieu, l'oblation que je vous fais conjointement avec le prêtre, du pain qui doit être changé au sacré corps de Jésus-Christ ; bénissez-le, s'il vous plaît. Recevez aussi l'offrande que je vous fais de mon corps et de mes sens, sanctifiez-les, je vous prie, et faites-moi la grâce d'en faire un saint usage. Donnez à mon corps la pureté si aimée de votre cher Fils, et ne permettez pas que je me serve de mes sens pour une mauvaise fin, mais réglez-les de telle sorte que si je vois, si j'entends, si je touche quelque chose, si je bois, si je mange, ou si je parle, ce soit par nécessité, par soumission à votre sainte volonté, et toujours sans vous offenser.

I 1,8,18 *Oblation du vin, et de notre âme, de nos pensées et de nos affections.*

Je vous offre, ô mon Dieu, en union avec toute l'Église, le vin qui doit bientôt devenir le sang précieux de votre Fils. Je vous offre aussi toute mon âme, mes pensées, mes sentiments, mes affections. Faites que mon âme ne s'applique qu'à ce qui regarde mon salut ; que mes pensées soient de vous connaître et de remplir les devoirs de mon état ; que mes sentiments soient conformes à ce qui nous est enseigné dans le saint Évangile, et que toute mon affection soit de vous aimer et de vous être agréable en toutes choses.

I 1,8,19 *Au lavement des doigts. Prière pour demander la pureté du cœur.*

Purifiez-moi, ô mon Dieu, des moindres péchés qui pourraient encore souiller ma conscience ; lavez-moi à cet effet dans le sang de l'Agneau, afin que je sois dans une telle pureté de cœur, que rien ne m'empêche de participer au saint sacrifice qu'on va vous offrir, et d'y recevoir vos grâces et vos bénédictions avec abondance.

I 1,8,20 *À l'oblation du pain et du vin.*

Je m'unis, ô très sainte et adorable Trinité, au prêtre qui vous offre tout ce qui est disposé pour le sacrifice ; et m'unissant ainsi à lui, je vous présente tout ce qu'il y a en moi de bon et de méchant. Ce qu'il y a de méchant, afin que vous le détruisiez par l'efficace des souffrances et de la mort de Jésus-Christ. Ce qu'il y a de bon, afin que vous le rendiez exempt de toute imperfection, par la vertu de sa Résurrection, et que, par la grâce de son Ascension glorieuse dans le Ciel, vous le conduisiez à la perfection.

I 1,8,21 *À Orate fratres.*

Je vous prie, ô mon Dieu, d'agréer ce que le prêtre vous a présenté pour servir au sacrifice, aussi bien que l'offrande que je vous ai faite de moi-même et de tout ce qui est en moi : ayez la bonté de n'en faire qu'un seul sacrifice et de consommer le mien par celui de Jésus-Christ.

I 1,8,22 *À l'oraison secrète.*

Les choses que le prêtre et les fidèles vous viennent d'offrir, ne sont plus ni profanes ni d'un usage commun. Sanctifiez-les, ô mon Dieu, séparez-les du reste des créatures et ne les regardez plus que comme des choses qui sont à vous. Faites-moi aussi, ô mon Dieu, la même grâce : rendez-moi saint par la sainteté de mes actions, faites que je ne convienne * en rien avec le monde, avec ceux qui sont dans le péché, et consacrez-moi tout à vous, et à votre service.

* *convenir* : « être du même sentiment ; traiter, contracter » (Trévoux, 1743-1752)

I 1,8,23 *À la Préface.*

Mon Dieu, il suffit d'être un chrétien (qui doit être animé de votre Esprit) pour avoir toujours le cœur élevé à vous ; mais ma faiblesse est si grande qu'il faut que je sois souvent averti de penser à vous, même pendant les saints mystères. Il est bien juste, ô mon Dieu, que je sois occupé de vous et que je vous loue ; je ne puis cependant de moi-même vous donner des louanges qui vous conviennent, ni vous rendre de dignes actions de grâces.

I 1,8,24

C'est en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ seul, que je puis le faire ; les anges, quelque élevés qu'ils soient dans la gloire, ne vous louent que par lui, ne vous respectent qu'avec lui et ne vous adorent qu'en lui. C'est donc par Jésus-Christ, en union avec ces bienheureux esprits, que je vous prie d'agréer que je vous dise avec un très profond respect : Saint, saint, saint, est le Seigneur Dieu des armées. Le Ciel et la terre sont remplis de sa gloire et de sa majesté. [I 1,7,39]

I 1,8,25 *À Te igitur.*

Père Éternel, je vous prie par Jésus-Christ, qui est le médiateur entre vous et nous, particulièrement dans ce sacrifice, d'agréer ce que le prêtre continue de vous offrir, et les prières que je vous fais pour moi, de me donner une piété véritablement chrétienne, pour votre Église sainte, de la conduire et de la gouverner toujours par votre Esprit ; pour notre saint Père le Pape, pour notre évêque, pour le roi, et pour tous ceux qui ont la foi et qui vivent dans la communion de l'Église, de leur donner la grâce de leur état et de les combler de vos bénédictions. [I 1,7,40]

I 1,8,26 *Au Memento.*

Mon Dieu, vous faites la grâce à tous vos fidèles d'être les membres d'un même corps, et de recevoir la vie et les influences de l'Esprit de Jésus-Christ qui en est le chef. Vous voulez même que nous ayons une très grande union de cœur et que nous priions les uns pour les autres. C'est pour obéir au commandement que vous nous faites que, sans avoir égard à mes péchés, je vous prie *pour mon père et ma mère, pour mes frères et sœurs, pour mes maîtres et maîtresses* ; pour ceux qui procurent et qui ont procuré mon salut, en quelque manière que ce soit, et de qui j'ai reçu quelque bien, et pour tous ceux qui sont présents à ce sacrifice, et je vous demande pour eux toutes les grâces dont ils ont besoin. [I 1,7,41]

I 1,8,27 *À Communicantes.*

Il est bien juste, ô mon Dieu, que les saints qui sont dans le Ciel s'unissent à nous pour vous prier, surtout dans ce sacrifice : puisqu'ils ne font qu'une même Église avec nous, ils doivent s'intéresser à notre sanctification, nous en procurer les moyens et vous les demander pour vous. Ils doivent entrer en participation des actions saintes qui se font par tous les fidèles, afin qu'elles vous soient plus agréables, vous louer, vous adorer et vous offrir ce sacrifice avec eux. Je prie donc la très sainte Vierge, mère de Jésus-Christ votre Fils, saint Jean-Baptiste, les Apôtres saint Pierre, saint Paul, et saint Jean, les saints Papes, les saints martyrs et tous les saints d'attirer sur moi et sur toute l'Église, vos grâces et vos bénédictions. [I 1,7,42]

I 1,8,28 *À Hanc igitur.*

Ô mon Sauveur JÉSUS qui, par les paroles du prêtre, allez changer le pain en votre corps, et le vin en votre sang : changez-moi aussi entièrement par votre grâce, détruisez mes passions, faites que je quitte mes inclinations et que je n'aie point d'autre affection que de vous aimer et de faire ce que vous m'ordonnez. C'est là le changement que je vous prie d'opérer en moi par la vertu de ce saint sacrifice.

I 1,8,29 *Acte d'adoration à l'élévation de l'hostie.*

J'adore, ô mon Sauveur Jésus, votre sacré corps qui vient de paraître sur le saint autel. C'est par un effet de votre toute-puissance et de votre bonté, que nous possédons un si grand trésor : vous le sacrifiez pour procurer notre salut et nous donner votre saint amour. J'entre en reconnaissance de cette grâce et je vous en remercie : faites que par la conduite de ma vie je corresponde à vos desseins sur moi et que je me rende digne du présent que vous me faites de vous-même dans ce sacrifice.

I 1,8,30 *Acte d'adoration à l'élévation du calice.*

Mon Sauveur Jésus, qui avez répandu sur la croix votre sang précieux pour nos péchés, j'adore ce même sang qui est présentement sur le saint autel et je vous prie, par les mérites que vous nous avez acquis, et par les intentions toutes pures que vous avez eues en le versant, de me donner une véritable contrition et le pardon de mes péchés.

I 1,8,31 *À Unde et memores.*

Mon Sauveur Jésus-Christ, qui n'avez accompli les trois mystères de vos souffrances et de votre mort, de votre Résurrection et de votre Ascension dans le Ciel, qu'afin qu'ils produisent en nous les grâces qui leur sont propres, faites, par les mérites de vos souffrances et de votre mort, que je meure entièrement au péché et à tout ce qui vous déplaît ; par la vertu de votre Résurrection, que je ne cherche et que je ne goûte que les choses du Ciel et qui regardent le bien de mon âme ; qu'à la faveur de votre Ascension glorieuse, je monte toujours de vertu en vertu, et que je ne demeure pas en repos que je ne jouisse pleinement de votre saint amour.

I 1,8,32 *À Supra quae.*

J'espère, ô mon Sauveur, que vous m'accorderez cette grâce par le moyen de ce sacrifice que vous offrez vous-même par les mains du prêtre, car il est infiniment plus saint que celui d'Abel ; il est infiniment plus parfait que celui du patriarche Abraham et il est infiniment plus agréable à Dieu que celui que présenta le grand-prêtre Melchisédech.

I 1,8,33 *À Supplices te rogamus.*

Puisque c'est vous qui nous avez rachetés pour Dieu, par votre sang, et que vous seul avez été trouvé digne d'ouvrir le livre et de rompre les sept sceaux dont il était fermé (Ap 5, 9), présentez vous-même ce sacrifice au Père Éternel, car aussi n'y a-t-il que vous qui en soyez digne : priez-le qu'il le consume, et il produira ensuite en nous une abondance de grâces et attirera sur nous toutes les bénédictions du Ciel.

I 1,8,34 *À Memento etiam.*

Toute l'Église, ô mon Dieu, doit avoir part à ce sacrifice saint. Ainsi, après que les saints qui sont dans le Ciel, se sont joints à nous pour vous l'offrir, nous devons vous prier pour les âmes qui souffrent dans le purgatoire. Je vous prie donc pour les âmes de mes parents, de mes amis et de mes bienfaiteurs, pour celles qui me sont recommandées et pour celles qui sont les plus abandonnées. Donnez-leur, ô mon Dieu, un saint et éternel repos.

I 1,8,35 *À Nobis quoque peccatoribus.*

Mais moi, ô mon Dieu, qui vous ai beaucoup offensé, je n'ose rien vous demander pour moi, très indigne de vos grâces : j'ai cependant une très grande confiance en votre miséricorde. Faites que tous vos saints vous la demandent pour moi, puisque tout votre plaisir est de la faire ; et accordez-moi par leur intercession d'entrer après ma mort en participation de leur gloire. Ce sera sans doute * une grande joie pour eux, de voir augmenter le nombre de vos adorateurs dans le Ciel.

* *certainement* (Académie, 1762), *assurément* (Trévoux, 1743-1752)

I 1,8,36 *À Per ipsum.*

Ce n'est que par Jésus-Christ que je puis espérer ce bonheur, c'est lui seul qui me l'a mérité par sa mort, comme il est le seul à qui vous ne pouvez rien refuser de ce qu'il vous demande. C'est aussi par lui et en lui que la gloire qui vous est due, vous est et vous sera rendue par tous les saints qui sont dans le Ciel, sur la terre et dans le purgatoire, dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

I 1,8,37 *À Pater Noster.*

Je n'oserai, ô mon Dieu, vous appeler mon Père, après un si grand nombre de péchés que j'ai commis, si Jésus-Christ votre Fils ne nous l'avait commandé lui-même. C'est donc pour lui obéir et par la confiance que j'ai en votre bonté, que je prends la liberté de vous dire :

Notre Père qui êtes dans les Cieux.

Que votre nom soit sanctifié.

Que votre règne arrive.

Que votre volonté soit faite, en la terre comme au Ciel.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Et ne nous laissez point succomber à la tentation.

Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

I 1,8,38 *À Libera nos quaesumus.*

Qu'on est heureux quand on possède une véritable paix. C'est dans l'union d'esprit et de cœur avec vous, ô mon Dieu, dans l'exemption du péché et dans le repos de conscience qu'elle se trouve. Donnez-moi cette paix, éloignez de moi le péché, et faites que mon cœur soit toujours dans le calme, et que je sois si pénétré que votre volonté se fasse en toutes choses, que rien ne soit capable de me troubler, ni de m'inquiéter, parce que je ne voudrai que ce qu'il vous plaira. C'est la grâce que je vous demande par l'intercession de la très sainte Vierge et des saints Apôtres, Pierre, Paul et André.

I 1,8,39 *À Agnus Dei et à Domine qui dixisti.*

Mon Dieu, après vous avoir demandé la paix avec vous, agréez que je vous la demande aussi avec le prochain. Car je ne serai pas bien avec vous que je ne sois uni d'affection avec les hommes. Je ne puis cependant avoir cette union que par la douceur et par la patience. Donnez-moi, je vous prie, ces deux vertus, et faites que je ne parle et que je n'agisse que d'une manière très affable avec tout le monde, que je souffre avec patience et pour l'amour de vous, les torts, les injures et les affronts qu'on me pourra faire, que je ne me fasse peine de rien, que je ne me choque d'aucune chose, et que je sois content de tout ce qui m'arrivera de la part des autres.

I 1,8,40 *Acte de désir avant la sainte communion.*

J'ai un grand désir, ô mon Sauveur, de vous recevoir : c'est ce qui occupe mon cœur jour et nuit, c'est à quoi je pense très souvent, c'est après quoi je soupire comme après un très grand avantage. Car la sainte communion est ce qui me console dans mes peines, ce qui me fortifie dans mes faiblesses, et ce qui me soutient dans mes tentations. Il me semble que, quand j'ai en moi votre sacré corps, je reçois en même temps une nouvelle vie. Vous le savez, divin Jésus, que vous êtes la vie de mon âme et qu'elle tombe dans la langueur dès qu'elle s'éloigne un peu de vous en se privant de la sainte communion. Vous êtes aussi toute ma joie, car je ne puis trouver de véritable plaisir qu'en vous possédant. Et c'est vous seul en qui je mets tout mon bonheur, parce qu'il n'y en a point de plus solide que de jouir de vous, et c'est le fruit qu'on tire de la très sainte communion.

I 1,8,41 *Acte d'adoration avant la sainte communion.*

Je vous adore, Jésus-Christ mon Sauveur, qui vous anéantissez et qui cachez votre gloire dans cet admirable sacrement, pour vous donner tout à nous et demeurer toujours avec nous : c'est sans doute * afin que nous nous donnions tout à vous. Mais que vous donnerai-je, ô mon Sauveur ? Je suis une créature remplie de péchés et vous me donnez un Dieu qui est la sainteté même. Changez-moi, s'il vous plaît, en vous, et ainsi je serai saint parce que vous êtes saint, et le péché n'aura point d'entrée en moi.

* *certainement* (Académie, 1762), *assurément* (Trévoux, 1743-1752)

I 1,8,42 *Lorsqu'on communie.*

Je ne suis pas digne, ô Seigneur, que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie (Lc 7, 6-7).

Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ conserve mon âme pour la vie éternelle.

Quel bonheur pour moi, ô mon Dieu, de vous avoir reçu et de vous posséder, vous qui avez en vous tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu (Col 2, 3), et en qui réside la plénitude de la

divinité (Col 2, 9). C'est votre sacré corps que je viens de recevoir, vous ne me l'avez donné qu'afin de me remplir de grâces et de m'engager à vivre d'une manière digne de vous. Que je n'aie point, je vous prie, contre vos intentions, en m'abandonnant comme les bêtes aux plaisirs des sens, mais que tout mon esprit soit occupé de vous et que tout mon plaisir soit de remplir mon cœur de votre saint amour.

I 1,8,43 *Acte de remerciement.*

Je vous remercie, ô mon Sauveur, de m'avoir donné aujourd'hui votre corps à manger. C'est un pain céleste qui donne des forces pour résister aux tentations et pour ne pas tomber dans le péché. C'est une viande qui sustente * de la Divinité même et qui donne du goût pour s'appliquer au service de Dieu par-dessus toutes choses. C'est une médecine ** capable de guérir toutes les maladies de nos âmes. Faites, ô Seigneur, que ce pain sacré répare en moi les forces que le péché y a détruites. Faites que cette viande entretienne la vie de mon âme *** en me conservant votre sainte grâce et le désir de vous servir, et que cette médecine me soit si salutaire qu'elle en laisse point en moi de péché, ni aucune affection pour ce qui vous déplaît.

* *viande* : « au figuré, se dit de tout ce qui peut nourrir l'âme et réjouit l'esprit » (Trévoux 1743-1752) - *sustenter* : « nourrir, entretenir la vie par des aliments » (id.). *Un aliment qui nourrit de Dieu même.*

** *un remède*

*** *le péché mortel détruit la vie de l'âme* : DA 213,0,9

I 1,8,44 *Actes pour la communion spirituelle, lorsqu'on ne communie pas réellement.*

Je ne suis pas digne, ô mon Seigneur, que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie (Lc 7, 6-7).

Ô mon Sauveur Jésus, puisque je ne suis pas en état de recevoir votre sacré corps toutes les fois que j'assiste à la sainte Messe, donnez-moi l'effet de ce sacrement et faites-moi la grâce de participer à votre Esprit : remplissez-m'en, s'il vous plaît, afin que je n'agisse que par lui et que je ne me conduise que par ses mouvements. Je renonce à mon propre esprit et à mes propres lumières. Je veux ne les suivre en rien, et me soumettre entièrement aux vôtres.

I 1,8,45 *Union de cœur à ceux qui communient.*

Je m'unis, ô mon Dieu, à vos serviteurs et à vos servantes qui communient aujourd'hui et qui mènent une vie assez pure pour communier très souvent * et même tous les jours. Nous sommes les membres d'un même corps, c'est vous qui nous animez tous et nous faites vivre de votre vie : rendez-moi, je vous prie, participant à leurs grâces, à leurs vertus et à leurs fréquentes communions ; et faites que, comme ils vous honorent continuellement par leur vie sainte, je vous honore aussi toujours en les imitant, parce qu'ils vous possèdent et qu'ils sont possédés de votre Esprit.

À *Dominus vobiscum*. Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

* I 5,3,1

I 1,8,46 *Postcommunion.*

Mon Dieu, puisque j'ai eu le bonheur aujourd'hui d'être présent et de participer au sacrifice de votre Fis, donnez-moi, pour fruit d'un si saint mystère, la grâce de continuer à vous sacrifier * pendant ce jour, soit en me privant de quelque plaisir, soit en souffrant quelque peine pour l'amour de vous, afin qu'ayant tâché de vous offrir un sacrifice perpétuel durant cette vie, je puisse vous en offrir un éternel en l'autre. C'est la grâce que je vous demande par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous en unité avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

* « *sacrifier* signifie aussi : se dévouer absolument à quelqu'un, endurer toutes choses pour lui » (Trévoux, 1743-1752)

I 1,8,47 À *Dominus vobiscum*. Seigneur, que votre Esprit soit toujours avec nous.

À *Placeat tibi sancta Trinitas*.

Agrérez, ô mon Dieu, le sacrifice que le prêtre vient de vous offrir et celui que je vous ai offert de moi-même : faites que l'un et l'autre me soient utiles ; agrérez aussi le service que je vous rends, et que je veux continuer de vous rendre toute ma vie.

Ensuite, on se disposera, par un sentiment d'une profonde humilité, à recevoir la bénédiction du prêtre.

I 1,8,48 *À l'Évangile de saint Jean.*

Verbe divin, qui êtes en Dieu, et Dieu même de toute éternité, c'est par vous que toutes choses ont été faites, et c'est vous qui leur avez donné l'être et la vie. Que vous avez eu de bonté de venir en ce monde pour éclairer tous les hommes, qui étaient dans l'ignorance et dans le péché ! La plupart cependant ont été si misérables et si aveuglés que de ne pas vouloir recevoir la lumière et de demeurer dans les ténèbres. Ils n'ont pas même compris, ni voulu écouter les vérités saintes que vous leur avez annoncées. Et quoique vous ayez toujours été parmi eux, ils ne vous ont pas connu.

I 1,8,49

Heureux ceux qui n'ayant pas écouté la chair et le sang, ni les discours des hommes, mais la voix de Dieu, vous ont bien reçu et ont cru en vous, car ils sont devenus les enfants de Dieu. Ne permettez pas, ô Verbe incarné, que je suive l'exemple de ces Juifs incrédules et endurcis qui n'ont pas voulu vous reconnaître : éclairez-moi de votre lumière ; rendez-moi docile à votre parole, et faites que je confesse de cœur et de bouche, avec ceux qui ont cru en vous, que vous êtes le Verbe qui s'est fait chair et qui a demeuré parmi nous pour nous donner la grâce et nous instruire de la vérité.

I 1,8,50 *Après la sainte Messe.*

Mon Sauveur Jésus-Christ, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite aujourd'hui, d'assister à la sainte Messe et de toutes celles que j'y ai reçues de vous. Je vous demande pardon des fautes que j'y ai commises, et je vous prie de m'accorder, par la vertu de ce saint sacrifice, tous les secours qui me sont nécessaires pour ne point vous offenser pendant ce jour et pour vous servir avec fidélité le reste de ma vie.

I 2 INSTRUCTION MÉTHODIQUE POUR APPRENDRE À SE BIEN CONFESSER,

Par demandes et par réponses.

I 2,0 Préface.

I 2,0,1

La pratique du sacrement de pénitence, qu'on nomme ordinairement la confession, est l'action la plus importante de la religion, parce que c'est d'elle que dépend plus particulièrement le salut de ceux qui ont été assez malheureux pour tomber dans des péchés mortels. C'est pourquoi il est de la dernière conséquence, non seulement d'y apporter toutes les préparations requises, mais aussi de n'y manquer à rien de ce qui est nécessaire pour purifier sa conscience, et la dégager de tous les péchés dont elle est chargée.

I 2,0,2

L'un des plus grands désordres qui se trouvent parmi les chrétiens est que la plupart se persuadent qu'il n'y a que la confession qui soit nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence, et qu'il suffit de les confesser de quelque manière que ce soit pour mériter d'en recevoir l'absolution. Ils ne conçoivent pas combien il est difficile à l'homme de retourner à Dieu après qu'il s'en est éloigné par ses dérèglements, vu la grande inclination qu'il a au péché ; et combien la pénitence, pour être véritable et sûre, demande de dispositions ; qu'on ne peut même la faire, telle qu'elle doit être, sans beaucoup de peine et de travail : ce qui fait que le saint concile de Trente (Session 14, chapitre 2), après les saints Pères, la nomme un baptême pénible et laborieux *. Cette peine qu'il faut se donner pour bien faire cet exercice de religion, consiste particulièrement à prendre tout le soin possible pour s'y préparer, à confesser simplement, nettement et entièrement tous les péchés qu'on a commis, les faisant connaître au confesseur tels qu'ils sont ; et enfin à y satisfaire pleinement, soit à l'égard de Dieu, soit à l'égard du prochain.

* [DA 307,7,5](#) ; [MD 4,1,1](#)

I 2,0,3

C'est une pratique ordinaire aux chrétiens de confesser de temps en temps leurs péchés aux prêtres. Les uns le font une fois tous les ans, pour satisfaire au commandement de l'Église, et peut-être parce qu'ils seraient regardés comme des excommuniés s'ils ne s'acquittaient pas de ce devoir. Plusieurs le font plus fréquemment ; et il y en a même qui s'approchent assez souvent de ce sacrement par un principe de piété, pour acquérir et conserver la pureté du cœur ; mais de tous ceux qui le reçoivent, il s'en trouve peu qui se mettent en peine de se bien confesser, il y en a bien peu qui le sachent faire, et à peine en trouve-t-on quelques-uns qui se confessent tout à fait bien.

I 2,0,4

Les uns vont se confesser sans avoir examiné leur conscience ou ne l'ayant fait que fort superficiellement. D'autres, croyant qu'il suffit d'avoir recherché assez scrupuleusement leurs péchés, vont les raconter à un confesseur comme une aventure qui leur serait arrivée, sans penser à en concevoir une véritable contrition, et s'ils en forment quelque acte, c'est de bouche seulement, ne donnant aucune marque qu'elle soit suffisante et intérieure ; il arrive même souvent qu'ils paraissent n'avoir pas la moindre pensée de changer de conduite.

I 2,0,5

Il y en a qui confessent leurs péchés comme par routine, disant presque toujours les mêmes. Plusieurs, après avoir passé une année entière sans se confesser, le font cependant en deux ou trois minutes, et disent seulement en général sept ou huit gros péchés qui sont ceux qui ont le plus frappé leur imagination, se persuadant par ce moyen de mettre leur conscience en repos. Quelques-uns au contraire en se confessant disent tant de paroles que, pour déclarer cinq ou six péchés, ils sont des quarts d'heures, et quelque fois des demi-heures entières : c'est ce qui embarrasse beaucoup un confesseur qui souvent ne peut discerner, dans tout ce que ces personnes ont dit, ce qui est péché ; c'est aussi ce qui lui fait perdre bien du temps *, et ce qui est cause qu'il est obligé de renvoyer plusieurs personnes sans s'être confessées.

* [Blain, CL 7, 273](#)

I 2,0,6

Il s'en trouve qui croient qu'il n'est pas permis à un confesseur de leur différer ou refuser l'absolution lorsqu'ils ne sont pas en état de la recevoir, et qui semblent le vouloir prendre à partie lorsqu'il témoigne tant soit peu ne pouvoir pas la leur accorder. Vous en verrez aussi qui se persuadent que c'est à eux à recevoir telle pénitence qu'il leur plaît, et qu'il leur est libre de borner le pouvoir du confesseur à cet égard, ou même que, si la pénitence ne les accommode pas, ils peuvent ne la pas accomplir.

I 2,0,7

En un mot, il se rencontre tant de difficultés et tant de dérèglements dans la pratique de la confession, qu'on a cru qu'il était à propos de les faire connaître aux fidèles, et de leur proposer les moyens nécessaires pour y remédier, afin qu'étant instruits en détail et en particulier des préparations qu'il faut apporter au sacrement de pénitence, de la manière de se bien confesser et des défauts qu'il faut éviter en déclarant ses péchés, de la docilité avec laquelle on doit écouter et suivre les avis du confesseur, et accepter la pénitence qu'il impose, et de la nécessité et des moyens d'y satisfaire, ils soient en état lorsqu'ils approcheront de ce sacrement d'y recevoir la grâce qu'ils ont perdue par le péché, et ensuite de la conserver inviolablement. C'est ce qu'on s'est proposé de faire dans les instructions suivantes.

I 2,0,8

Instruction méthodique pour apprendre à se bien confesser.

I 2,0,9

D. Lorsque quelqu'un veut se confesser, que doit-il faire pour se mettre en état de faire une bonne confession ?

R. Il doit s'y bien préparer ; il doit ensuite se confesser avec de bonnes dispositions et s'appliquer sur toutes choses à bien déclarer ses péchés ; et après s'être confessé, il doit remercier Dieu de la grâce qu'il a reçue dans le sacrement de pénitence, prendre quelques moyens pour la conserver et accomplir la pénitence qui lui a été enjointe par le confesseur.

I 2,0,10

D. Que faut-il faire avant que de se confesser pour s'y bien préparer ?

R. Il faut faire deux choses :

1. Examiner sa conscience.
2. Se repentir de tous ses péchés.

I 2,1 [§ 1] *De la première chose qu'il faut faire avant que de se confesser.*

I 2,1,1

D. Quelle est la première chose qu'il faut faire, avant que de se confesser, pour s'y bien préparer ?

R. C'est de prendre tout le soin possible, avec la grâce de Dieu, pour se souvenir de tous ses péchés – et c'est ce qu'on appelle examiner sa conscience.

D. Qu'est-ce qu'examiner sa conscience ? [DB 3,10,1]

R. C'est penser avec attention aux péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession, et les rechercher avec soin, afin de n'en pas omettre un seul volontairement ou par négligence.

I 2,1,2

D. Ne peut-on pas se confesser sans avoir examiné sa conscience ? [DB 3,10,3]

R. Ce serait fort mal fait * : car qui oublierait un péché dans la confession, faute de s'être suffisamment examiné, ferait une confession sacrilège.

D. Ne suffit-il pas de s'examiner quand on se confesse ? [DB 3,10,3]

R. Non, il faut absolument le faire avant que de se confesser, et jamais dans le temps qu'on se confesse : on ne doit penser alors, qu'à bien déclarer ses péchés.

D. Quel soin et quelle exactitude faut-il apporter pour bien examiner sa conscience ? [DB 3,10,4]

R. Il faut y apporter le même soin et la même exactitude qu'on aurait dans une affaire où il s'agirait de perdre non seulement tous ses biens, mais même sa propre vie.

* même expression à propos de l'extrême-onction [DB 3,21,5]

I 2,1,3

D. Que faut-il faire pour se mettre en état de bien examiner sa conscience avant que de se confesser ? [DB 3,10,4]

R. Il faut se retirer en quelque endroit de l'église où on puisse être en repos, et là demander à Dieu la grâce de se souvenir de tous ses péchés.

D. Sur quoi faut-il examiner sa conscience avant que de se confesser ? [DB 3,10,5]

R. C'est sur les commandements de Dieu et de l'Église, sur les sept péchés capitaux et sur les péchés particuliers de son état ou de sa profession.

I 2,1,4

D. Pour bien examiner sa conscience, est-ce assez d'examiner ses péchés en général, par exemple : si on a juré, si on a dérobé, si on a menti, etc. ? [DB 3,10,5]

R. Cela ne suffit pas, il faut de plus s'examiner sur le nombre et les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis, par exemple : quel jurement on a fait et combien de fois on a juré, etc.

D. À quoi faut-il penser pour mieux et plus facilement examiner sa conscience ?

R. Il sera à propos de penser quels péchés on a commis dans l'église, dans la maison et dans les autres lieux qu'on a fréquentés, et en la compagnie des personnes avec qui on a conversé. [DB 3,10,6]

I 2,1,5

D. Quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre dans l'église, ou à l'égard de l'église ? [DB 3,10,6]

R. Les voici :

1. Manquer d'assister à la sainte Messe, ou y venir trop tard, ou en sortir avant la messe finie, particulièrement les dimanches et les fêtes.
2. N'y point prier Dieu.
3. Y parler, y regarder de côté et d'autres, y rire, y tenir des postures indécentes, ou y commettre quelque autre immodestie.

I 2,1,6

D. Quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre dans la maison ?

R. Ce sont ceux-ci : [DB 3,10,7]

1. Être paresseux à se lever.
2. Ne pas prier Dieu le matin ou le soir à genoux, ou ne le pas faire avec attention et avec piété.
3. Commander des choses que la Loi de Dieu défend de faire, ou les * commander avec passion.
4. Ne pas obéir à ceux qui ont le pouvoir de commander ou manquer de respect à leur égard.
5. Se mettre en colère, s'impatienter ou se chagriner.
6. Manger ou boire par sensualité ou avec excès.
7. Prendre plaisir à des pensées déshonnêtes ou faire des actions contraires à la pureté.

* on peut se demander si ce mot n'est pas ici par erreur

I 2,1,7

D. Quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre en la compagnie des personnes avec qui on converse ? [DB 3,10,8]

R. Ce sont les suivants :

1. Jurer.
2. Mentir.
3. Dire des paroles, ou faire des actions, déshonnêtes et contraires à la pureté.
4. Mal parler de son prochain.
5. Frapper, injurier, quereller ou faire des affronts à quelqu'un.
6. Désirer, prendre ou retenir ce qui appartient à notre prochain.
7. Perdre beaucoup de temps ou d'argent à jouer ou à se divertir.
8. Causer du scandale ou mauvais exemple.

I 2,2 [§ 2] *De la seconde chose qu'il faut faire avant que de se confesser.*

I 2,2,1

D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire avant que de se confesser, pour s'y bien préparer ? [DB 3,11,1]

R. C'est de témoigner à Dieu un grand regret de l'avoir offensé, et de lui promettre de ne jamais retomber dans ses péchés – et c'est ce qu'on appelle faire un acte de contrition.

D. Ceux qui en se confessant n'ont pas de regret d'avoir offensé Dieu, font-ils une bonne confession ?

R. Ils font au contraire une confession sacrilège : parce que le regret d'avoir offensé Dieu étant une partie essentielle du sacrement de pénitence ou de confession, on ne peut pas se dispenser de l'avoir dans le cœur quand on reçoit ce sacrement.

I 2,2,2

D. Pourquoi dit-on que la contrition est une partie essentielle du sacrement de pénitence ? [DA 307,6,11]

R. C'est parce que, sans elle, on ne reçoit pas le sacrement, et la confession est nulle.

D. Est-ce avant que de se confesser qu'il est nécessaire de concevoir une grande douleur de tous les péchés qu'on a commis, et d'en faire un acte de contrition ?

R. Oui, c'est avant que de se confesser qu'il faut le faire, si on ne veut pas faire une confession sacrilège.

I 2,2,3

D. Ne suffirait-il pas de se repentir de ses péchés et d'en faire un acte de contrition, après s'être confessé et avoir reçu l'absolution ?

R. Non, cela ne suffirait nullement ; et si on attendait à se repentir de ses péchés après avoir reçu l'absolution, cette absolution serait inutile et on ne recevrait pas par elle le pardon de ses péchés.

D. Qu'est-ce que la contrition ? [DB 3,11,1]

R. C'est une douleur ou un regret d'avoir offensé Dieu, joint à un ferme propos de ne le plus jamais offenser.

I 2,2,4

D. Quelles sont les conditions que doit avoir la contrition, pour être suffisante dans le sacrement de pénitence ? [DB 3,11,2]

R. Il faut qu'elle ait six conditions :

La première est qu'elle soit surnaturelle, c'est-à-dire qu'elle vienne de Dieu.

La 2^e. Qu'elle soit intérieure, c'est-à-dire dans le fond du cœur.

La 3^e. Qu'elle soit souveraine, c'est-à-dire que nous ayons plus de douleur d'avoir offensé Dieu, que toutes les autres choses qui nous peuvent faire de la peine.

La 4^e. Qu'elle soit universelle, c'est-à-dire de tous les péchés, au moins mortels, que nous avons commis, sans en excepter un seul.

La 5^e. Qu'elle soit efficace, c'est-à-dire jointe à une forte résolution de ne plus retomber dans le péché.

La 6^e. Qu'elle soit accompagnée de l'amour de Dieu, et d'une grande confiance en sa bonté et aux mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ.

I 2,2,5

D. Qui aurait de la douleur de ses péchés, de crainte seulement de perdre son honneur, ou ses biens ou quelque chose de temporel, aurait-il une véritable contrition et ferait-il une bonne confession ? [DB 3,11,3]

R. Nullement, parce que cette crainte étant toute naturelle ne vient pas de Dieu et n'exclut pas toute affection au péché.

D. Celui qui, en se confessant, aurait de la douleur de tous ses péchés à la réserve d'un seul, aurait-il une véritable contrition et ferait-il une bonne confession ?

R. Non et, s'il recevait l'absolution en cet état, il ferait un sacrilège, en cas que le péché dont il n'aurait point de regret fût mortel ou qu'il en doutât.

I 2,2,6

D. Comment faut-il faire un acte de contrition ? [DB 3,11,4]

R. Un acte de contrition se fait ainsi :

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession ; j'ai un très grand regret de les avoir commis, je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent ; et je suis résolu, avec le secours de votre sainte grâce, de n'y plus retomber jamais.

I 2,2,7

D. Pour avoir une véritable douleur de ses péchés, est-ce assez de faire de bouche un acte de contrition, en disant, par exemple : Mon Dieu, j'ai un grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon ? [DB 3,11,5]

R. Cela ne suffit pas, il faut de plus avoir ce sentiment dans le cœur.

D. Toutes les fois qu'en se confessant on fait un acte de contrition, est-il nécessaire en même temps d'avoir un ferme propos * et une forte résolution de ne plus offenser Dieu ? [DB 3,11,6]

R. Oui, cela est absolument nécessaire et, si on n'avait pas cette résolution, on ne recevrait pas le pardon de ses péchés et on ferait une confession sacrilège.

* *Propos* : Résolution... « Il faut à confesse faire un ferme *propos* de se corriger, de quitter le vice » (Trévoux)

I 2,2,8

D. Pourquoi ceux qui confessent leurs péchés sans avoir un ferme propos et une forte résolution de n'y plus retomber, n'en reçoivent-ils pas le pardon ? [DB 3,11,6]

R. C'est parce que le ferme propos fait partie de la contrition, et est par conséquent une partie essentielle du sacrement de pénitence ou de confession.

D. Qu'est-ce qu'un ferme propos, ou une forte résolution, de ne plus offenser Dieu ?

R. C'est une volonté ferme et déterminée de plutôt souffrir toutes sortes de tourments, la perte de tous ses biens et de tout ce qu'on a, et la mort même, que de commettre un seul péché. [DB 3,11,7]

I 2,2,9

D. Comment fait-on un ferme propos de ne plus offenser Dieu ? [DB 3,11,7]

R. C'est en disant :

Mon Dieu, je suis résolu de mourir plutôt que de vous offenser, moyennant votre sainte grâce.

D. Pour avoir un ferme propos de ne plus offenser Dieu, est-ce assez de le former de bouche, et de dire : Mon Dieu, j'aimerais mieux mourir que de vous offenser ?

R. Cela ne suffit pas, il faut être en effet * dans cette disposition.

D. Celui qui retombe toujours dans les mêmes péchés, paraît-il avoir une véritable douleur et contrition de ses péchés ? [DB 3,11,7]

R. Non, parce qu'il n'a pas une résolution assez forte de ne les plus commettre, sans laquelle cependant on ne peut pas avoir une véritable contrition.

* *effectivement, d'une manière véritable et réelle*

I 2,2,10

D. Ceux qui ne veulent pas quitter les occasions prochaines du péché, ont-ils un ferme propos de ne plus offenser Dieu ? [DB 3,11,8]

R. Non, parce que c'est ne vouloir pas quitter ses péchés, que de n'en vouloir pas quitter les occasions.

D. Quelles sont les occasions prochaines du péché ?

R. Ce sont les choses qui, ordinairement, sont cause qu'on tombe dans le péché, comme sont les personnes avec qui, et les lieux dans lesquels, on a coutume d'offenser Dieu.

I 2,2,11

D. Combien y a-t-il de sortes d'occasions prochaines du péché ? [DB 3,11,9]

R. Il y en a de deux sortes :

1. Celles qui y portent d'elles-mêmes, comme la lecture des livres d'impureté, la conversation fréquente et familière de deux personnes libres de différent sexe *.

2. Celles qui font tomber dans le péché, non pas par elles-mêmes, mais à cause seulement de la mauvaise disposition de la personne, soit à cause de sa faiblesse, soit à cause de son inclination naturelle ou à cause de ses mauvaises habitudes.

Telles sont :

le trafic **, à un marchand qui ne peut s'empêcher de tromper ;
la profession de cabaretier, à celui qui ne peut ou ne veut pas refuser à boire et à manger aux personnes qu'il sait en avoir pris suffisamment, ou qu'il sait dépenser leur bien au cabaret au préjudice de leur famille ;
le jeu, à celui qui perd son bien à jouer, ou qui a coutume d'y jurer ou d'y blasphémer ;
le cabaret, à celui qui s'y enivre ou y boit avec excès.

* *deux personnes de sexe différent* qui sont *libres*, c'est-à-dire probablement « qui ne sont pas mariées », selon le sens signalé par Littré [cf. I 2,5,13]. *Libre* peut aussi signifier « imprudent, indiscret et un peu indécent » (Trévoux) : il n'est pas sûr qu'il faille retenir ici ce sens, car DB 3,11,9 n'a pas cet adjectif.

** *commerce, négoce*. Le mot n'est pas pris habituellement en mauvaise part, mais Trévoux donne quand même comme premier exemple d'emploi : « La tromperie est la science du trafic ».

I 2,2,12

D. Doit-on quitter les occasions prochaines du péché qui ne sont telles qu'à cause de la mauvaise disposition de la personne, comme on est obligé de s'éloigner de celles qui le sont d'elles-mêmes ? [DB 3,11,10]

R. Oui, lorsque, ordinairement, on y offense Dieu et qu'on continuerait à l'offenser de même si on y restait.

D. Pouvons-nous de nous-même, faire un vrai acte de contrition et avoir une véritable douleur de nos péchés ? [DB 3,11,13]

R. Non, il n'y a que Dieu seul qui nous la puisse donner.

D. Pouvons-nous nous exciter à avoir de la contrition et douleur de nos péchés ?

R. Oui, nous le pouvons avec la grâce de Dieu.

I 2,2,13

D. Que faut-il faire pour s'exciter à avoir une vraie contrition et douleur de ses péchés, et une ferme résolution de n'y plus retomber ? [DB 3,11,14]

R. On peut se servir pour cela de six différents moyens :

Le 1^{er} est de la demander à Dieu.

Le 2^e est de considérer la bonté de Dieu, et les bienfaits qu'on a reçus de lui.

Le 3^e de se représenter l'énormité et le grand nombre de ses péchés.

Le 4^e est de penser à ce que Notre Seigneur Jésus-Christ a souffert afin de satisfaire à Dieu pour nos péchés.

Le 5^e est de faire réflexion que le péché nous fait perdre la grâce de Dieu, nous prive du paradis et nous fait mériter l'enfer.

Le 6^e est de faire souvent des actes de contrition.

I 2,2,14

D. Quel bien reçoit notre âme lorsque nous avons une véritable douleur de nos péchés ?

R. Le grand bien, que nous recevons alors, est la grâce de Dieu et le pardon de nos péchés.

I 2,3

§ 3. De ce qu'on doit faire en se confessant avant que de déclarer ses péchés ; et des quatre premières choses à observer en déclarant ses péchés.

I 2,3,1

D. Que faut-il faire dans le temps qu'on se confesse, pour se confesser avec de bonnes dispositions ?

R. Il faut faire dix choses.

D. Quelle est la première chose qu'on doit faire dans le temps qu'on se confesse ?

R. C'est de faire le signe de la sainte croix, en disant *In nomine Patris, etc.* ou : Au nom du Père, etc. Puis demander au confesseur sa bénédiction, disant : Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché. [DA 307,5,18]

D. Pourquoi, quand on se confesse, demande-t-on la bénédiction au confesseur avant que de déclarer ses péchés ?

R. C'est parce qu'on honore en la personne du confesseur la puissance et l'autorité de Jésus-Christ à qui on demande la bénédiction et la grâce qui sont nécessaires pour bien confesser tous ses péchés.

I 2,3,2

D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse ?

R. C'est de dire *Confiteor*, soit en latin, soit en français, jusqu'à *mea culpa*. [DA 307,5,19]

D. Pourquoi, quand on se confesse, dit-on *Confiteor* avant que de déclarer ses péchés ?

R. C'est pour faire un acte d'humilité, en avouant au confesseur, en la présence de Dieu, des anges et des saints, qu'on est pécheur, afin par cet acte d'attirer sur soi la miséricorde de Dieu qui volontiers donne sa grâce aux humbles.

I 2,3,3

D. Quelle est la troisième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est de dire, avant que de déclarer ses péchés, depuis quel temps on ne s'est pas confessé.

D. Comment doit-on s'exprimer, pour faire connaître au confesseur depuis quel temps on ne s'est pas confessé ?

R. Il faut lui dire : Il y a quinze jours, ou trois semaines, ou un mois, ou deux mois que je ne me suis pas confessé ; ou : Ma dernière confession a été il y a quinze jours, ou trois semaines, ou un mois, ou deux mois, ou plus ou moins – selon le temps qu'il y a qu'on ne s'est pas confessé.

I 2,3,4

D. Si le confesseur n'est pas le même à qui on s'est confessé la dernière fois, et si on n'est pas connu de lui, suffit-il de lui dire, avant que de déclarer ses péchés, depuis quel temps on ne s'est pas confessé ?

R. Pour lui mieux faire connaître l'état de sa conscience et la disposition avec laquelle on se confesse, il est aussi à propos de lui dire en même temps :

1. Si on a un confesseur réglé et arrêté, et pourquoi on ne se confesse pas à lui cette fois-ci ; ou si on n'a pas un confesseur ordinaire, pourquoi on n'en choisit pas un, et pourquoi on ne se confesse pas toujours au même. [DA 307,3,17 ; DB 2,15,9]

2. Si on se confesse souvent ou rarement, et combien de fois à peu près chaque année.

[3]. Si on a embrassé quelque état : si par exemple on est ou si on a été marié et si on a des enfants, ou si on ne l'est pas.

4. De quelle profession on est : si on est juge, ou avocat, ou procureur ; ou marchand, et de quelle sorte de marchandise ; ou artisan, et de quel métier ; ou écolier *, et de quelle science, etc.

5. Si on n'a pas d'emploi, ou si l'emploi dans lequel on est n'est pas suffisant pour occuper tout le temps : à quoi ordinairement on emploie tout le jour, ou le temps qui reste libre.

6. Si on n'a pas encore accompli la pénitence qui avait été imposée dans la dernière confession, et pour quelle raison.

7. Si, étant obligé à quelque restitution ou réparation, soit d'honneur soit de dommage, on ne s'en est pas encore acquitté ; ou si, ayant eu de la haine contre quelqu'un, on ne s'est pas encore réconcilié avec lui, et ce qui peut en être la cause.

* *Écolier* : « On le dit particulièrement de ceux qui vont au Collège, soit pour les Humanités, soit pour les Sciences » (Trévoux)

I 2,3,5

D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est de bien déclarer ses péchés.

D. Qu'est-ce qu'il faut observer en déclarant ses péchés ?

R. Pour bien déclarer ses péchés, il faut observer dix choses.

I 2,3,6

D. Quelle est la première chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les dire soi-même.

D. Lorsqu'on se confesse, il ne faut donc pas attendre, pour déclarer ses péchés, que le confesseur les demande ?

R. Non, il faut toujours les dire soi-même, et dire aussi soi-même tout ce qui peut servir à les faire connaître tels qu'ils sont, sans obliger le confesseur d'interroger là-dessus.

D. C'est donc mal fait de dire au confesseur : Mon Père, confessez-moi ?

R. Oui : car c'est à nous à confesser et déclarer nos péchés, et non pas au confesseur, puisqu'il ne les sait pas.

I 2,3,7

D. Quelle est la seconde chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les dire comme étant passés.

D. Il ne faut donc pas, quand on se confesse, exprimer ses péchés au temps présent, disant, par exemple : Je jure, je mens, je dis des paroles déshonnêtes, je me mets en colère aussitôt qu'on me dit quelque chose qui me fait peine, etc. ?

R. Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut parler en se confessant, pour bien déclarer ses péchés. On doit toujours les dire au temps passé, en cette manière : J'ai juré, j'ai menti, etc.

I 2,3,8

D. Quelle est la troisième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les dire par manière d'accusation.

D. Comment faut-il s'exprimer pour dire ses péchés par manière d'accusation ?

R. Il faut les dire avec humilité et avec simplicité, comme doit faire un criminel qui déclare ses crimes à son juge ; si, par exemple, on a menti pour s'excuser *, c'est ainsi qu'on doit s'exprimer : J'ai menti, ou je m'accuse d'avoir menti, pour m'excuser.

D. Ce n'est donc pas bien se confesser de dire : Si j'ai menti, j'en demande pardon à Dieu ; ou de dire : Quelquefois on jure, quelquefois on ment, quelquefois on s'emporte, etc. ?

R. Non, car ce n'est pas dire ses péchés par manière d'accusation.

* E 9,3,5

I 2,3,9

D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de ne pas excuser, ni rejeter sur les autres.

I 2,3,10

D. Que peut-on penser de celui qui pour se confesser dirait : J'ai menti, mais je n'ai jamais pu faire autrement car, si j'avais dit la vérité, il m'aurait coûté bien de l'argent ; Je suis venu tard un dimanche à la sainte Messe mais ce n'a pas été ma faute, j'ai rencontré en chemin un de mes parents qui m'a salué et qui m'a parlé quelque temps, ce qui m'a empêché de me trouver au commencement de la messe ; ou : Je n'ai pas prié Dieu à la sainte Messe parce qu'une personne que je connais, s'étant approchée de moi, m'a entretenu pendant la plus grande partie de la messe ?

R. Ce qu'on peut penser et dire de cette manière de déclarer ses péchés est que ce n'est pas les confesser, mais les excuser. Il faut dire simplement : J'ai menti sans faire tort à personne, une, deux, trois ou quatre fois, autant de fois qu'on l'a fait ; J'ai été tard un dimanche à la sainte Messe, on disait ou on chantait l'Évangile * ; J'ai manqué une fois de prier Dieu pendant la plus grande partie de la sainte Messe – sans rien dire pour excuser ses péchés ou les rejeter sur les autres.

* sous-entendu : *au moment où je suis arrivé*

I 2,4

§ 4. Des 5^e, 6^e et 7^e choses qu'il faut observer en déclarant ses péchés, qui sont d'en déclarer l'espèce, le nombre et les circonstances.

I 2,4,1

D. Quelle est la cinquième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?
[DB 3,12,4]

R. C'est de dire l'espèce, le nombre et les circonstances nécessaires de chacun des péchés qu'on a commis.

D. Qu'est ce que déclarer dans la confession l'espèce d'un péché ?

R. C'est dire en particulier * quel péché on a fait ; par exemple si on a juré : quel a été ce jurement ; si on a injurié quelqu'un : quelle injure on lui a dite.

D. Ne suffirait-il pas de dire ses péchés seulement en général, par exemple : J'ai été superbe, impudique, gourmand, paresseux, avare, etc. ?

R. Non, il faut nécessairement dire chacun de ses péchés en détail et en particulier.

* *en détail*, par opposition à « en général » ; et non, ici : « seul à seul »

I 2,4,2

D. Comment faut-il donc s'accuser, lorsqu'on est tombé dans quelque péché - comme par exemple lorsqu'on a été superbe - pour bien déclarer l'espèce de ce péché ?

R. Si ç'a été par pensée, il faut dire : J'ai eu des pensées d'orgueil, auxquelles j'ai consenti ; si ç'a été par paroles, il faut dire, par exemple : Je me suis vanté, ou : J'ai dit du bien de moi pour en tirer de la vanité ; si ç'a été par action, il faut dire, par exemple : J'ai été bien modeste, ou bien dévot à l'église, ou j'ai fait l'aumône à un pauvre... parce qu'il y avait des personnes qui me regardaient, afin qu'elles eussent de l'estime pour moi.

Si on a juré, il faut dire quel jurement, par exemple : J'ai juré par Dieu ; j'ai juré : « Le démon * m'emporte ». [DA 204,0,6]

Si on a injurié, il faut dire quelle injure on a dite, et à qui, par exemple : J'ai injurié mon frère, je l'ai appelé fripon ; ou : J'ai injurié un prêtre, je l'ai appelé démon.

Il faut dire ainsi en particulier les péchés qu'on a commis.

* On remarquera que, en 1734, *démon* remplace *diable* des éditions antérieures de DB et DA.

I 2,4,3

D. Lorsqu'on a commis un péché d'impureté, pour bien déclarer l'espèce de ce péché suffit-il en se confessant de dire : J'ai commis un péché d'impureté ?

R. Cela ne suffit pas, car il y a bien des différentes sortes et espèces de ce péché, puisqu'il se peut commettre, ou par des pensées, ou par des désirs, ou par des regards, ou par des paroles, ou par des chansons, ou par des baisers, ou par des attouchements, ou autres actions deshonnêtes. [DB 2,8,1]

I 2,4,4

D. Qu'est-ce que déclarer le nombre de ses péchés ? [DB 3,12,4]

R. C'est dire combien de fois on a commis chaque péché dont on se confesse.

D. Cela est-il nécessaire ? [DA 307,4,24]

R. Oui, il faut le dire nécessairement, faute de quoi on ferait une mauvaise confession ; parce qu'autant de fois qu'on a fait volontairement une action qui est péché, on a commis autant de péchés distincts ; par exemple : si on a juré douze fois, ce sont douze péchés, si on a juré cent fois, ce sont cent péchés qu'on a faits.

I 2,4,5

D. Ne suffit-il pas en confessant un péché de dire qu'on l'a commis plusieurs fois ; par exemple, qu'on a juré plusieurs fois ? [DB 3,12,5]

R. Cela ne suffit pas, parce que le confesseur ne peut pas juger par cette accusation combien de fois on a commis ce péché ; car n'avoir fait un péché que deux fois, c'est aussi bien l'avoir fait plusieurs fois, que de l'avoir fait dix fois, vingt fois, cent fois, et même mille fois.

D. Est-il permis lorsqu'on se confesse, de diminuer ou d'augmenter le nombre de ses péchés, disant, par exemple : J'ai menti peut-être trente fois – lorsqu'on ne l'a fait que cinq ou six fois – croyant qu'il vaut mieux dire plus que moins ?

R. Cela n'est nullement permis, et qui le ferait volontairement ferait une mauvaise confession.

I 2,4,6

D. Si on ne se souvient pas du nombre des péchés qu'on a commis, que doit-on faire ?

R. Les péchés du nombre desquels on ne se souvient pas étant ordinairement des péchés d'habitudes, il faut dire au confesseur combien de fois environ par jour, ou par semaine, ou par mois, on les a commis.

D. Ne vaut-il pas mieux dire plus que moins ?

R. Il ne faut dire ni plus, ni moins, mais il faut dire au juste * le nombre de ses péchés, autant qu'on s'en souvient.

* *Au juste* : avec exactitude, avec précision (Trévoux)

I 2,4,7

D. Qu'est-ce que dire au confesseur les circonstances nécessaires de chaque péché qu'on a commis ? [DB 3,12,5]

R. Quand on dit en se confessant de quelle manière, pour quelles raisons, avec quelles sortes de personnes, et en quel lieu on a pensé, fait ou dit quelque chose, lorsque cela est nécessaire pour faire connaître de * quelle sorte de péché on a commis.

C'est pour lors qu'on dit les circonstances nécessaires d'un péché dans la confession.

* *Connaître de s'emploie en termes de justice : « pouvoir de juger ». Il semble que ce « de » soit inutile ici.*

I 2,4,8

D. Comment, en s'accusant de ses péchés, doit-on en dire les circonstances ?

R. C'est ainsi qu'il faut les exprimer au confesseur : [DB 3,12,5]

si par exemple on a menti, il faut dire si ç'a été pour faire tort à quelqu'un ;

si on a donné des injures, si ç'a été à son père, ou à sa mère, ou à un prêtre, ou à quelque personne constituée * en dignité, et quelle injure on lui a donnée ;

si on a frappé quelqu'un, quelle sorte de personne, si ç'a été par haine, si ç'a été avec violence et avec excès, si cela a causé quelque dommage, et quel est ce dommage.

* *Constituer : établir, élever, mettre en un certain état. « Le Roi a constitué un tel en dignité » (Trévoux)*

I 2,4,9

D. Lorsqu'on a médité de quelqu'un, est-ce assez pour se bien confesser de dire : J'ai mal parlé de mon prochain, deux, quatre, ou six fois – autant de fois qu'on l'a fait ?

R. Cela ne suffit pas, il faut aussi faire connaître si la chose qu'on a dite était vraie ou fausse, si elle était bien considérable ou non, devant combien de personnes on l'a dite, si cela a porté préjudice à la personne de qui on l'a dite, depuis quel temps, et quel a été ce préjudice.

Et s'expliquer ainsi, c'est ce qu'on appelle : dire les circonstances d'un péché.

I 2,4,10

D. Lorsqu'on a pris quelque chose, suffit-il de dire : Je m'accuse d'avoir dérobé ?

R. Cela ne suffit pas, il faut aussi, pour bien déclarer les circonstances de ce péché, dire quelle somme ou qu'est-ce qu'on a pris, et ce que le tout pouvait valoir, si on ne l'a plus, et si ce qu'on a pris appartenait à l'Église, ou à un riche, ou à un pauvre, ou à quelqu'un qui ait un grand besoin de ce qu'on lui a pris, combien de temps on l'a retenu, ou combien il y a qu'on la retient, et quel préjudice cela a causé à la personne à qui on l'a prise. [DA 307,1,14]

I 2,4,11

D. Quelle est la sixième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de dire ses propres péchés, et jamais ceux des autres, ne nommant personne dans la confession.

D. Il arrive souvent, cependant, que des personnes croient bien faire, en se confessant, de rapporter les péchés des autres : Mon Père, dira quelqu'un, j'ai un fils, ou une fille, ou un valet, ou une servante qui me donne bien de la peine ; il faut que je lui dise trois ou quatre fois une chose, avant qu'il ou qu'elle la fasse - ce qui fait que quelquefois je ne puis m'empêcher de le ou de la frapper.

R. C'est se confesser fort mal de le faire ainsi et, au lieu de dire toutes ces choses, il faut se contenter de dire : Mon Père, j'ai battu mon fils, ou ma fille, ou mon serviteur, ou ma servante, deux, trois ou quatre fois - autant de fois qu'on l'a fait.

I 2,4,12

D. Quelle est la septième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les dire en peu de mots, et de ne rien dire qui ne soit péché.

D. Il n'est donc pas permis, lorsqu'on veut déclarer un péché dans la confession, de raconter toute une histoire ou toute une aventure ?

R. Non, il ne faut jamais le faire, comme ferait celui qui dirait : L'autre jour étant allé voir un de mes amis, dans l'entretien il me rapporta qu'une personne que je connais avait dit bien du mal de moi dans une compagnie ; ce qui fit que j'entraï dans une grande colère contre cet homme ; je lui donnai de grosses injures, l'appelant fripon, insolent, etc. J'ajoutai même, que je saurais bien m'en venger et que j'en trouverais l'occasion.

Au lieu de faire cette narration, il fallait dire seulement en peu de mots ce qu'il y avait de péché dans cette aventure, à peu près en cette manière : Je me suis mis un jour dans une grande colère

contre une personne qui avait mal parlé de moi, je lui ai donné de grosses injures et ai dit que je m'en vengerais.

Il faut ainsi, en déclarant ses péchés, ne dire que ce qu'il y a qui soit péché dans tout ce qu'on a fait ou dit.

I 2,4,13

D. Est-il permis lorsqu'on se confesse de dire des péchés qu'on n'a point faits ?

R. Non, parce qu'on ne se confesse que pour dire les péchés dont on se sent coupable.

I 2,5

§ 5. De la huitième chose qu'il faut observer en déclarant ses péchés.

I 2,5,1

D. Quelle est la huitième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les faire connaître entièrement, et tels qu'ils sont. [I 2,0,2]

D. Qu'est-ce que faire connaître entièrement ses péchés ?

R. C'est dire clairement et nettement tout ce qui peut servir à les faire connaître tels qu'ils sont, sans en rien omettre ni déguiser. [MD 5,3,1]

I 2,5,2

D. Quel sentiment doit-on avoir de celui qui, dans la confession, manquerait de dire quelque chose qu'il fallut nécessairement déclarer pour faire connaître son péché tel qu'il est ?

R. Il ferait sans doute * une mauvaise confession, comme ferait celui qui, ayant dérobé un sou à un pauvre qui n'a que cela pour avoir du pain, dirait seulement : J'ai dérobé un sou – parce qu'il ne ferait pas connaître son péché entièrement et tel qu'il est.

* *certainement* (Académie), *assurément* (Trévoux)

I 2,5,3

D. Est-ce bien fait, lorsqu'on se confesse, d'exagérer ses péchés et de les faire paraître plus considérables qu'ils ne sont ?

R. Cela n'est jamais permis ; c'est pourquoi qui dirait en se confessant : J'ai juré le nom de Dieu, lorsqu'il n'a juré que sa foi ; ou : J'ai blasphémé, lorsqu'il a seulement dit le nom du démon, se confesserait fort mal. Il faut seulement dire ses péchés tels qu'ils sont, sans y rien ajouter ni diminuer.

D. Si on doute d'avoir commis quelque péché, de quelle manière faut-il s'en accuser ?

R. C'est ainsi qu'on doit le faire : Je doute, ou je ne sais pas, ou je ne suis pas bien sûr si j'ai commis un tel péché ; par exemple, si j'ai menti. [DB 3,12,6]

I 2,5,4

D. Lorsque sans réflexion, ou sans beaucoup d'attention, on a fait quelque action qui, d'elle-même est péché, de quelle manière doit-on la déclarer dans la confession ?

R. Il faut alors déclarer le peu ou point d'attention qu'on y a eue. Si c'est un mensonge qu'on a fait, il faut dire : J'ai menti sans faire réflexion à ce que je disais ; ou si on y a fait quelque peu d'attention : J'ai menti sans faire beaucoup d'attention à ce que je disais. – C'est ainsi qu'il faut s'accuser en pareilles occasions.

I 2,5,5

D. Si en commettant un péché, ou même sans le commettre, on y a excité quelque autre, ou si on le lui a conseillé, ou s'il l'a commis parce qu'on lui en avait donné l'exemple, comment faut-il s'accuser ? [DB 3,12,6]

R. Il faut déclarer au confesseur qu'on a excité, si cela est ainsi, ou qu'on a conseillé, supposé que cela soit, de commettre ce péché, et dire ensuite combien de personnes on a excité à le commettre ou à combien de personnes on l'a conseillé, et quel dommage ce péché a causé à d'autres, s'il en a causé : parce qu'on est aussi coupable des péchés que les autres ont commis quand on les y a excités ou qu'on les leur a conseillés, que si on les avait commis soi-même, et que par conséquent on est obligé de réparer tout le dommage que ces péchés peuvent avoir causé à d'autres personnes.

Mais si ç'a été seulement par notre mauvais exemple qu'un autre a commis un péché et que nous ne l'y ayons pas excité ou que nous ne lui ayons pas conseillé, il suffit alors de dire au confesseur qu'une ou plusieurs personnes a ou ont commis un tel péché parce que nous lui, ou leur, en avons donné l'exemple, sans dire quel dommage ce péché peut avoir causé, quoiqu'il en ait causé, parce

que celui qui a donné mauvais exemple n'est pas obligé de réparer le dommage qu'a causé le péché qu'un autre a commis par son mauvais exemple.

I 2,5,6

D. Lorsqu'il y a déjà quelque temps qu'on a commis un péché et qu'on ne se souvient pas si on l'a confessé, doit-on s'en accuser avec les autres, sans faire connaître au confesseur qu'il y a longtemps qu'on a commis ce péché ?

R. Non, il ne faut jamais en se confessant déclarer avec les autres, et sans discernement, un péché qu'on a commis avant sa dernière confession et qu'on n'est pas sûr d'avoir confessé, mais on doit s'en accuser d'abord de crainte de l'oublier, et dire au confesseur depuis quel temps on l'a commis, et qu'on ne se souvient pas si on l'a confessé.

I 2,5,7

D. Lorsqu'on a celé * quelque péché dans la confession, suffit-il de le déclarer avec les autres dont on se confesse dans une confession suivante, sans rien dire au confesseur qui fasse connaître que c'est un péché qu'on a celé ? [DB 3,12,7]

R. Non, cela ne suffit pas, mais il faut confesser ce péché séparément, et dire au confesseur que c'est un péché qu'on n'a osé déclarer et, si on s'est confessé une ou plusieurs fois depuis, on est obligé de dire combien de fois on a communiqué depuis qu'on a celé ce péché.

* *caché, dissimulé*

I 2,5,8

D. Lorsqu'on a eu la volonté de commettre un péché et qu'on ne l'a pas exécutée, de quelle manière doit-on s'en accuser, pour faire connaître son péché entièrement, tel qu'il est ?

R. Il faut alors dire au confesseur combien de temps a duré cette mauvaise volonté, si elle a été interrompue, et combien de fois on l'a renouvelée après l'avoir interrompue.

Par exemple, lorsqu'on a eu la volonté de dérober, il faut s'en accuser en cette manière : J'ai eu la volonté de dérober ce que je pourrais trouver ou prendre, soit de l'argent, ou autre chose, et j'ai eu cette pensée ou volonté pendant trois heures, ou pendant un jour, ou deux jours, et pendant ces deux jours j'ai interrompu et renouvelé cette mauvaise volonté environ vingt fois (si ç'a été vingt fois) et chaque fois cette volonté a duré environ une demi-heure (si cela a été ainsi) ; ou si on n'a pas interrompu cette mauvaise volonté, il faut le déclarer, en disant : J'ai été dans cette mauvaise volonté pendant deux jours sans interruption, ou plus ou moins selon le temps qu'on y est resté ; si ça été une somme ou une chose déterminée qu'on a eu la volonté de dérober, il faut déclarer quelle somme ou quelle chose on a voulu prendre.

I 2,5,9

D. Lorsqu'on a eu la pensée ou la volonté de commettre un péché, pourquoi est-on obligé de déclarer au confesseur combien de temps a duré cette mauvaise pensée ou volonté, si elle a été interrompue, et combien de fois on l'a renouvelée après l'avoir interrompue ?

R. La raison pour laquelle on est obligé de déclarer toutes ces choses au confesseur, est parce qu'une pensée ou une volonté qui a duré deux heures ou même un jour tout entier, fait un péché bien différent de celui qui fait une pensée ou une volonté qui n'a fait que passer et qui n'a duré qu'un moment, et parce qu'autant de fois qu'une pensée ou une volonté a été interrompue et renouvelée, ce sont autant de péchés différents et distingués l'un de l'autre qu'on a commis : par exemple, si on a interrompu et renouvelé une mauvaise pensée ou une mauvaise volonté douze fois, ce sont douze péchés qu'on a commis ; si on l'a interrompue trente fois, ce sont trente péchés.

I 2,5,10

D. Lorsqu'on a eu quelque pensée ou désir d'impureté, comment doit-on s'en accuser dans la confession, pour faire connaître son péché tel qu'il est ?

R Il faut dire si cette pensée, ou ce désir, a été simple et sans rapport à personne, ou si, cependant * qu'on l'a eu, on a pensé à quelque autre personne, et de quelle qualité était cette personne : si c'était un garçon ou une fille, ou une veuve, un religieux ou une religieuse, ou une personne mariée, si elle est parente, et en quel degré ** ; qu'est-ce qu'on a pensé, ou désiré, à l'égard de cette personne, combien cette pensée, ou ce désir, a duré de temps, et si cette pensée, ou ce désir, a été interrompu et renouvelé, et combien de fois, combien de temps cette pensée, ou ce désir, a duré chaque fois.

Il faut dire, par exemple : J'ai eu des pensées d'impureté qui n'ont eu rapport à personne, ou touchant une fille, ou une personne mariée, ou une religieuse, qui est ma parente au second degré, ou – si on ne sait pas ce que c'est qu'être parent au second degré – qui est ma nièce, ou ma cousine germaine, sans dessein ni désir, ou avec dessein ou désir de commettre le péché avec elle, cette pensée a duré un moment, ou un quart d'heure, ou une ou deux heures, ou plus ou moins, selon le temps qu'elle aura duré ; Je l'ai interrompue et renouvelée une ou deux fois, ou dix fois, ou vingt fois, ou trente fois, selon le nombre de fois qu'on l'a interrompue et renouvelée ; Je l'ai rejetée une, deux, ou quatre, ou six fois, ou toujours autant de fois qu'on y a renoncé, ou J'ai été négligent à la rejeter une, ou deux, ou six, ou huit fois, autant de fois qu'on a eu cette négligence ; ou : J'y ai consenti et j'y ai pris plaisir deux fois, quatre, six, ou dix fois ou toujours, selon qu'on s'y est arrêté avec plaisir ; ou : Je doute d'y avoir consenti, si on en doute ; il faut aussi dire si ces pensées ont excité en nous quelques mouvements déréglés, si on est ensuite tombé dans quelques impuretés. C'est ainsi qu'on doit accuser dans la confession des pensées et des désirs contraires à la pureté.

* *pendant*

** DA 208,0,3 ; DA 307,4,7

I 2,5,11

D. Lorsqu'on a donné quelque baiser, ou qu'on a jeté quelque regard, ou qu'on a chanté quelque chanson deshonnête *, ou qu'on a dit quelques paroles, ou qu'on a fait quelque action d'impureté, de quelle manière doit-on s'en accuser dans la confession, pour déclarer son péché entièrement et tel qu'il est ?

R. Lorsque ce péché a été commis par un baiser, il faut dire si ç'a été par un simple plaisir qu'on a donné ce baiser, ou si ce baiser a été accompagné de désir de commettre le péché d'impureté avec cette personne, et de quelle qualité elle était : si fille, si religieuse, si mariée, si parente, et à quel degré ; si après ce baiser on a ressenti en soi quelque mouvement dérégulé, s'il a été cause qu'on soit ensuite tombé dans quelque péché d'impureté.

Il faut s'accuser des regards, des chansons et des paroles de la même manière que du baiser.

Si c'est une action d'impureté qu'on a faite, il faut dire en particulier quelle a été cette action, et si ç'a été sur soi seulement, et l'effet qu'elle a produite, ou si ç'a été sur quelque autre personne, de quelle qualité elle était ; si ç'a été même avec désir ou intention de commettre le péché avec cette personne, si on est tombé en même temps, ou ensuite, dans quelque impureté, si cette action a été interrompue et reprise plusieurs fois, et combien de fois. Si enfin ç'a été une impureté consommée, avec quelle sorte de personne : si c'était avec un garçon ou une fille, ou avec une personne mariée, si elle était parente et en quel degré, etc.

* cet adjectif se rapporte aux trois noms qui précèdent [I 4,6,1 ; DB 2,8,1]

I 2,5,12

D. Lorsqu'on a commis quelque péché dans lequel on tombe par habitude, de quelle manière doit-on s'en accuser, pour le faire connaître entièrement et tel qu'il est ?

R. Il faut dire combien de temps il y a qu'on tombe dans ce péché, et combien de fois on l'a commis depuis sa dernière confession, si on a travaillé à s'en corriger ou si on l'a négligé, si on l'aime, et si on n'est pas résolu de n'y plus retomber ; et, si on dit qu'on est dans cette résolution, de ne pas se contenter de paroles, mais en donner des marques qui soient probablement sûres.

Il faut dire, par exemple : J'ai juré vingt fois "Le démon m'emporte" * ; il y a environ trois ans que je suis habitué à ce péché – ou plus ou moins, selon le temps qu'il y a effectivement que dure cette habitude –. Je ne me suis point mis en peine de m'en corriger, j'y tombe environ quatre fois par semaine, ou plus ou moins, selon qu'on y tombe plus ou moins souvent.

* I 2,4,2

I 2,5,13

D. Lorsqu'on a commis un péché à cause qu'on est, et qu'on reste toujours, dans une occasion prochaine de ce péché, de quelle manière doit-on s'en accuser, pour le faire connaître entièrement et tel qu'il est ?

R. On doit déclarer au confesseur quelle est cette occasion prochaine : si par exemple, n'étant point marié *, on fréquente une personne libre de différent sexe ou si on demeure avec elle dans une même maison, on est dans une occasion prochaine du péché d'impureté.

Pour bien déclarer ce péché et le faire connaître tel qu'il est, il faut dire au confesseur : Mon Père, il y a six mois (si c'est depuis ce temps) que je fréquente une fille, je vais souvent chez elle, et lorsque je n'y vais pas, je cherche l'occasion de lui parler ailleurs ; je la vois environ trois fois par semaine : toutes les fois que je la vois, j'ai des pensées ou des désirs de commettre le péché avec elle ; quand je ne la vois pas, je pense souvent à elle, ce qui me cause des pensées ou des désirs d'impureté ; cela m'est arrivé trois fois, ou six fois, ou dix, ou quinze, ou vingt fois depuis ma dernière confession. Je puis cependant me dispenser de voir cette fille, ou : Mon père et ma mère me défendent de la voir.

* 1734 : *mariée*. L'exemple qui suit, « je fréquente une fille », impose cette correction. Cf. I 2,2,11

I 2,5,14

De même lorsqu'on se laisse aller à des jurements ou à des emportements toutes les fois, ou presque toutes les fois, qu'on joue, le jeu devient une occasion prochaine de ces péchés de jurements et d'emportements.

C'est pourquoi pour faire connaître ces péchés entièrement et tels qu'ils sont, on est obligé de les déclarer au confesseur en cette manière : Mon Père, j'ai juré par Dieu, ou "Le démon m'emporte" *, environ trente fois en jouant, et j'ai joué douze fois depuis ma dernière confession. Toutes les fois, ou presque toutes les fois que je joue, je tombe dans de tels excès de jurements et d'emportements : j'aime beaucoup le jeu, et j'aurais bien de la peine de ne plus jouer ; je crois, cependant, qu'il me sera fort difficile de ne plus tomber dans ces jurements, à moins que je ne quitte tout à fait le jeu.

* I 2,4,2

I 2,6 § [6]. Des 9^e et 10^e choses qu'il faut observer en déclarant ses péchés.

I 2,6,1

D. Quelle est la neuvième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les dire tous sans en celer * un seul.

D. Si quelqu'un celait quelque péché dans la confession, recevrait-il l'absolution et le pardon des autres qu'il aurait confessés ?

R. Non, mais il serait obligé de les confesser encore une fois avec celui qu'il aurait celé, pour en obtenir le pardon et en recevoir l'absolution.

* *cache*, *dissimuler*

I 2,6,2

D. Lorsqu'on n'a pas dit un péché dans la confession, parce qu'on ne savait pas que ce fut péché, doit-on recommencer sa confession, c'est-à-dire déclarer encore une fois au confesseur tous les péchés qu'on avait dit dans cette confession, et lui dire en même temps celui qu'on y avait omis de dire ?

R. Si la raison pour laquelle on n'a pas confessé un péché est, parce qu'on ne savait pas qu'il l'était et qu'on n'était pas obligé de le savoir, on ne doit pas recommencer sa confession ; mais on ne peut pas se dispenser de le faire si on était obligé de savoir que ce fut un péché, et qu'on ne l'a pas su faute de s'en être mis en peine et de s'en être informé : car pour lors on a fait la même faute que si on avait celé ce péché par honte ou par malice.

I 2,6,3

D. Quels sont les péchés que souvent on ignore, et que cependant on est obligé de savoir ?

R. Chacun est obligé de savoir les péchés qu'on peut commettre dans son état, dans sa profession et dans son emploi : ce sont cependant ceux qu'on ignore le plus ordinairement.

Une personne mariée, par exemple, est obligée de savoir les péchés qui se peuvent commettre dans son état de mariage - tels que sont les péchés qui regardent l'éducation des enfants, le soin des domestiques, et ceux qui se peuvent commettre contre la pureté dans le mariage, que presque tout le monde ignore – pour les confesser et non pas pour les commettre.

Les gens de justice, les marchands, les ouvriers, etc. sont obligés de savoir les péchés qui se peuvent commettre dans leur profession, afin de les éviter.

I 2,6,4

D. Qu'est-on obligé de faire pour ne pas ignorer les péchés de son état, de sa profession et de son emploi ?

R. Quand on entre dans un état ou dans une profession, ou qu'on veut exercer quelque emploi, on doit s'informer de son curé, ou de son confesseur, ou de quelque prêtre savant et éclairé, quels sont les péchés qu'on peut commettre dans cet état ou dans cet emploi.

Par exemple : aussitôt qu'une personne est mariée, ou même quelques jours avant qu'elle se marie, elle doit s'informer quels péchés on peut commettre dans l'état du mariage.

Quand quelqu'un entre dans une charge de judicature, ou qu'il se fait marchand, il est obligé de s'instruire de tous les péchés qu'on peut commettre dans sa profession et dans son emploi ; s'ils ne le font pas, ils se rendent coupables de tous les péchés qu'ils commettent dans leur état et dans leur emploi, faute de les avoir su.

I 2,6,5

D. Lorsqu'on a oublié quelque péché en se confessant, est-on obligé de recommencer sa confession ?

R. Non, on ne doit pas même le faire, à moins qu'on n'ait oublié ce péché faute de s'être suffisamment examiné : car alors c'est comme si on avait celé ce péché volontairement.

D. Si on a eu quelque doute qu'une chose fût péché et que, l'ayant faite sans s'en être informé, on ne s'en est pas confessé, doit-on recommencer sa confession ? [DA 307,4,19]

R. Oui, parce qu'on offense Dieu toutes les fois qu'on doute qu'une chose est péché et que, sans s'en être informé, on ne laisse pas que * de la faire : c'est pourquoi ayant omis volontairement en se confessant un péché de cette nature, on a fait une confession sacrilège.

* *Laisser se dit aussi quelquefois dans la signification de cesser, s'abstenir, discontinuer ; et alors il ne s'emploie jamais qu'avec la négative (Académie, 1762)*

I 2,6,6

D. En quelles occasions fait-on une confession nulle et sacrilège ? [DB 3,12,10]

R. C'est particulièrement en quatre occasions :

1. Quand on oublie un péché dans la confession, faute de s'être suffisamment examiné. [DA 307,4,15]

2. Quand on y cèle un péché par honte ou par malice.

3. Quand on n'ose dire ses péchés tels qu'ils sont et qu'on les fait paraître plus petits et comme des péchés véniels ceux qui sont mortels, ou comme un seul péché lorsqu'il y en a plusieurs.

4. Quand on manque de douleur de ses péchés, de bon propos et de ferme résolution de n'y plus retomber, ou de volonté de faire pénitence et de satisfaire pour ses péchés. [I 2,7,8]

I 2,6,7

D. Quel tort et quel préjudice se font à eux-mêmes ceux qui cèlent quelque péché en se confessant, ou qui pour quelque autre raison font une mauvaise confession ?

R. Ils se font tort à eux-mêmes en cinq manières : [DA 307,4,20]

1. Ils ne reçoivent pas le pardon de leurs péchés.

2. Ils commettent un horrible sacrilège.

3. À moins qu'ils ne soient tout à fait abandonnés et réprouvés de Dieu, ils sont continuellement tourmentés des remords de leur conscience.

4. Ils recevront une confusion insupportable au jour du Jugement, lorsque Dieu fera connaître à tout le monde leurs péchés, même les plus cachés.

5. S'ils ne font une confession générale de tous les péchés qu'ils ont commis depuis cette confession nulle, et de toutes les mauvaises confessions et communions qu'ils ont faites depuis, ils seront damnés éternellement.

I 2,6,8

D. Pourquoi, lorsqu'on a celé quelque péché dans la confession, ou qu'on en a oublié quelqu'un par sa faute, ou qu'en quelque autre manière on a fait une mauvaise confession, est-on obligé de confesser encore une fois tous les péchés dont on s'est accusé dans cette mauvaise confession et dans les autres qu'on a faites depuis, et de déclarer le nombre des mauvaises confessions et communions qu'on a faites depuis ce temps ?

R. C'est parce que dans cette confession on n'a pas reçu le pardon de ses péchés, et que par conséquent la confession qu'on a faite a été inutile, aussi bien que l'absolution qu'on a reçue.

I 2,6,9

D. Si celui qui a fait une mauvaise confession ne se souvient pas de tous les péchés dont il s'est accusé dans cette confession, et de tous ceux qu'il a commis depuis, et de toutes les mauvaises confessions et communions qu'il a faites, que doit-il faire ?

R. Il est à propos qu'il fasse une confession générale de toute sa vie. [DA 307,4,23 ; DB 3,12,8]

I 2,6,10

D. Qui sont ceux qui sont obligés de faire une confession générale ? [DB 3,12,9]

R. Il y a sept sortes de personnes qui sont obligés d'en faire une, ou de toute leur vie, ou au moins depuis leur première confession nulle et insuffisante :

1. Ceux qui se sont confessés ne sachant pas les principaux mystères de notre religion.
2. Ceux qui se sont confessés par coutume sans avoir une véritable douleur de leurs péchés.
3. Ceux qui ont celé quelque péché dans la confession, soit pour ne s'être pas suffisamment examiné, soit pour quelque autre raison.
4. Ceux qui n'ont pas évité les occasions prochaines du péché.
5. Ceux qui ne se sont pas réconciliés, ou qui n'ont pas restitué l'honneur ou le bien d'autrui.
6. Ceux qui après leur confession n'ont point changé de conduite et sont toujours retombés dans les mêmes péchés.
7. Ceux qui doutent d'avoir fait quelque confession nulle.

I 2,6,11

D. Quelle est la dixième chose qu'il faut observer dans la confession en déclarant ses péchés ?

R. C'est de les dire tous de suite * et avec ordre.

D. Dans les confessions ordinaires, quel ordre doit-on observer en déclarant ses péchés ?

R. C'est celui-ci :

1. On doit dire si on a manqué à la pénitence qui avait été enjointe par le confesseur dans la confession précédente, et quelle elle était, et si ç'a été par oubli, par négligence ou par mépris qu'on y a manqué.
2. On doit dire les péchés dont on a oublié de s'accuser dans sa dernière confession, si on en a oublié quelqu'un.
3. Les péchés les plus considérables qu'on a commis et qu'on a plus de peine à dire, particulièrement les péchés d'impureté.
4. Les péchés d'habitude.
5. Les péchés particuliers de son état, de sa profession et de son emploi.
6. Les autres péchés qu'on peut avoir commis contre les commandements de Dieu et de l'Église.

* *De suite*, adv. : L'un après l'autre, sans interruption (Académie, 1762)

I 2,6,12

D. Lorsqu'on fait une confession générale, quel ordre doit-on observer en déclarant ses péchés ?

R. Le voici :

1. Il faut dire les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession.
2. Il faut s'accuser de toutes les mauvaises confessions et communions qu'on a faites, si on en a fait quelqu'une, et dire quelle en a été la cause : si ç'a été pour ne s'être pas suffisamment examiné, pour n'avoir pas eu assez de contrition de ses péchés, ou pour n'en avoir pas voulu quitter les occasions prochaines, ou pour ne s'être pas corrigé de ses mauvaises habitudes, ou pour n'avoir pas voulu se réconcilier avec quelque ennemi, ou pour n'avoir pas voulu réparer l'honneur ou restituer le bien d'autrui, ou pour quelque autre raison que ce puisse être.
3. Il faut dire les péchés qu'on a celés dans une ou plusieurs confessions, si par ce défaut on en a fait quelqu'une qui ait été nulle.
4. Il faut dire tous les péchés qu'on a commis depuis qu'on a l'usage de la raison, jusqu'à sa dernière confession.

I 2,6,13

5. Il faut dire à combien de péchés on a été habitué, et combien a duré chacune de ses mauvaises habitudes ; si on s'en est défait de quelqu'une, combien de temps il y a, s'il y en a auxquelles on soit encore habitué, et quelles elles sont ; si on a travaillé à s'en corriger ou si on les a négligées, si

on les aime et si on est bien aise de les conserver, ou si on voudrait en être tout à fait quitte ; enfin, si on a été dans quelque occasion prochaine du péché, combien de temps il y a et si on y est encore, si on a voulu s'en éloigner et combien de temps a duré cette volonté, ou si on ne l'a pas voulu quitter et combien de temps on a été dans cette mauvaise disposition.

I 2,6,14

D. Lorsque dans une confession générale on s'accuse des péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession, que doit-on dire au confesseur avant que de le faire, et après l'avoir fait ?

R. Avant que de commencer à s'en accuser, il faut dire au confesseur : Mon Père, je vais m'accuser des péchés que j'ai commis depuis ma dernière confession ; et après les avoir dit tous, il faut ajouter : Voilà, mon Père, tous les péchés dont je me souviens depuis ma dernière confession. Je vais m'accuser présentement des péchés que j'ai commis pendant toute ma vie, depuis que j'ai l'usage de la raison, jusqu'à ma dernière confession.

I 2,7 **§ 7. De la manière de conclure sa confession, et de l'obligation de donner au confesseur des marques de la douleur qu'on a d'avoir offensé Dieu.**

I 2,7,1

D. Quelle est la cinquième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est de dire : Voilà, mon Père, tous les péchés que je reconnais avoir commis ; je m'accuse aussi de tous ceux que je ne connais pas et de tous ceux dont je ne me souviens pas.

D. Quelle est la sixième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est de témoigner et de donner des marques au confesseur, qu'on a une grande douleur d'avoir offensé Dieu, disant, par exemple : Je demande très humblement pardon à Dieu de tous les péchés que je viens de confesser, j'aimerais mieux mourir que d'y retomber à l'avenir. Je vous prie, mon Père, de m'imposer une pénitence telle que vous croirez m'être nécessaire pour y satisfaire et de me donner ensuite l'absolution, si vous jugez que je sois en état de la recevoir.

I 2,7,2

D. Est-il nécessaire, dans le temps qu'on se confesse, de témoigner au confesseur qu'on a une grande douleur d'avoir offensé Dieu ?

R. Oui, cela est absolument nécessaire, sans quoi le confesseur ne peut ni ne doit pas donner l'absolution.

D. Suffit-il de témoigner de bouche, au confesseur, qu'on a une véritable douleur de ses péchés ?

R. Quoiqu'on doive le faire, cela cependant ne suffit pas : il faut aussi donner au confesseur des marques qui lui fassent connaître que la douleur qu'on a de ses péchés est véritable.

I 2,7,3

D. Pourquoi faut-il donner au confesseur des marques de la douleur qu'on a de ses péchés ?

R. C'est parce que, si on ne le fait pas, on se met en danger de faire une confession sacrilège, croyant qu'on a du regret de ses péchés, quoiqu'on n'en ait pas, ou qu'il est suffisant, quoiqu'il ne le soit pas.

I 2,7,4

D. Quelles sont les marques par lesquelles le confesseur peut connaître qu'on a une véritable douleur de ses péchés ? [DA 307,3,18]

R. Ce sont celles-ci :

1. Quand on paraît être véritablement dans une telle disposition que, pour tous les biens du monde et quand on devrait mourir, on ne voudrait pas commettre un seul péché.
2. Quand on a quitté toutes les occasions qui portaient au péché, surtout les occasions prochaines.
3. Quand depuis longtemps on n'est plus tombé dans les péchés auxquels on était habitué.
4. Quand on écoute volontiers, et qu'on est résolu de mettre en pratique, les avis que donne le confesseur.
5. Quand de son côté on cherche et on propose au confesseur des remèdes à ses péchés, et des moyens de n'y plus retomber.
6. Quand on a déjà fait quelque pénitence afin de satisfaire à Dieu pour ses péchés.

7. Quand on accepte de bon cœur la pénitence que le confesseur impose, et qu'on paraît être dans la volonté de l'accomplir.

I 2,7,5

D. Lorsqu'on ne confesse que des péchés véniels, est-il nécessaire d'en avoir et d'en faire paraître autant de douleur au confesseur, qu'on doit en avoir et en faire paraître des péchés mortels ?

R. Oui, cela est nécessaire.

I 2,7,6

D. Quel mal ferait celui qui, ne confessant que des péchés véniels, n'aurait pas une douleur suffisante d'aucun de ceux qu'il aurait confessés ?

R. Il ferait un péché mortel et une confession sacrilège si dans cet état il recevait l'absolution. Parce que la contrition et la douleur de ses péchés étant une partie essentielle du sacrement de pénitence - c'est-à-dire étant si nécessaire dans le sacrement de pénitence que, sans elle, le sacrement n'est pas - on ne peut pas recevoir ce sacrement, et on ne le reçoit pas en effet, qu'on n'ait un grand regret de tous les péchés mortels qu'on a confessés, ou au moins de quelque'un d'eux si on n'en a confessé que des véniels.

Et c'est particulièrement dans ces sortes de confessions, qui ne sont que des péchés véniels qui sont ordinairement des péchés d'habitude, que le confesseur doit prendre garde de ne pas donner l'absolution, qu'il ne soit moralement assuré que celui qui se confesse a une véritable douleur de ses péchés ou de quelque'un au moins des péchés dont il s'est accusé. [DA 307,5,12]

I 2,7,7

D. Lorsqu'on ne confesse que des péchés véniels, est-on obligé d'avoir de tous ceux qu'on confesse une douleur suffisante pour recevoir l'absolution ?

R. Quoiqu'il soit fort à propos d'avoir du regret de tous, néanmoins il suffit d'avoir une douleur suffisante de quelque'un de ceux dont on se confesse, quand ce ne serait que d'un seul ; au lieu que, quand on confesse des péchés mortels, il faut nécessairement avoir une douleur suffisante de tous.

D. Si on ne donne pas au confesseur des marques suffisantes qu'on a de la douleur d'avoir offensé Dieu, que doit-il faire ?

R. Le confesseur doit alors différer ou refuser l'absolution. [DA 307,5,9 ; DB 3,13,2]

I 2,7,8

D. Celui qui s'est confessé, ne doit-il pas se tenir en repos lorsque le confesseur lui a donné l'absolution, quoiqu'il ne lui ait pas donné des marques suffisantes de douleur et de contrition de ses péchés ?

R. Non, il ne le doit pas, parce qu'il est à craindre qu'il n'ait fait une confession nulle et sacrilège : c'est pourquoi il faut qu'il s'informe au plus tôt d'un confesseur sage et éclairé de ce qu'il est obligé de faire dans cette occasion.

D. Quelles sont les occasions dans lesquelles un confesseur doit différer ou refuser l'absolution ?

R. Il y a des occasions dans lesquelles le confesseur peut différer l'absolution, il y en a dans lesquelles il le doit, et il y en a d'autres dans lesquelles il est obligé de la refuser.

I 2,7,9

D. Qui sont ceux à qui le confesseur peut différer l'absolution ? [DA 307,5,12]

R. Ce sont :

1. Ceux qui n'ont commis que des péchés véniels, et qui ont de l'attache à quelque'un d'eux, afin de les obliger à en quitter entièrement l'habitude, lorsqu'ils ne sont pas assez généreux pour la quitter d'eux-mêmes.

2. Ceux qui n'ayant commis que des péchés véniels, les disent comme s'ils racontaient une histoire, et qui ne témoignent pas en avoir assez de regret.

3. Ceux qui, par une négligence considérable, n'ont pas fait la pénitence qui leur avait été imposée dans la confession précédente.

I 2,7,10

D. Qui sont ceux à qui un confesseur, selon saint Charles (Saint Charles, *Instruc. aux Confesseurs*), doit différer l'absolution ? [DB 3,13,4 ; DB 3,13,5 ; DA 307,5,10]

R. Ce sont :

1. Ceux qu'il juge probablement qu'ils retomberont dans leurs péchés, quoiqu'ils lui promettent de ne les plus commettre.
2. Ceux qui sont dans l'habitude, ou dans quelque occasion prochaine du péché, jusqu'à ce qu'ils l'aient quittée.
3. Ceux qui sont dans une occasion du péché mortel qui n'est pas tout à fait prochaine, s'ils ont promis de s'en éloigner sans l'avoir fait.
4. Ceux qui sont dans quelque exercice ou dans quelque emploi qui est pour eux une occasion de pécher, ou dans lequel il y a danger qu'ils ne tombent facilement dans le péché – comme ceux à qui la guerre, le trafic *, la profession d'avocat, de procureur et de sergent, ou de cabaretier, et autres semblables, seraient ** une occasion d'offenser Dieu – jusqu'à ce qu'ils aient renoncé à toutes les mauvaises pratiques que plusieurs ont dans ces sortes d'emplois, et qu'ils soient disposés à s'en abstenir effectivement.

* *le commerce*

** 1734 : *serait* (accord avec le sujet « profession » le plus proche).

I 2,7,11

5. Ceux qui ont fait quelques contrats ou promesses qu'il n'est pas permis de faire, jusqu'à ce qu'ils les aient révoqués et qu'ils aient fait la réparation et la satisfaction nécessaires.
6. Ceux qui ont été avertis par quelque monitoire ou ordonnance publique de dénoncer quelque chose qu'ils savent, et qui ne l'ont pas révélée. [DA 212,0,21 ; DB 2,10,4]
7. Ceux qui sont obligés à quelque restitution ou satisfaction, jusqu'à ce qu'ils l'aient faite.
8. Ceux qui ont méprisé de faire la pénitence qui leur avait été enjointe par le confesseur, jusqu'à ce qu'ils l'aient accomplie.
9. Ceux qui ignorent les choses nécessaires au salut et les principaux mystères de notre sainte religion, jusqu'à ce qu'ils en soient tout à fait instruits.

I 2,7,12

D. Qui sont ceux à qui un confesseur est obligé, selon saint Charles, de refuser l'absolution ?

R. Ce sont : [DB 3,13,4]

1. Ceux qui ne veulent pas recevoir et mettre en pratique les avis et les moyens, que le confesseur leur donne, sans lesquels il juge qu'ils retomberont dans le péché.
2. Ceux qui ne veulent pas quitter une habitude, ou une occasion prochaine du péché, dans laquelle ils sont.
3. Ceux qui ne veulent pas restituer ce qu'ils ont pris, ou réparer le dommage qu'ils ont fait ou causé au prochain, ou qui ne veulent pas faire satisfaction à ceux à qui ils ont fait quelque tort, quelque affront ou quelque outrage, qui ait besoin de réparation de la part de ceux qui l'ont fait ou qui y ont contribué. *
4. Ceux qui conservent de la haine contre quelqu'un, ou qui ne veulent pas se réconcilier avec ceux avec qui ils ont contracté quelque inimitié, ou qui ne veulent pas leur parler, ni même les aborder ou les saluer quand ils les rencontrent. **

* DA 209,0,4 ; DA 210,0,3 ; DA 307,7,10 ; I 4,7,1

** DA 207,0,7 ; DA 307,4,22

I 2,7,13

5. Les pères et les mères qui n'ont pas soin et ne se mettent pas en peine de faire apprendre les choses nécessaires à salut à ceux qui, étant sous leur charge, ne les savent pas - comme à leurs enfants, ou serviteurs, ou servantes - ou de leur faire observer les commandements de Dieu et de l'Église ; ou, ce qui est bien pis, ceux qui les empêchent de les observer - comme ceux qui les font travailler les dimanches et les fêtes, ou qui ne leur donnent pas le temps d'entendre la sainte Messe - ou qui, sans savoir ou sans s'informer s'ils ont quelque légitime empêchement de jeûner les jours ordonnés par l'Église, leur donnent à souper ; ou qui ne les avertissent ou ne les corrigent pas lorsqu'ils violent ces commandements, ou qui ne les chassent pas de leurs maisons lorsqu'ils sont scandaleux et incorrigibles. [I 4,3,1 ; I 4,4,6]

I 2,7,14

D. Pourquoi un confesseur est-il obligé de différer ou de refuser l'absolution à toutes ces sortes de personnes ? [DB 3,13,2]

R. C'est parce qu'ils témoignent n'avoir pas un véritable regret de leurs péchés, ni une volonté déterminée de les quitter ou d'y satisfaire, qui sont cependant des conditions sans lesquelles la confession ne peut pas être bonne, et un confesseur ferait un sacrilège s'il donnait l'absolution.

I 2,7,15

D. Peut-on presser ou vouloir obliger le confesseur de donner l'absolution, lorsqu'il veut la différer ou la refuser ?

R. Celui qui se confesse doit toujours laisser le confesseur dans une entière liberté de lui donner, de lui différer ou de lui refuser l'absolution, et ne jamais le presser de la lui accorder : car le confesseur ayant le pouvoir de retenir les péchés aussi bien que de les remettre, il doit les retenir lorsqu'il ne juge pas ceux qui se confessent assez bien disposés pour en recevoir l'absolution.

Il est bien moins permis de vouloir obliger le confesseur de donner l'absolution : car c'est vouloir l'obliger de faire un péché mortel et un sacrilège, supposé qu'il ne puisse pas absoudre en conscience et sans trahir son ministère.

I 2,7,16

D. Mais si le confesseur ne donne pas l'absolution, n'est-il pas à craindre qu'en mourant dans cet état on ne soit damné, et ainsi n'est-il pas bien plus à propos de presser le confesseur de donner l'absolution ? [DB 3,13,3]

R. Il est à craindre, en effet, qu'en mourant dans cet état on ne soit damné ; mais cela serait encore plus à craindre si le confesseur donnait l'absolution parce que, cette absolution étant nulle et même sacrilège, on augmenterait par elle le nombre de ses péchés, et on se rendrait bien plus coupable qu'on ne l'était auparavant.

I 2,7,17

D. Que doit faire celui qui se confesse, quand le confesseur veut lui différer et lui diffère en effet l'absolution ? [I 2,11,3]

R. Il faut dans cette occasion :

1. Que celui qui vient de se confesser se trouve dans une entière soumission à la conduite que le confesseur veut tenir à son égard.
2. Qu'il prie le confesseur de lui donner les avis et les moyens qu'il croit lui être nécessaires pour se mettre dans une disposition véritable et sincère de recevoir l'absolution, et qu'il prenne avec lui des mesures pour réduire ces moyens en pratique *.
3. Il faut qu'il demande au confesseur dans quel temps il reviendra, et ce qu'il fera jusqu'alors pour se disposer à la confession.

* seul emploi, par Monsieur de La Salle, de cette expression qui signifie « mettre en pratique ces moyens ». Cf. I 2,8,6

I 2,7,18

D. Lorsqu'un confesseur a différé l'absolution, que doit-on faire pour se mettre en sûreté de conscience et en état de salut ? [DB 3,13,3]

R. 1. Celui qui s'est confessé doit alors tâcher, en suivant les avis du confesseur, de retirer le plus de fruit qu'il lui sera possible de la confession qu'il vient de faire.

2. Il sera fort à propos qu'il fasse souvent des actes de contrition.

3. Qu'il entende tous les jours la sainte Messe et qu'il fasse quelques exercices de piété, dans la vue d'attirer sur soi la miséricorde de Dieu.

4. Il prendra un soin tout particulier de ne pas tomber dans aucun des péchés qu'il aura confessés.

5. Il s'imposera à soi-même quelque pénitence pour commencer à y satisfaire et pour faire en sorte de ne les plus commettre ; et ainsi par le regret tout à fait sincère et du fond du cœur qu'il s'efforcera d'avoir de tous ses péchés, par la pénitence qu'il commencera à en faire et par l'éloignement des occasions, il se mettra en état de ne pas craindre d'être damné.

I 2,7,19

D. Lorsqu'on s'est confessé, et que le confesseur a différé ou refusé l'absolution, ne peut-on pas aller se confesser à un autre qui soit plus facile, afin de recevoir l'absolution de ses péchés ?

R. On ne peut pas en user ainsi sans se mettre en danger de faire une confession sacrilège ; car ceux qui le font témoignent ordinairement qu'ils n'ont pas un véritable dessein de quitter leurs péchés, et

qu'ils croient qu'il suffit de les confesser et d'en recevoir l'absolution, pour en avoir véritablement la rémission ; ce qui est cependant une erreur fort grossière, puisque la douleur des péchés qu'on a commis et l'obligation de les vouloir quitter, c'est-à-dire de vouloir absolument et efficacement n'y plus jamais retomber, est incomparablement plus nécessaire que l'obligation de les confesser, ce qui paraît en ce qu'on peut recevoir le pardon de ses péchés sans les avoir confessés lorsqu'on est dans l'impossibilité de le faire, et qu'on ne peut jamais obtenir la rémission de ses péchés, qu'on n'ait un regret sincère de les avoir commis et qu'on ne soit effectivement résolu et déterminé de n'y plus jamais retomber : et c'est de quoi personne ne peut être dispensé pour quelque raison que ce soit.

I 2,7,20

D. Lorsque, n'ayant pas reçu l'absolution dans sa dernière confession, on est obligé dans la confession suivante de se confesser à un autre, que doit-on faire ?

R. On doit dans cette occasion dire d'abord au confesseur qu'on n'a pas reçu l'absolution la dernière fois qu'on s'est confessé, et la raison pour laquelle le confesseur ne l'a pas accordée.

Si ç'a été, par exemple, parce qu'on était dans quelque occasion prochaine ou dans quelque habitude du péché, et quelle était cette occasion ou cette habitude ; quels avis ou quels moyens le confesseur avait donnés pour engager à la quitter : si on s'en est servi et si on s'est bien trouvé de les avoir pratiqués, si on s'est entièrement retiré de cette occasion ou de cette habitude, ou si on est encore retombé dans les mêmes péchés, combien de fois, et qu'est-ce qui a donné occasion de les commettre, si quelquefois on s'en est abstenu ou si on ne s'en est pas mis en peine.

Si le confesseur a différé l'absolution parce qu'on avait quelque restitution ou quelque réconciliation à faire, il faut dire si on les a faites, et de quelle manière.

On doit ainsi, avant que de déclarer ses péchés, exposer clairement et fort nettement toutes les autres raisons que le confesseur peut avoir eues, dans la confession précédente, pour différer ou refuser l'absolution.

I 2,8

§ 8. Des quatre dernières choses qu'on doit faire en se confessant.

I 2,8,1

D. Quelle est la septième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est de demander au confesseur quels sont les moyens qu'il croit être nécessaires ou utiles pour ne pas retomber dans les péchés qu'on vient de confesser.

I 2,8,2

D. Est-il à propos de dire au confesseur les moyens qu'on sait être propres pour quitter ses péchés, et les occasions prochaines dans lesquelles on est de les commettre, quand le confesseur ne sait pas ces moyens ou qu'il n'y fait pas attention ?

R. Il est pour lors de conséquence de proposer ces moyens au confesseur, afin qu'il puisse aider celui qui se confesse à quitter ses péchés.

Un garçon, par exemple, a de l'attache pour une fille, et il croit qu'il ne pourra pas s'en détacher qu'en ne la fréquentant plus du tout ; il doit dans cette occasion dire au confesseur : Mon Père, j'ai bien de l'attache pour une fille ; et après lui avoir exposé toutes les circonstances des péchés qu'il commet à son égard, il faut qu'il ajoute : Un moyen propre pour me détacher de cette fille, serait de m'ordonner de ne jamais aller chez elle, ni en aucun autre endroit où je puisse la rencontrer, non pas même à la sainte Messe dans l'église où cette fille va ordinairement. Je vous prie, mon Père, de me l'imposer pour pénitence.

I 2,8,3

Un autre est sujet à des jurements et emportements dans le jeu ; il aime cependant le jeu et y perd ordinairement, et c'est la peine qu'il a de ce qu'il y perd, qui lui donne occasion de ces jurements et emportements : il lui paraît qu'il ne pourra pas s'empêcher d'y retomber, que le confesseur ne lui impose pour pénitence de ne plus jouer ; il doit alors déclarer au confesseur ses jurements et emportements, et que le jeu et la perte qu'il y fait en sont la cause, et puis ajouter : Je crois, mon Père, que difficilement je m'abstiendrai de retomber dans ces jurements et emportements, que vous ne m'imposiez pour pénitence de ne plus jouer jusqu'à ma première * confession.

C'est ainsi qu'on doit exposer au confesseur les moyens qu'on sait, ou qu'on croit propres pour ne pas retomber dans ses péchés.

* *prochaine, la première qui suivra*

I 2,8,4

D. Lorsqu'un confesseur a imposé à quelqu'un une pénitence qui l'aide à ne pas retomber dans quelqu'un des péchés qu'il a confessés, est-il à propos qu'il le dise au confesseur dans la confession suivante ?

R. Oui, il est fort à propos qu'il le dise d'abord * dans la confession suivante ; et qu'il déclare en même temps au confesseur s'il a accompli cette pénitence, et le bien qu'elle a produit.

D. Que doit-on faire, lorsque le confesseur donne quelques avis et propose quelques moyens pour ne pas retomber dans les péchés qu'on vient de confesser ?

R. Il faut les écouter avec attention, et les pratiquer ensuite avec exactitude et avec affection.

* *au commencement (Académie, 1762)*

I 2,8,5

D. Ne pourrait-on pas se dispenser d'accepter les moyens que propose le confesseur pour ne pas retomber dans ses péchés, lorsqu'ils ne sont qu'utiles et qu'ils ne sont pas absolument nécessaires ?

R. Ce serait manquer de respect pour le sacrement et pour le confesseur, de ne pas accepter tous les moyens que le confesseur juge convenables pour empêcher de retomber dans les péchés dont on s'est confessé, et ce serait aussi se mettre en danger de commettre peu de temps après les mêmes péchés, ou d'autres plus considérables.

I 2,8,6

D. S'il paraît qu'on ne peut pas mettre en pratique les moyens que le confesseur veut donner pour ne pas retomber dans ses péchés, que doit-on faire ?

R. Il est à propos de le dire au confesseur, et de lui exposer les raisons pour lesquelles on croit ne pouvoir pas se servir des moyens qu'il aura proposés ; il faudra cependant ensuite suivre son sentiment et ses avis là-dessus, et faire tout ce qu'il ordonnera, parce que dans le sacrement de pénitence le confesseur est établi juge de la part de Dieu, et qu'on doit se soumettre à ses jugements.

D. Ceux qui ne veulent pas mettre en pratique les moyens que leur propose le confesseur pour quitter leurs péchés, sont-ils bien disposés pour recevoir la grâce de l'absolution ?

R. Ils y sont fort mal disposés, et le confesseur fera toujours fort bien de ne pas la leur accorder.

I 2,8,7

D. Si les moyens que propose le confesseur pour quitter les péchés dont on vient de se confesser, sont tels qu'on ne puisse, sans se servir de ces moyens, éviter, ou absolument ou probablement, de tomber dans le péché, que doit faire le confesseur lorsque le pénitent ne veut pas les accepter ni les mettre en pratique ? [DB 3,14,4]

R. Le confesseur ne peut pas se dispenser de lui refuser l'absolution : parce que c'est une marque qu'on ne veut pas quitter ses péchés, que de ne vouloir pas se servir des moyens nécessaires pour ne les plus commettre.

I 2,8,8

D. Lorsqu'on se confesse, est-on obligé d'être disposé à se servir des moyens nécessaires et les plus propres pour ne plus retomber dans les péchés dont on s'est confessé, et pour en quitter les occasions ? [DB 3,11,6]

R. Oui, et ceux qui ne sont pas dans cette disposition, se mettent en état de faire une confession sacrilège : car ils font paraître qu'ils n'ont pas une véritable douleur de leurs péchés, ni une ferme résolution et une volonté déterminée de n'y plus retomber ; c'est pourquoi, quelque temps avant que d'aller pour se confesser, on doit penser sérieusement aux moyens qu'on peut prendre pour quitter ses péchés et faire en sorte de les mettre en pratique, afin d'éprouver soi-même si on est véritablement déterminé de ne plus retomber dans ses péchés.

I 2,8,9

D. Combien y a-t-il de moyens dont on peut se servir pour ne point retomber dans les péchés dont on s'est confessé ?

R. Il y en a de deux sortes : des moyens généraux, et des moyens particuliers.

D. Quels sont les moyens particuliers dont on peut se servir, pour ne pas retomber dans ses péchés ?
R. Ce sont les remèdes qui sont propres et qui doivent s'appliquer à chaque péché en particulier. Un moyen, par exemple, pour ne pas s'entretenir avec quelqu'un pendant la sainte Messe, est de se retirer en quelque endroit de l'église, d'y rester toujours à genoux et d'y tenir pendant toute la sainte Messe un livre de prières.

D. Quels sont les moyens généraux qui peuvent aider à ne pas retomber dans ses péchés, après s'être confessé ?

R. Ce sont ceux, qui servent de remèdes généralement à toutes sortes de péchés.

I 2,8,10

D. Quels sont les moyens généraux pour éviter le péché, qui sont les principaux et les plus ordinaires ?

R. Il y en a huit :

Le premier est de demander tous les jours à Dieu la grâce de plutôt mourir que de l'offenser, et de ne passer aucun jour sans faire plusieurs actes de contrition. *

Le 2^e est de faire souvent des actes d'horreur du péché, non seulement mortel mais même véniel.

Le 3^e est de recourir souvent à la prière, et de le faire particulièrement aussitôt qu'on se trouve dans quelque tentation, ou dans quelque occasion d'offenser Dieu qu'on n'a pas prévue.

Le 4^e est de se retirer davantage des compagnies et de s'éloigner absolument des mauvaises qu'on a fréquentées, ou qu'on pourrait avoir occasion de fréquenter. [DC 30,4,8]

Le 5^e est de ne point se mettre en peine de toutes les railleries que pourrait faire le monde de ce qu'on a changé de conduite et de manière de vie. [DB 3,8,5]

Le 6^e est d'avoir un confesseur ordinaire, de le demander instamment à Dieu et d'en choisir un qui soit réglé dans sa conduite, qui suive exactement les règles de la morale chrétienne dans la confession, et qui conduise à une piété véritable et intérieure. **

Le 7^e est de se confesser et communier souvent, et au moins une fois tous les mois.

Le 8^e est d'avoir une dévotion toute particulière envers la très sainte Vierge, saint Joseph et son ange gardien, et de faire tous les jours quelque prière en leur honneur à cette intention.

* DA 307,3,10 ; DB 3,11,7 ; E 2,10

** MD 61,3,1 ; LC 9,3 ; DB 3,23,9

I 2,8,11

D. Quelle est la huitième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est d'achever le *Confiteor*, avec un grand sentiment de douleur et de regret de ses péchés.

D. Quelle est la neuvième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est d'écouter la pénitence que le confesseur impose, et de l'accepter avec promesse de l'accomplir.

D. Si celui qui se confesse croit qu'il lui est impossible d'accomplir la pénitence que le confesseur veut lui imposer, que doit-il faire ?

R. Il doit alors le faire connaître au confesseur, et lui déclarer les raisons pour lesquelles il se persuade qu'il ne pourra pas faire cette pénitence ; si cependant après cela le confesseur persiste à la lui vouloir enjoindre, il faut qu'il l'accepte avec soumission et qu'il l'exécute avec fidélité.

I 2,8,12

D. Si celui qui se confesse ne veut pas accepter la pénitence que le confesseur veut lui imposer, ayant quelque assurance qu'il la peut accomplir, que doit faire le confesseur ?

R. Il peut lui refuser l'absolution, et il fera bien de ne pas la lui accorder, parce que celui qui se confesse ne voulant pas accepter une pénitence qu'il peut accomplir, il est à craindre qu'il n'ait pas un véritable regret de ses péchés.

D. Quelle est la dixième chose qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour se bien confesser ?

R. C'est de s'incliner pour recevoir l'absolution, et en même temps de faire un acte de contrition, et puis se retirer modestement.

I 2,9 § 9. *Des quatre choses qu'il faut faire après s'être confessé.*

I 2,9,1

D. Que faut-il faire, après s'être confessé, pour se disposer à conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence ?

R. Il faut faire quatre choses.

D. Quelle est la première chose qu'il faut faire après s'être confessé ?

R. C'est de remercier Dieu de la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence, car ce serait être bien ingrat de ne pas remercier Dieu d'une si grande faveur.

D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire après s'être confessé ?

R. C'est de renouveler la promesse qu'on a faite à Dieu de ne plus jamais retomber dans ses péchés.

I 2,9,2

D. Quelle est la troisième chose qu'il faut faire après s'être confessé ?

R. C'est de prendre des moyens pour conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence.

D. Quels sont les moyens de conserver la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence ?

R. Ce sont les mêmes dont on doit se servir pour éviter le péché, parce qu'on ne conserve la grâce qu'on a reçue dans le sacrement de pénitence, qu'autant qu'on s'abstient de tomber dans le péché.

I 2,9,3

D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut faire après s'être confessé ?

R. C'est d'accomplir promptement et avec dévotion la pénitence qui a été enjointe par le confesseur. [DA 307,3,18 ; DB 3,14,3]

D. Pourquoi faut-il faire la pénitence qui a été enjointe par le confesseur ?

R. C'est parce que, si on ne la fait pas, on commet un péché ; et si en la recevant on n'a pas la volonté de la faire, on ne reçoit pas le pardon de ses péchés.

I 2,9,4

D. Pourquoi faut-il faire promptement la pénitence qui a été enjointe par le confesseur ?

R. C'est dans la crainte qu'on ne l'oublie ou qu'on ne néglige de l'accomplir si on la diffère ; c'est pourquoi, si elle ne consiste qu'en des prières qui se puissent faire sur-le-champ, il est à propos de la faire avant que de sortir de l'église.

D. Pourquoi faut-il faire avec dévotion la pénitence qui a été enjointe par le confesseur ?

R. C'est parce qu'elle ne sera utile, et n'attirera des grâces, qu'autant qu'on la fera avec piété.

I 2,9,5

D. Suffit-il, pour satisfaire à Dieu pour ses péchés, de faire la pénitence que le confesseur a imposée ? [DB 3,14,5]

R. Il est très utile, et souvent nécessaire de faire d'autres pénitences que celles que le confesseur a imposées, parce qu'ordinairement les pénitences que les confesseurs donnent, ne sont pas suffisantes à ceux qui ont beaucoup offensé Dieu, pour satisfaire à Dieu pour leurs péchés.

I 2,9,6

D. Lorsque celui qui se confesse, a pris et dérobé quelque chose, ou qu'il retient injustement ce qui appartient à un autre, ou qu'il a fait quelque autre tort au prochain, est-il obligé de restituer ce qu'il a pris et de réparer le tort qu'il a fait, si le confesseur ne le lui ordonne pas pour pénitence ? [DB 3,14,6]

R. Oui, parce qu'on ne peut pas être sauvé, qu'on n'ait restitué ce qu'on a pris, lorsqu'on le peut, ou qu'on n'ait la volonté de le faire, lorsqu'on ne le peut pas, et qu'on n'ait réparé le tort ou l'injure qu'on a faite au prochain.

I 2,9,7

D. Ceux qui n'ont pas entièrement satisfait pour leurs péchés à l'heure de la mort, que deviennent-ils après leur mort ? [DA 106,0,14]

R. Ils vont achever d'y satisfaire dans le purgatoire.

D. Vaut-il mieux satisfaire en cette vie pour ses péchés, que dans le purgatoire ? [DB 3,15,9]

R. Cela est sans doute * bien plus avantageux, parce que Dieu aime mieux que nous fassions pénitence en cette vie, et que toutes les peines que nous y pouvons souffrir sont fort petites en comparaison de celles qu'on souffre dans le purgatoire.

* *assurément, certainement*

I 2,9,8

D. En combien de manières peut-on satisfaire à Dieu pour ses péchés, en ce monde ?

R. On le peut en quatre manières : [DA 307,6,13]

1. En faisant la pénitence que le confesseur a imposée.
2. En faisant des pénitences de nous-mêmes par des prières, des aumônes, ou des jeûnes, ou d'autres mortifications.
3. En recevant avec soumission les peines, les maladies et les autres mortifications que Dieu nous envoie.
4. En souffrant avec patience toutes les peines qui nous viennent de la part de notre prochain, comme sont les calomnies, les mépris et les injures, etc.

I 2,9,9

D. Quels biens reçoivent ceux qui satisfont en cette vie pour leurs péchés ?

R. Ils se procurent quatre avantages considérables :

1. Ils mettent leur conscience en repos.
2. Ils participent aux mérites de Jésus-Christ.
3. Ils s'acquièrent de nouveaux mérites et de nouvelles grâces.
4. Ils se mettent en état d'entrer dans le Ciel sans passer par le purgatoire.

I 2,10 § 10. Manière de se bien confesser.

I 2,10,1

Lorsqu'on attend pour se confesser, il ne faut pas approcher trop près du confessionnal, de crainte d'entendre quelque chose de la confession de celui qui se confesse ; s'il arrive qu'on ne puisse s'empêcher d'entendre quelque chose, il faut se retirer plus en arrière ; ou si on ne le peut pas, prier le confesseur de faire parler plus bas.

Il n'est pas permis de rien dire à personne de ce qu'on a ouï de la confession d'un autre, et on est obligé d'en garder le secret sous peine de péché.

I 2,10,2

Pendant tout le temps qu'on attend pour se confesser, il faut être dans la retenue et dans une posture respectueuse, examiner sa conscience et apporter toute la préparation possible pour faire une bonne confession.

I 2,10,3

Lorsqu'on est entré dans le confessionnal, il faut s'y tenir dans une grande modestie et dans un grand recueillement ; il faut repasser dans son esprit tous ses péchés afin de s'en ressouvenir plus facilement, faire des actes de contrition du plus profond de son cœur et prendre des moyens pour ne plus retomber dans ses péchés, afin d'être mieux disposé à recevoir la grâce dans le sacrement de pénitence.

I 2,10,4

Lorsqu'on se confesse, il faut d'abord faire le signe de la sainte croix, et dire : Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché ; puis il faut ensuite dire *Confiteor* jusqu'à *Mea culpa* ; il faut ensuite déclarer simplement, distinctement, exactement et en peu de mots tous ses péchés. Pendant tout le temps qu'on se confesse, il faut prendre garde de ne pas regarder fixement le confesseur, de ne pas dire ses péchés comme une histoire mais de les déclarer avec humilité et avec des marques de la douleur qu'on a de les avoir commis.

I 2,10,5

Après avoir achevé sa confession, il faut dire le reste du *Confiteor* depuis *Mea culpa*.

Lorsqu'on a fini *Confiteor*, il faut écouter attentivement les avis que donne le confesseur, et surtout la pénitence qu'il impose, pour se mettre en état de l'accomplir fidèlement et entièrement, car on y est obligé sous peine de péché. [I 2,0,9]

I 2,10,6

Pendant que le confesseur donne l'absolution, il faut s'incliner et s'humilier profondément devant Dieu, faire des actes de contrition, et témoigner à Dieu la douleur et le regret qu'on a dans le fond du cœur de l'avoir offensé ; il faut ensuite se retirer modestement et accomplir sa pénitence avant que de sortir de l'église, de crainte qu'on n'y manque si on différât de la faire.

I 2,11 **Prière.** *Pour demander à Dieu un bon confesseur.*

I 2,11,1

Mon Dieu, vous savez les qualités que doit avoir un confesseur pour être bon, qui sont la science et le zèle, la prudence et la fermeté. Vous savez qu'il est dangereux pour se confesser de s'adresser à quelqu'un qui ne les ait pas. Vous connaissez aussi parfaitement tous ceux que vous avez chargé de ce ministère et quelle est leur capacité pour se bien acquitter de cet emploi.

I 2,11,2

Choisissez m'en un, je vous prie, qui soit capable de me procurer mon salut, qui ait du zèle pour m'apprendre les moyens de le faire, et qui ait assez de sagesse et de fermeté pour me les faire exécuter. Qu'il soit pour moi un bon père, qui s'intéresse pour tout ce qui touche mon salut et mon avancement dans la vertu, et qu'il le regarde comme sa propre affaire et son propre bien. Qu'il fasse à mon égard l'office d'un charitable médecin qui mette toute son application à guérir les plaies et les maladies de mon âme, et à me conserver votre sainte grâce. Qu'il me soit un guide assuré pour me faire tenir le droit chemin, qui me conduise au Ciel.

I 2,11,3

Éclairez-le de vos lumières, afin qu'il me donne toujours de bons avis pour ma conduite, et mettez en moi de la docilité pour m'y soumettre et du courage pour les pratiquer. Faites qu'il ne souffre pas en moi de rechutes dans le péché ; qu'il me retire de toutes les occasions que je pourrai avoir de vous offenser ; qu'il me fasse discerner les tentations qui pourraient m'attaquer et qu'il m'empêche d'y succomber. Faites que je lui sois soumis lorsqu'il jugera à propos de me différer l'absolution, et que je ne l'oblige jamais par ma mauvaise disposition à me la refuser ; que j'accepte volontiers toutes les pénitences qu'il m'imposera, et que je les accomplisse avec soumission et avec fidélité, quelque peine qu'elles me fassent.

C'est vous seul, ô mon Dieu ! qui pouvez m'accorder cette grâce : je vous la demande avec instance, et je l'attends de votre bonté. Ainsi soit-il.

I 3 INSTRUCTIONS ET PRIÈRES POUR LA CONFESSION ET POUR LA COMMUNION.

I 3,0 Avertissement.

On a jugé à propos de joindre les prières suivantes aux instructions précédentes, parce qu'elles ont beaucoup de liaison avec elles, et qu'il serait peu utile de réciter ces prières, principalement celles qui regardent la confession, si on n'était instruit de ce qu'il faut savoir et faire pour la rendre bonne.

On a dressé les prières pour la confession de telle manière qu'elles sont aussi des instructions des choses les plus nécessaires à savoir et à pratiquer touchant le sacrement de pénitence, afin que ceux qui sont instruits des vérités importantes qui sont renfermées dans ces prières, pussent en les récitant s'en renouveler le souvenir, et que ceux qui ne savent pas ces vérités, n'eussent besoin, pour les apprendre facilement, que de réciter souvent ces prières.

PRIÈRES AVANT LA CONFESSION.

I 3,1 Retour d'un pécheur à Dieu, par la considération du péché, de sa nature et de ses effets. [DA 307,1,13]

I 3,1,1

Oserai-je bien, ô mon Dieu, paraître devant vous, chargé de péchés, après ce que j'ai fait en vous offensant. J'ai préféré mon corps à mon âme ; j'ai même sacrifié mon âme et je l'ai livrée au démon pour contenter mon corps, quoiqu'il soit destiné de vous pour être la victime du sacrifice (Rm 12, 1) que je devrais vous offrir tous les jours par une mortification continuelle des plaisirs des sens *.

Je suis devenu par mes péchés semblable aux bêtes ** ; je suis même, pour ainsi dire, réduit à rien devant vos yeux ; mais ce qui me rend bien plus malheureux - je me suis volontairement privé de votre grâce - est que je me suis désuni *** et séparé de vous, et par un attentat *** qui ne se peut exprimer, j'ai conçu dans mon cœur, en vous offensant, une aversion contre vous, et j'ai dit en moi-même que je ne voulais plus que vous fussiez mon Dieu.

* MD 66,3,2 ; MF 101,1,1

** MD 66,3,2 ; I 3,4,1 ; R 13,7,2

*** seul emploi de ces deux mots chez Jean-Baptiste de La Salle

I 3,1,2

Déplorable état d'une âme, que vous n'avez créée que pour vous aimer ! Je veux donc, ô mon Dieu, me décharger de l'esclavage du péché avec le secours de votre sainte grâce ; je vous la demande avec instance, et du fond de mon cœur. [DA 104,1,1]

I 3,2 Réflexion sur l'énormité du péché, en forme de prières.

I 3,2,1

Donner son âme au démon, quel blasphème pour un chrétien qui est enfant de Dieu et qui a droit à l'héritage du Ciel ! (Rm 8, 17). Mais qu'il est bien plus grand et plus horrible de le faire en effet que de le dire de bouche. Quoi, mon Dieu, je conçois que je dois avoir un éloignement terrible pour ces paroles, et je me suis donné réellement au démon par mes péchés, toutes les fois que je vous ai offensé, je me suis mis sous son pouvoir, je lui ai même rendu l'honneur qui vous est dû, et qui n'est dû qu'à vous seul ! (Lc 4, 8 ; Dt 6, 13)

I 3,2,2

Faites-moi, je vous prie, la grâce, pour réparer une telle faute, de chanter à l'avenir le cantique des anges et, en quittant tout à fait le péché, de vous dire avec eux : Tout l'honneur et toute la gloire est dû à Dieu seul (Ap 5, 12) qui règne dans les Cieux ; qu'il me donne, s'il lui plaît, la paix du cœur qui n'est accordée qu'à ceux qui ont une extrême horreur pour le péché : c'est, ô mon Dieu ! l'état auquel j'aspire, et que j'espère de votre bonté.

I 3,3 *Prière pour attirer sur soi la miséricorde de Dieu, et pour demander la délivrance des péchés.*

I 3,3,1

Me laisserez-vous périr, ô mon Dieu ! accablé que je suis du poids de mes péchés ? Que tous vos saints anges s'éloignent de moi comme de votre ennemi, et celui que vous avez chargé de ma conduite ne sait s'il doit avoir pour moi de la compassion ! Vos saints, qui n'aspiraient qu'à me voir uni avec eux et qui vous présentaient pour moi leurs prières (Ap 8, 3-4), ne me regardent plus qu'avec horreur. Les diables même qui m'ont séduit, me reprochent continuellement mon ingratitude à votre égard et me jettent dans la confusion, ne me faisant paraître que votre indignation.

I 3,3,2

Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, dans toute l'étendue de votre miséricorde (Ps 50, 3) et, puisque votre cher Fils Jésus-Christ s'intéresse pour moi et que la sainte Vierge ma mère vous prie en ma faveur, n'ayez pas d'égard à la grièveté de mes péchés, mais en considération de la mort que Jésus-Christ votre Fils a soufferte pour moi et de votre bonté toujours sans bornes, remettez-moi encore une fois au nombre de vos enfants ; faites que mes prières étant jointes aux leurs vous soient agréables, et que je puisse dire incessamment avec vos élus : Béni soit le Dieu de mon âme, béni soit celui qui m'a tiré de la misère du péché et de l'esclavage du démon.

I 3,4 *Prière pour témoigner à Dieu l'horreur qu'on a du péché.*

I 3,4,1

Que je serai heureux, ô mon Dieu, si je puis me délivrer tout à fait du péché qui est l'ennemi de l'homme le plus terrible et le plus à craindre, puisque c'est la seule chose qui me rend ennemi de Dieu. Cruel péché ! qui as causé la mort à mon divin Maître, qui as réduit tous les hommes sous l'esclavage du démon et qui leur as ôté le droit qu'ils avaient à l'héritage de Dieu. Honteux péché ! qui rends les hommes semblables aux bêtes, qui défigures en nous l'image de Dieu, et qui donnes la mort à notre âme par la destruction de la grâce qui était en elle.

I 3,4,2

Plus de trêve avec le péché, plus de remise *, il faut le quitter ; point de retard, non pas même jusqu'à demain : l'Esprit de Dieu qui veut me posséder, et qui veut promptement venir en moi, n'en souffre ** point. Ne permettez pas, ô mon Dieu, que je sois plus longtemps privé de votre divin Esprit ; redonnez-moi la joie qu'ont tous ceux qui jouissent de votre sainte grâce et que Jésus-Christ produit dans les âmes justes (Jn 16, 22) ; ne m'abandonnez plus à moi-même et ne souffrez ** pas que je sois à l'avenir un seul moment sans votre saint amour.

* *délai, remise à un autre jour* (Trévoux). En LA 15,4, le mot a le sens de *dispense* des vœux.

** *Souffrir* : Supporter

I 3,5 *Prière pour demander à Dieu la grâce d'une véritable pénitence.*

I 3,5,1

Mon Dieu, qui êtes le seul qui puissiez véritablement toucher et convertir un cœur, donnez au mien cet esprit de pénitence que vous créez dans les âmes justes ; mais que ce ne soit pas seulement pour m'effrayer comme un pharaon (Ex 11, 10 ; Ex 14, 17) que vous avez laissé endurci dans le péché ; ne me touchez pas comme un Judas (Mt 27, 3) pour me laisser tomber dans le désespoir ; n'attendrissez * pas mon cœur comme vous avez amolli * celui d'Antiochus (1 M 6, 12) pour me faire mourir comme lui dans mon péché.

* *attendrir* [MF 90,2,2 ; MR 204,3,1 ; I 3,33,1] et *amollir* [MF 123,2,1 ; DA 307,2,3] semblent signifier ici la même chose : *adoucir, rendre moins fermé*.

I 3,5,2

Inspirez-moi, ô mon Dieu, de l'horreur pour ces sortes de pénitences qui ne sont qu'extérieures et qui n'empêchent pas d'aller dans les enfers. Faites-moi la grâce d'imiter David (2 S 12, 13) dans la pénitence, de pleurer mes péchés avec saint Pierre (Mt 26, 75) dans l'amertume de mon cœur (Is 38,

15) ; et retournant à vous comme l'enfant prodigue à son père, souffrez * que je vous dise et que je vous répète souvent comme lui (Lc 15, 19-21) avec l'humilité d'un pécheur pénitent et avec la simplicité d'un enfant : J'ai péché, ô mon Dieu, contre le Ciel et contre vous ; je ne suis pas digne d'être mis au nombre de vos enfants, mais je serai content, pourvu que vous me traitiez comme un de vos serviteurs et de vos mercenaires, et que vous vouliez bien m'accorder ce que votre bonté ne vous permet pas de leur refuser quand ils vous le demandent.

* *acceptez*

I 3,6 *Prière pour demander à Dieu la connaissance et la douleur de ses péchés.*

I 3,6,1

Vous le savez, ô mon Dieu ! que c'est le propre du péché d'aveugler l'esprit de l'homme *, et d'endurcir son cœur ; c'est ce qui fait qu'étant prêt de quitter mes péchés et de les confesser devant vous à votre ministre, j'entre dans les sentiments du roi prophète qui, ayant été un grand pécheur aussi bien que moi, a été de tous les princes le plus pénitent **, et je vous prie avec lui de renouveler en moi votre Esprit Saint (Ps 50, 13), afin qu'éclairé de ses lumières et faisant réflexion sur mes années passées, je puisse connaître et discerner tous mes péchés (Ps 50, 5), sans qu'il en échappe un seul à ma connaissance.

* I 1,8,48

** MD 4,1,2 : *David* (2 S 12, 13-16)

I 3,6,2

Je vous demande aussi comme lui de créer en moi un cœur pur (Ps 50, 12) qui, pénétré de l'énormité et du grand nombre de ses péchés, vous fasse paraître par ses gémissements continuels (Ps 37, 10), par son affliction sensible et par sa profonde humiliation, que tout son désir est de changer tout à fait de conduite et de retourner à vous. J'espère, ô mon Dieu ! que vous me ferez cette grâce, étant prêt comme je suis de subir toute la peine qu'il vous plaira de m'imposer pour y satisfaire. [DA 306,0,4]

I 3,7 *Prière avant l'examen de conscience.*

I 3,7,1

Voudrais-je me mettre au danger de faire une confession sacrilège, faute de bien examiner ma conscience *, et croirais-je qu'il suffit, pour me bien confesser, de faire une revue superficielle sur mes péchés ? Non, mon Dieu, ce serait me tromper si j'avais un tel sentiment. Je sais que, pour se bien examiner, il faut repasser dans son esprit une pensée d'un moment, une parole non seulement de médisance, mais qui soit inutile (Mt 12, 36-37), et toute action qui n'est pas bonne : c'est vous, ô mon Dieu ! qui m'enseignez que je rendrai compte de toutes ces choses (Am 3, 2 ; Is 26, 21).

* DA 307,4,15 ; DB 3,10,3 ; I 2,1,2

I 3,7,2

Faites donc, s'il vous plaît, que ma conscience me les représente et me les reproche toutes, pour m'en confesser ; et ainsi que toutes les pensées criminelles qui sont passées par mon esprit rentrent dans ma mémoire, que tous les désirs, toutes les inclinations et toutes les attaches de mon cœur me soient aussi présents que si je les avais encore, quoique j'y aie tout à fait renoncé ; souffrez que toutes les paroles qui vous ont déplu en moi remplissent mon imagination pour les pouvoir confesser et pour les détester, et que je renouvelle en moi le souvenir de toutes les actions que j'ai faites, que vous condamnez et que je condamne aussi moi-même ; je ne vous demande cette grâce, ô mon Dieu, qu'afin que dans la confession que je vais faire, je n'oublie pas un seul des péchés que j'ai commis contre vous ; et que les ayant tous déclarés, vous les détruisez par l'efficace * de votre grâce ; c'est ce que j'espère de votre bonté, par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur aussi bien que par son autorité, puisqu'il est souverain Prêtre dans ce sacrement.

* *Efficace* : Force, vertu par laquelle une cause produit son effet (Trévoux)

I 3,8 *Prière après l'examen de conscience.*

I 3,8,1

Je commence, ô mon Dieu, à connaître mes péchés, et ils sont tous présents devant moi : j'en rougis de honte, non pas pour me cacher de vous, comme fit Adam (Gn 3, 8-10) après son péché, ni pour les cacher aux autres, comme Caïn (Gn 4, 14), ni pour me les cacher à moi-même, comme fit dans le Temple le pharisien (Lc 18,1 1-14) ; car je veux en conserver le souvenir pour m'en humilier ; mais la confusion que j'en ai, ne vient, ô mon Dieu, que de ce que je vous ai beaucoup offensé ; j'ai entendu votre voix dans le fond de mon cœur, qui me reprochait mes péchés et mon ingratitude après tant de bienfaits que j'ai reçus de vous, et je me suis couvert de confusion, n'osant paraître devant vous dans un si misérable état.

I 3,8,2

Renouvelez, je vous prie, au fond de mon âme l'esprit de justice, afin qu'étant animé et tout pénétré de cet esprit et ayant recouvré * l'innocence que j'ai perdue, je puisse me représenter ** devant vous [et] publier hautement votre équité, mais beaucoup plus votre miséricorde dont l'étendue est infinie à mon égard.

* *recouvert* (1734) : confusion fréquente entre les participes de *recouvrer* et de *recouvrir*

** *me présenter à nouveau*

I 3,9 *Autre prière après l'examen de conscience.*

I 3,9,1

Pécher, c'est le propre de l'homme (Qo 7, 20 ; 1 Jn 1, 8-9) ; ne vouloir pas quitter son péché, c'est le caractère * du démon ; s'éloigner du péché et de toutes les occasions qui y portent, et faire tous ses efforts pour n'y plus retomber, c'est le devoir d'un bon chrétien et d'un véritable pénitent : et c'est, ô mon Dieu, la disposition dans laquelle je me présente aujourd'hui devant vous.

* *le signe qui rend aisément reconnaissable, la caractéristique*

I 3,9,2

Non seulement je ne voudrais pas vous offenser, quand il s'agirait de gagner tout le monde * ; je hais aussi tellement le péché que je suis prêt à faire et à souffrir tout ce qu'il vous plaira, pour ne plus retomber dans un seul de ceux dont je viens de m'examiner et que j'ai reconnus en moi ; mais comme je ne suis dans cette disposition que par le secours de votre grâce, je ne puis l'exécuter sans vous.

Vous savez, ô mon Dieu, qu'il me serait inutile d'avoir cette pensée et cette affection, si je ne les réduisais ** en pratique ; puis donc que *** vous m'avez donné la volonté de ne plus pécher, j'attends aussi de votre secours l'accomplissement de cette bonne résolution.

* *quand bien même il s'agirait de gagner le monde entier* (Lc 9, 25)

** *mettais* - 1734 porte : si je ne la réduisais (accord du pronom avec le nom le plus proche)

*** *donc, puisque*

I 3,10 *Prière pour demander à Dieu une véritable contrition de ses péchés.*

I 3,10,1

S'il est vrai, ô mon Dieu ! que je ne puis faire aucune bonne action sans votre secours (Jn 15, 5), et que même je ne puis vouloir le bien à moins que vous ne me l'inspiriez et que vous ne me donniez la volonté de le faire, comment pourrai-je avoir une véritable douleur de mes péchés si vous ne me la donnez vous-même ? C'est à vous, ô mon Dieu, à pénétrer mon cœur du regret de mes péchés ; et comme il n'y a que vous qui en connaissiez l'énormité, il n'y a aussi que vous qui sachiez quelle est la douleur que j'en dois concevoir.

I 3,10,2

Donnez-moi, je vous prie, une contrition semblable à celle du publicain de l'Évangile (Lc 18, 13) qui, se tenant derrière la porte du Temple et n'osant ni lever les yeux ni s'approcher des saints autels, ne faisait que gémir et vous dire du fond de son cœur en frappant sa poitrine : Mon Dieu, faites, s'il vous plaît, miséricorde à ce pécheur.

Retirez-moi de mes désordres et de mes péchés avec autant de bonté que vous en avez retiré Zachée ce chef des publicains (Lc 19, 2-9), et animez mon cœur des mêmes sentiments de douleur dont vous avez touché le sien, afin que, quelque peine que j'en [ai, j'en] * prenne dès à présent une si forte résolution que rien ne m'empêche de l'exécuter.

* il semble qu'il faille ajouter ces mots, avec la répétition de *j'en* qui peut expliquer la faute d'impression.

I 3,11 *Autre prière pour demander à Dieu une véritable contrition et douleur de ses péchés.*

I 3,11,1

C'est vous, mon Dieu, qui êtes l'auteur de tout bien, qui produisez dans les cœurs l'horreur et la contrition des péchés. N'est-ce pas vous, en effet, qui avez donné aux Ninivites (Mt 12, 41 ; Lc 11, 32) une telle contrition et douleur de leurs péchés que, quoiqu'ils vous eussent beaucoup offensé et qu'ils eussent attiré sur eux votre colère et votre indignation, ils ont cependant mérité par leurs prières, leurs jeûnes, leurs larmes et leurs gémissements, d'obtenir le pardon de leurs péchés.

I 3,11,2

N'est-ce pas vous aussi qui, par les charmes * et les attraits de votre grâce, avez si fort touché le cœur de Marie-Madeleine **, qu'étant prosternée aux pieds de Jésus-Christ votre Fils, le regret qu'elle a conçu de ses crimes a été si souverain et si efficace qu'elle en a quitté toutes les occasions et qu'elle n'y est plus jamais retombée ? Je vous demande, ô mon Dieu ! la même grâce, et je l'espère de votre bonté.

* *Charme* : puissance magique avec l'aide des démons [cf. DC 20,3,7] ; se dit figurément des agréments, de ce qui nous plaît extrêmement, qui nous ravit en admiration (Trévoux.). C'est ce second sens qui convient ici.

** confusion fréquente entre Marie-Madeleine (Lc 8, 2) et la pécheresse anonyme (Lc 7, 44-48)

I 3,12 *Prière pour demander à Dieu une contrition de ses péchés, qui ait toutes ses conditions.*

I 3,12,1

Regardez-moi, ô mon Dieu, des yeux de votre miséricorde, comme vous avez regardé saint Pierre après son péché (Lc 22, 61), et donnez-moi une contrition et douleur de mes péchés aussi grande que celle que vous lui avez donnée : elle ne me sera pas suffisante si vous ne me la donnez vous-même, puisque je ne puis haïr le péché que par votre secours. Faites que le regret de mes péchés pénètre si avant dans mon cœur, qu'il n'en sorte jamais ; car s'il n'était que superficiel et du bout des lèvres, à quoi me servirait-il ? puisqu'il ne serait pas de durée *, et que vous n'y auriez aucun égard.

Imprimez-en aussi une telle horreur dans le fond de mon âme, que rien ne me fasse tant de peine que le péché, et que je le haïsse plus que la perte de tous les biens, et plus que la mort. [I 2,2,8 ; DA 307,3,10]

* *De durée, loc. adverbiale* : qui résiste à l'usure, à la fatigue (Littré)

I 3,12,2

Accordez-moi la grâce, que je regrette tous mes péchés sans en excepter un seul ; car vous savez que je ne puis les haïr véritablement l'un sans l'autre et que, si j'en aimais encore quelqu'un, je ne pourrais recevoir d'aucun la rémission, quand je les confesserais tous * et que je souffrirais toute ma vie pour y satisfaire. [I 2,2,4 ; DA 307,3,9]

Secourez-moi de la force de votre grâce, afin que je ne veuille plus retomber dans mes péchés : car si je n'étais pas effectivement dans la volonté de ne les plus commettre, la douleur que je me persuaderais en avoir ne serait qu'imaginaire. Il n'y a, ô mon Dieu, que votre saint amour qui me puisse mettre dans cette disposition ; faites donc que ce soit pour l'amour de vous, que je haïsse le péché. Mais afin que ma résolution ne soit pas téméraire, faites que je ne la prenne que dans la confiance en votre bonté et aux mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a bien voulu me procurer cet avantage par ses souffrances et par sa mort.

* *je ne pourrais recevoir la rémission d'aucun [d'entre eux], quand [bien même] je les confesserai tous*

I 3,13 *Prière pour demander à Dieu l'affaiblissement de la concupiscence.*

I 3,13,1

Vous savez, ô mon Dieu, que le péché originel a laissé en nous une telle inclination au péché qu'il semble qu'il n'y ait rien à quoi nous nous portions davantage qu'à vous offenser, et il n'y a que la force de votre grâce qui puisse affaiblir en nous cette malheureuse concupiscence. [DA 213,0,7]

Accordez-la-moi donc, ô mon Dieu, et faites qu'elle soit si efficace, que je ne ressente plus en moi ces mouvements qui engagent insensiblement dans le crime, à moins qu'on ne soit prompt et fidèle à y résister, ou du moins ne permettez pas que je sois si misérable que d'y consentir. [DB 2,8,7]

I 3,14 *Prière pour demander à Dieu la délivrance des tentations et des vices auxquels on est sujet.*

I 3,14,1

Mon Dieu, qui seul pouvez nous empêcher de tomber dans le péché, donnez-moi la force de repousser les tentations qui se présentent à mon esprit, et qui voudraient séduire mon cœur pour l'engager à vous offenser. Faites que ni l'impureté, ni l'excès dans le boire et dans le manger, ni la lâcheté et la négligence à votre service n'aient aucun pouvoir sur moi ; que je ne me laisse jamais aller, non seulement à des emportements mais même à l'impatience, au murmure ou à quelque autre chose qui soit capable d'altérer tant soit peu la charité que je dois avoir à l'égard du prochain.

I 3,14,2

Faites que j'aie en horreur le mensonge et la médisance, et que rien de ce qui appartient au prochain, ne soit capable de me tenter ; et si j'ai jamais quelque affection ou quelque inclination, que ce soit pour vous aimer et pour vous obéir, puisque ce sont ces deux choses qui font tout le bonheur d'un chrétien en cette vie.

I 3,15 *Prière pour demander à Dieu l'horreur des biens, des honneurs et des plaisirs de la terre.*

I 3,15,1

Dieu de bonté, qui devez faire tout le plaisir de l'homme, pourrai-je encore aimer des plaisirs sur la terre, puisque vous ne m'avez créé que pour vous * ? Où sont-ils ces plaisirs passés que j'ai goûtés si malheureusement ? Que m'en reste-t-il à présent, que le triste souvenir d'avoir offensé un Dieu qui n'a jamais eu que des bontés pour moi, qu'un fâcheux ** regret d'avoir souillé ma conscience dont la pureté ravit le cœur de Dieu, et qu'une honteuse humiliation d'avoir rendu mon âme esclave du démon, quoiqu'elle ait été auparavant une image de Dieu et son lieu de délices ?

* MF 90,2,2

** *Fâcheux* : qui cause de l'ennui, de la peine et de la difficulté (Trévoux)

I 3,15,2

Biens de la terre, vous n'êtes biens que dans l'imagination des hommes ! Plaisirs du monde, vous n'avez rien de solide ! Honneurs, dont l'éclat éblouit les yeux des grands et des petits, vous n'êtes que vanité ! Vous avez cependant été en moi les sources funestes du péché.

Je vous hais plus que la peste, plus que la mort, et plus que tout ce qu'il y a de plus fâcheux et de plus terrible dans le monde. Faites, s'il vous plaît, ô mon Dieu ! que je n'aie que de l'horreur pour tous les biens, les honneurs et les plaisirs dont on jouit sur la terre, afin que je ne m'attache plus qu'à vous seul et que je mette en vous toute mon espérance.

I 3,16 *Prière pour demander à Dieu la grâce de ne pas chercher les honneurs, les biens et les plaisirs de la terre.*

I 3,16,1

Je ne l'ai que trop éprouvé, ô mon Dieu ! et je l'éprouve encore assez tous les jours, que mon cœur ne peut être content de tout ce qui fait le bonheur des hommes en ce monde. En effet, quand je

posséderais tous les biens de la terre, quand je jouirais de tous les honneurs, quand je serais loué et estimé des hommes, quand je prendrais tous les plaisirs dont on peut jouir en ce monde et que je contenterais mes yeux par la vue de tout ce qu'il y a de plus agréable, que je boirais des vins les plus délicieux et que je me rassasierais des viandes * les plus exquises, quel avantage en retirerais-je et que m'en resterait-il à l'heure de la mort, qu'un grand nombre de péchés que j'aurais commis par l'usage de tous ces biens ?

* *nourritures*

I 3,16,2

Faites donc, ô mon Dieu, que je ne recherche point à l'avenir toutes ces choses, et donnez-moi lieu de dire avec le prophète (Ps 72, 25 ; Ps 15, 5) d'un cœur animé du regret de mes péchés et embrasé de votre saint amour : Que puis-je chercher dans le Ciel et y a-t-il quelque chose que je puisse désirer sur la terre, si ce n'est vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu de mon cœur et qui voulez bien être mon héritage pendant toute l'éternité !

I 3,17

Prière pour demander à Dieu la grâce de s'éloigner des occasions de péché.

I 3,17,1

Être volontairement et de propos délibéré dans l'occasion du péché, c'est être dans le péché. N'est-ce pas un état digne de compassion, puisque dans cet état on est l'objet de la haine de Dieu ? N'est-on pas en effet alors dans un péril continuel de tomber dans le péché ? Vous le dites (Si 3, 26), ô mon Dieu, que qui aime le danger, y périra. Vouloir donc rester dans l'occasion du péché, c'est l'aimer ; et aimer l'occasion du péché, c'est aimer le péché qui est l'ennemi de Dieu, aimer le péché qui nous fait tant de tort, qui nous prive de la grâce et nous fait mériter l'enfer, vivre dans le péché qui donne la mort à notre âme (Rm 6, 23). Se peut-il trouver un état plus fâcheux * et plus misérable ** ? Donnez-moi, ô mon Dieu, un éloignement terrible pour tout ce qui peut me porter au péché et me mettre en danger d'y tomber.

* *Fâcheux* : qui cause de l'ennui, de la peine et de la difficulté (Trévoux)

** *Misérable* : malheureux, qui est dans la douleur, dans la pauvreté, dans l'affliction ou l'oppression (Trévoux)

I 3,17,2

Éclairez-moi de votre lumière, pour connaître et discerner les occasions et les engagements * que je puis avoir au péché, et donnez-moi assez de courage et de générosité pour les éviter à l'avenir, puisqu'il n'y a que l'éloignement des occasions, qui nous laisse quelque sûreté ** de notre salut. Je veux me sauver, vous voulez aussi que je me sauve (1 Tm 2, 4) : donnez-moi donc, ô mon Dieu ! la grâce et la vigilance sur moi-même qui me sont nécessaires pour ne me pas engager dans aucune occasion de vous offenser. J'attends de vous en cela, ô mon Dieu ! ce que vous me faites l'honneur de me commander.

* *Engagement* signifie figurément : attachement, liaison, obligation, intérêt (Trévoux)

** *Assurance* (Trévoux), état de celui qui n'a rien à craindre pour sa personne ou pour sa fortune (Littre)

I 3,18

Prière pour demander à Dieu la grâce d'être délivré de l'habitude du péché, soit mortel, soit véniel.

I 3,18,1

Qu'on est misérable, ô mon Dieu ! quand on demeure dans l'habitude du péché ! On veut le quitter, et on y reste : quelquefois on veut se relever, et un moment après on y retombe ; on sent en soi de temps en temps des remords de sa conscience, et il n'arrive que trop souvent qu'on les étouffe : on dit, je veux, et on ne veut pas ; car on ne veut pas effectivement, quand on ne le fait pas. Que cet état est fâcheux, et que c'est une dure servitude que l'esclavage du péché (Jn 8, 34) ! mais qu'il est bien plus terrible d'être tellement enseveli dans le crime qu'on y tombe et retombe aussi facilement et précipitamment qu'une pierre qui ne tient à rien tombe et retombe du haut en bas ! C'est, ô mon Dieu, ce qui arrive à ceux qui ne sont pas soutenus de votre grâce !

I 3,18,2

Tomber deux fois dans un péché, n'est-ce pas trop pour un chrétien qui porte imprimé dans son âme et sur son front le caractère * de la divinité ? Un seul péché a fait abîmer sur-le-champ les anges dans les enfers (2 Pi 2, 4), a chassé Adam du paradis terrestre (Gn 3, 23-24), et en a exclu toute sa postérité : il leur a aussi fermé à tous l'entrée du Ciel, qui ne leur a été rouverte que par la mort d'un Dieu, et j'ai commis vingt et trente péchés sans aucune peine ; si j'étais mort alors, que serais-je devenu ? l'objet de votre colère, ô mon Dieu ! un vaisseau ** de perdition (Rm 9, 22), l'opprobre des démons, la raillerie des damnés. Délivrez-moi, je vous prie, de mes mauvaises habitudes, et faites que je n'en contracte jamais aucune, afin que je sois du nombre de vos bien-aimés serviteurs, qui sont les seuls qui auront part à votre royaume. Ainsi soit-il.

* DA 301,2,9

** vase

I 3,19

Prière pour demander pardon à Dieu de la facilité qu'on a eue de commettre le péché et de la négligence qu'on a eue à s'en corriger, etc.

I 3,19,1

Vous le savez, ô mon Dieu, avec quelle facilité j'ai commis le péché, avec quelle précipitation j'ai suivi l'inclination que j'y avais. Je m'y suis laissé emporter avec autant de lâcheté qu'une petite pierre se laisse entraîner par un torrent rapide. Fâcheuse facilité de mon âme à jouir des plaisirs des sens et à s'abandonner à ses passions ! Elle n'est venue sans doute * que d'une grande négligence que j'ai eue à me corriger de mes défauts, qui m'a conduit insensiblement de péché en péché, et de désordre en désordre, et qui m'a enfin enseveli dans l'iniquité. Pardonnez-moi, ô mon Dieu, cette honteuse lâcheté et insensibilité qui m'ont, pour ainsi dire, familiarisé avec le crime. Changez en moi, je vous prie, cette misérable disposition : retenez mon humeur ** et empêchez-la de se donner de l'effort.

* assurément

** *Humeur* signifie en Morale : la disposition, la situation de l'esprit naturel, fantaisie, caprice & en général les passions qui s'émeuvent en nous (Trévoux)

I 3,19,2

Arrêtez la violence de mes passions. Éloignez-moi des occasions que je pourrai avoir d'y succomber. Ne m'abandonnez plus à moi-même et, au lieu de cette malheureuse inclination que j'ai eue au péché, mettez dans mon cœur un amour tendre pour le véritable bien et une grande affection pour la pratique de la vertu, qui est la seule chose que je dois aimer sur la terre, parce qu'elle seule est capable de me mettre en état de vous aimer pendant cette vie et de vous posséder éternellement dans le Ciel.

I 3,20

Prière pour demander à Dieu la connaissance, et les moyens nécessaires et utiles pour quitter tous ses péchés.

I 3,20,1

Il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui connaissez tous les moyens qui me sont nécessaires et utiles pour quitter entièrement le péché, et vous les connaissez parfaitement. Je vous prie donc de les faire connaître à mon confesseur et de m'en faire part ; car tout mon désir étant de chasser le péché de mon cœur et de n'en plus commettre, rien ne m'empêchera, avec le secours de votre sainte grâce, d'en venir à l'exécution, pourvu que je sache ce que je dois faire pour cela et ce que vous désirez de moi.

Il est sûr qu'un moyen des plus utiles est de se confesser souvent, et qu'il est de conséquence d'avoir un confesseur réglé *, qu'il faut aussi ne pas fréquenter de mauvaises compagnies **.

Faites-moi la grâce, ô mon Dieu, d'être fidèle à pratiquer toutes ces choses ; mais comme ce sont des moyens généraux qui regardent tous les péchés, donnez-m'en aussi des particuliers pour me défaire de ceux dont je me suis examiné, et que je suis prêt de confesser ; afin que, m'en souvenant dans la suite, il me soit plus aisé de ne plus retomber dans mes fautes. [I 2,8,10]

* 2 sens semblent possibles et complémentaires : confesseur fixe, auquel on se confesse régulièrement [DA 307,3,17] - ou : sage, qui suivent régulièrement son pénitent
** DA 307,3,16

I 3,20,2

Chaque péché est une maladie qui a ses remèdes : ayez la bonté d'appliquer les plus propres aux péchés qui me sont présents et que je vous présente pour les guérir, et inspirez-moi ceux que vous souhaitez que j'emploie moi-même par l'avis de mon confesseur, pour être tout à fait délivré de ce pesant fardeau dont je suis chargé. [I 2,8,9]

I 3,21 *Acte de confusion dans la considération de la bonté de Dieu, et de l'énormité de ses péchés.*

I 3,21,1

Il paraît bien, ô mon Dieu, que vous voulez me sauver puisque, par les attraites de votre grâce et par les remords de ma conscience, vous me pressez continuellement de me donner entièrement à vous, après vous avoir abandonné lâchement comme j'ai fait en vous offensant. Ne semble-t-il pas que vous ayez bien besoin de moi, quoique vous soyez suffisant à vous-même et que tout votre bonheur soit de vous aimer * ? Vous êtes sans doute ** infiniment bon, puisque rien ne vous manque de ce qui est un véritable bien et que vous rassemblez en vous toutes les perfections imaginables ***. J'ai cependant osé vous outrager et vous offenser : plus je rentre en moi-même, et plus je suis confus de me voir si souillé de crimes et si horrible devant vos yeux. Serai-je encore longtemps accablé sous le poids de tant de péchés (Ez 14, 10 ; Ez 44, 12) ?

* DA 102,0,8

** *assurément*

*** DA 102,0,1

I 3,21,2

Oh !* que je connais bien maintenant, que celui qui commet le péché est esclave du péché (Jn 8, 34) ! Je vous demande très humblement pardon, ô mon Dieu, de m'être réduit à une si grande misère. J'ai horreur de moi-même en ce malheureux état, et je ne puis plus me voir dans le péché. Je veux donc me retirer de cette servitude, en quittant tout à fait ceux que j'ai commis et n'y retombant plus jamais. Je vous demande, ô mon Dieu, votre sainte grâce, afin d'être fidèle à cette bonne résolution, car je ne puis l'exécuter sans vous.

* O (1734) : la correction s'impose.

I 3,22 *Acte de contrition produit par la considération de plusieurs motifs capables de l'exciter en nous.*

I 3,22,1

Que j'ai de regret, ô mon Dieu, de vous avoir tant offensé, vous qui êtes un Dieu de bonté, qui ne m'avez jamais voulu et qui ne m'avez fait que du bien ! Je vous suis redevable de tout ce que je suis, car vous êtes le Dieu de toutes les créatures (Jr 32, 27) : je me suis donc servi de vos biens, de ce qui est à vous et de tout ce que vous m'avez donné, pour vous offenser ; et vous ne m'avez donné, ô mon Dieu, tout ce que j'ai et tout ce que je suis, que pour l'employer à votre service. [I 6,27,2]

Quand je n'aurais commis qu'un seul péché *, je me serais fait votre ennemi, j'aurais perdu votre sainte grâce et j'aurais mérité l'enfer.

* sous-entendu : *mortel* [DB 2,14,5 ; I 1,8,15 ; E 13,7 ; CA 2,8,7]

I 3,22,2

Que deviendrai-je donc, puisque j'en ai commis un si grand nombre ? Quelque bonne œuvre que je fasse, et que j'aie faite depuis que je suis, et que je reste volontairement dans le péché, elles sont toutes inutiles pour mon salut. Quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, quand j'aurais exposé mon corps aux flammes, si je ne recouvre la charité et l'amour de Dieu dont je me suis privé par le péché, tout cela ne me servirait de rien (1 Co 13, 1-3) pour mon salut *.

Pourrai-je bien, ô mon Dieu, rester dans ce misérable état ? Je ne puis plus m'y souffrir, et je vous demande instamment votre sainte grâce pour m'en retirer tout à fait.

* MR 194,3,1 ; MD 65,1,1

I 3,23 Acte de contrition.

I 3,23,1

Il me suffit que le péché vous déplaît, ô mon Dieu, pour ne le plus vouloir commettre ; car vous devez être, et vous êtes en effet, l'unique objet de mon amour, et je ne veux rien faire à l'avenir que pour vous plaire. Je vous demande très humblement pardon de tous les péchés dans lesquels je suis malheureusement tombé par le passé, et particulièrement depuis la dernière fois que je me suis confessé : vous êtes bon, et la bonté même ; c'est pourquoi j'ai toute la confiance possible que vous me les pardonneriez. [E 9,5 ; DA 307,3,20]

I 3,23,2

Vous êtes aimable, ô mon Dieu, et tout ce qui est en vous - aussi bien que ce qui est hors de vous, qui n'a été produit que par vous - nous porte à vous aimer. C'est donc pour l'amour de vous que je hais le péché, et que je veux prendre les moyens nécessaires pour le détruire en moi et le chasser tout à fait de mon cœur, afin qu'il n'y ait plus rien en lui qui ne vous soit agréable.

I 3,24 Autre acte de contrition et de protestation de ne plus offenser Dieu.

I 3,24,1

Puisque vous voulez, ô mon Dieu, que ma conscience soit pure et sans tache, il n'est pas possible que vous me refusiez les grâces dont j'ai besoin pour ne la plus souiller de mes péchés. Je vous les demande de toute l'étendue de mon affection et du fond de mon cœur, dans l'assurance que j'ai de votre secours, et je fais en même temps une forte résolution de ne plus jamais vous offenser, me proposant de la mettre en pratique avec autant d'exactitude et de fidélité, que vous avez d'horreur pour le péché et de bonté pour moi ; c'est sur votre bonté, ô mon Dieu, que j'appuie toute la force et toute la fermeté de la protestation que je vous fais – puisque ce n'est que de cette même bonté que je puis attendre le courage de * la facilité d'exécuter ce que je vous promets.

* sans doute faut-il comprendre : le courage *et* la facilité

I 3,25 Prière pour demander à Dieu le pardon de tous ses péchés par l'intercession des anges et des saints.

I 3,25,1

N'aurez-vous pas d'égard, ô mon Dieu, aux prières des saints qui gémissent devant vous pour le salut d'un pauvre pécheur comme moi et qui vous offrent tout ce qu'ils ont souffert pour détruire le péché, en l'unissant aux mérites de Jésus-Christ votre Fils ?

N'exaucerez-vous pas vos saints anges, principalement mon ange gardien, s'anéantissant devant vous par un sentiment d'humiliation, vous criant continuellement à haute voix : Saint, saint, saint (Is 6, 3 ; Ap 4, 8), pour vous engager à me faire part de votre sainteté, après avoir effacé en moi le péché.

I 3,25,2

Laissez-vous fléchir, ô mon Dieu, par de si instantes prières ; il est vrai, je le sais, que je ne mérite pas cette faveur, mais il est de votre bonté de me l'accorder sans l'avoir mérité : c'est ce qui me persuade que comme vous ne pouvez vous empêcher de faire du bien, vous me regarderez d'un œil favorable *, vous n'aurez plus d'égard à mes péchés et vous les anéantirez tous devant vous. Ce sera alors que je pourrai m'unir avec tous vos saints et crier à haute voix avec eux : C'est à notre Dieu, qui est assis sur le trône, qu'est due toute la gloire (Ap 4, 11) de nous avoir sauvés et délivrés tout à fait du péché.

* I 1,7,30 ; I 6,20,3 - DA 307,7,7 ; MD 6,2,1

I 3,26 *Acte de confiance que Dieu aura la bonté de nous pardonner nos péchés, pour plusieurs considérations.*

I 3,26,1

Votre bonté est si grande, ô mon Dieu, et votre miséricorde est si étendue, que je m'assure que vous ne pourrez vous défendre des pressantes sollicitations de l'une et de l'autre pour me pardonner mes péchés.

L'une vous dira que vous n'avez créé mon âme que pour être sur la terre un vaisseau * d'élection (Rm 9, 23) et l'objet de vos complaisances et de vos délices, et pour jouir ensuite de vous éternellement dans le Ciel ; que vous ne m'avez donné l'être que pour vous aimer, pour vous bénir et pour publier vos louanges, et qu'il est de votre bénignité ** envers moi de me rendre ce que le démon et ma malice m'ont ravi : tantôt votre bonté sans pareille vous représentera toutes les grâces que vous m'avez faites et l'amour que vous avez toujours eu pour moi, et elle vous fera connaître qu'il est de votre sagesse de ne les pas rendre inutiles en moi.

* *un vase* [MR 207,2,2]

** *Bénignité* : humanité, douceur, indulgence (Trévoux). Cf. I 3,37,2

I 3,26,2

D'un autre côté votre miséricorde, qui est ingénieuse * pour procurer le salut des hommes, vous fera souvenir que vous n'avez envoyé votre Fils unique sur la terre et que, s'étant fait homme, il n'est mort que pour retirer tous les hommes du péché (Tt 2, 14) où ils étaient honteusement engagés, et pour se ** mériter toutes les grâces nécessaires pour s'en ** préserver à l'avenir ; elle ne cessera aussi de vous dire que vous voulez sauver tous les hommes ; et que cette volonté, qui vous est aussi présente et aussi à cœur que votre bonheur et votre gloire, ne doit pas être stérile en vous ; rendez-vous flexible, ô mon Dieu, à l'une et à l'autre ; accordez-leur, et à moi aussi, ce qu'elle vous demande : remettez-moi dedans le droit que j'avais à cette gloire que vous m'avez procurée avec tant de soin, et que Jésus-Christ votre Fils m'a méritée par tant de peines et tant de souffrances. Ainsi soit-il.

* I 6,8,1

** *il semble qu'il faille lire : pour leur mériter toutes les grâces nécessaires pour les en préserver*

I 3,27 *Acte de reconnaissance, que Dieu ne nous pardonnera pas nos péchés, que nous ne soyons dans une volonté déterminée de ne le plus offenser.*

I 3,27,1

Quoique l'attache que j'ai au péché me soit devenue comme naturelle, il semble néanmoins, ô mon Dieu, que vous ayez plus d'affection et plus de désir de me pardonner que je n'en ai de vous offenser *, tant vous êtes plein de bonté, et moi rempli de malice ; quelque facilité cependant que vous puissiez avoir à oublier mes crimes, vous ne me les pardonnerez pas, ô mon Dieu, que je ne sois dans une volonté constante et déterminée de n'y plus jamais retomber ; car en effet **, sans cette volonté toute pénitence est fausse, la contrition devient nulle, et la confession sacrilège. [I 2,7,8] Mais comment avoir cette volonté, si vous ne me la donnez vous-même ?

* MD 38,1,2

** *seul RB 207,1,523 juxtapose aussi ces deux expressions synonymes*

I 3,27,2

C'est particulièrement à l'égard de la pénitence, qu'il n'y a que vous seul qui en puissiez donner l'accomplissement, mais aussi la volonté de la faire. Ne m'est-il pas arrivé plusieurs fois de m'être imaginé d'avoir de la douleur de mes péchés, et je n'en avais pas ? Je disais et je pensais que je haïssais le péché, et je l'aimais encore parce que je voulais encore offenser mon Dieu, ou du moins parce que le plaisir qui faisait l'objet de mon péché ne m'était pas encore devenu désagréable.

Imprimez donc, ô mon Dieu, dans mon cœur, de l'horreur pour le péché, pour ce qui en fait l'objet et pour tout ce qui y porte, et donnez-moi une volonté ferme et déterminée de ne plus pécher, puisque sans cela je ne haïrais le péché qu'en apparence ; et afin d'affermir ma volonté dans le bien,

purifiez mon cœur de toutes les souillures qu'il a contractées par le péché, et renouvelez en moi l'esprit de justice * que j'ai reçu de vous dans le baptême.

* I 3,8,2 (seul autre emploi de cette expression)

I 3,28 *Prière pour demander à Dieu la grâce de confesser tous ses péchés, et de vaincre la mauvaise honte.*

I 3,28,1

Divin Jésus, qui n'avez point eu de honte de passer pour un pécheur (Jn 9, 16 ; Jn 9, 24) et de vous regarder comme tel (2 Co 5, 21), quoique vous ne le fussiez pas en effet, seulement parce que vous aviez eu la bonté de vous charger de tous nos péchés pour y satisfaire, délivrez-moi, je vous prie, de cette mauvaise honte qui empêche quelquefois de déclarer ses péchés dans la confession, et ne permettez pas que je m'y laisse aller lorsque je confesserai les miens.

Je sais, ô mon Dieu, que c'est à vous que je parle en la personne du prêtre quand je me confesse : oserai-je donc bien ne vous pas dire ce que vous savez et ce que vous connaissez mieux que moi, puisque vous pénétrez le fond des cœurs (Jn 2, 25) et que rien ne vous est caché de ce qui se passe dans le mien ? Voudrais-je, en celant * un péché, m'exposer à faire une mauvaise confession ? Et ne vaudrait-il pas bien mieux que je ne me confessasse point du tout, que d'augmenter mes péchés d'un sacrilège en me confessant, au lieu d'en recevoir la rémission. [DA 307,4,8 ; I 2,6,6]

* *Celer* : Cacher, dissimuler [DA 208,0,7 ; I 2,6,7]

I 3,28,2

Donnez-moi, mon Dieu, de l'ouverture de cœur pour découvrir mes plaies à votre ministre, afin qu'il puisse y apporter remède et les guérir ; donnez-moi assez de simplicité pour exposer clairement et nettement à mon confesseur le nombre et la qualité de mes péchés, et toutes les circonstances capables de les faire connaître tels qu'ils sont, sans en rien déguiser ni diminuer, et faites-moi la grâce de bien profiter des avis qu'il aura la bonté de me donner ; car ce ne sera que par ces deux moyens, joints à la douleur de vous avoir offensé, que je mériterai de recevoir la grâce de l'absolution et le pardon de mes péchés. [I 2,4,1 ; DB 3,12,4]

I 3,29 *Prière pour demander à Dieu la grâce de faire pénitence en ce monde pour ses péchés.*

I 3,29,1

Il est juste, ô mon Dieu, que, si vous exercez votre miséricorde envers les pécheurs (Ez 33, 11), vous exerciez aussi sur eux votre justice * (Mt 18, 34-35) ; car comme ils vous ont offensé, si vous avez la bonté de leur pardonner, ils doivent de leur côté souffrir quelque chose, afin de satisfaire pour leurs péchés : ç'a été sans doute ** pour cette fin, que vous avez chassé Adam du paradis terrestre (Gn 3, 23), que vous l'avez obligé de faire pénitence toute sa vie *** ; vous avez aussi souvent puni les Juifs à cause de leurs murmures, de leurs dérèglements et de leurs infidélités ; et Moïse même (Dt 32, 51), que vous aviez choisi pour être le conducteur de votre peuple, a porté en ce monde la peine de quelques péchés qu'il y avait commis.

* dans une perspective différente, voir DA 104,1,1

** sans aucun doute, certainement

*** DC 20,9,5

I 3,29,2

Quelque légers qu'aient été les péchés de Job votre fidèle serviteur, vous l'avez cependant fait souffrir au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer pour les réparer ; exercez sur moi, ô mon Dieu, votre justice, comme sur tant de prédestinés, et punissez mes péchés en ce monde ; il me suffit que vous me réserviez votre miséricorde pour l'autre vie, quelque rigueur que vous me fassiez paraître dans la pénitence qu'il vous plaira de m'imposer, elle me sera toujours douce, pourvu que vous m'accordiez la rémission de mes péchés et votre sainte grâce : c'est, ô mon Dieu, tout ce que je désire. [DA 307,6,4]

I 3,30 *Prière pour demander à Dieu la grâce de faire une pénitence proportionnée au nombre et à l'énormité de ses péchés.*

I 3,30,1

Mon Dieu, qui ne pardonnez les péchés qu'à ceux qui veulent bien y satisfaire, faites-moi part de cet esprit pénitent * dont Jésus-Christ a été animé pendant toute sa vie et dont saint Pierre ** a été si fortement pénétré après son péché (Lc 22, 62) ; et comme vous connaissez l'énormité des miens, et par conséquent quelle est la pénitence que je dois faire pour en obtenir une parfaite et entière rémission, accordez-moi, je vous prie, la grâce de satisfaire pour tous les péchés dont je suis coupable, par une pénitence qui soit suffisante et qui leur soit proportionnée.

* R 15,6,1 ; R 15,7,1 ; I 3,38

** I 3,5,2

I 3,30,2

Inspirez à mon confesseur de m'en imposer une qui soit telle que vous me l'avez destinée et qui soit médicinale, c'est-à-dire qui soit capable de me retirer entièrement du péché et de me donner moyen de n'y plus retomber ; donnez-moi aussi la docilité qui m'est nécessaire pour recevoir et ses avis et la pénitence qu'il m'enjoindra, avec une humble disposition et un dessein formé d'y satisfaire. J'ai confiance, ô mon Dieu, que vous ne me refuserez pas en cela votre secours et que, comme j'ai été par ma malice un misérable pécheur, je serai aussi par votre bonté un véritable pénitent. Ainsi soit-il.

I 3,31 PRIÈRES APRÈS LA CONFESSION.

Acte de confiance qu'on a obtenu le pardon de ses péchés dans la confession qu'on vient de faire.

I 3,31,1

Je crois, ô mon Dieu, et j'ai cette confiance, que je suis présentement rentré en grâce avec vous. Que ce moment a été heureux pour moi auquel j'ai reçu l'absolution, et en même temps le pardon de tous mes péchés ! Vous m'avez dit, Seigneur, dans ce précieux moment ce que vous avez dit autrefois à ce pauvre paralytique (Jn 5, 8 + Mc 2, 5) : Allez-vous-en, vos péchés vous sont remis ; ou comme à la femme adultère (Jn 8, 11) : Allez-vous-en, et ne péchez plus. J'ai reçu alors ces paroles de vérité comme un oracle, je les ai imprimées sur mon cœur comme un sacré cachet (Ct 8, 6) * qui, fermant l'entrée au péché, me puisse mettre en état de conserver la grâce que vous m'avez rendue par une bonté toute particulière, nonobstant mes ingratitude et le grand nombre de mes péchés.

* *Cachet* : Marque imprimée par un sceau sur de la cire ou du pain à chanter [= à cacheter], pour empêcher qu'on ouvre un paquet fermé (Trévoux) : EM 10,232,6 – RC 25,6

I 3,31,2

Je suis donc à vous, ô mon Jésus ! je ne suis plus votre ennemi, et le démon n'a plus aucun droit sur moi. Ne permettez pas, je vous prie, que je rentre sous son pouvoir, mettez à la porte de mon cœur votre ange tutélaire pour le garder et pour empêcher le malin esprit d'en prendre possession afin que, n'aimant plus que vous sur la terre, j'aie l'espérance de jouir de vous pendant toute l'éternité.

I 3,32 *Acte d'horreur du péché, ou prière pour demander à Dieu la confirmation de sa sainte grâce.*

I 3,32,1

C'est présentement, malheureux péché, que tu n'as plus de part avec moi et que, par la miséricorde de Dieu, je me sens délivré de ton pesant fardeau (Ps 37, 5) qui m'accablait et me rendait tout à fait misérable *.

Faites, ô mon Dieu, qu'à l'avenir je jouisse toujours avec plaisir de la liberté des enfants de Dieu (Rm 8, 21), dont tout le bonheur et le contentement est de vous aimer et de ne penser qu'à vous. [MR 203,2,2 ; MD 45,1,2]

* *Misérable* : Malheureux, qui est dans la douleur, dans la pauvreté, dans l'affliction, ou l'oppression. *Misérable* signifie encore Méchant, pécheur (Trévoux)

I 3,32,2

Vous ne m'avez fait part de votre grâce que pour me mettre en état de posséder cet avantage, mais ce serait peu pour moi d'avoir reçu votre sainte grâce si je ne la conservais ; je ne le puis que par votre secours ; j'ai confiance, ô mon Dieu, que vous ne me le refuserez pas.

I 3,33

Autre acte pour témoigner à Dieu le regret qu'on a d'être resté si longtemps dans le péché, et pour lui demander la conservation de sa sainte grâce.

I 3,33,1

Je ne sais, ô mon Dieu, ce que je dois le plus admirer : ou la bonté que vous avez eue de me retirer du péché, ou ma négligence à me retirer de ce misérable état. Comment ai-je pu rester tout un jour dans le péché ? Et comment avez-vous pu m'y souffrir un seul moment ? J'ai mis votre patience à l'épreuve par la dureté et l'insensibilité de mon cœur : vous m'avez souvent pressé de me convertir (Ac 17, 30) et de quitter tout à fait le péché, et j'ai été plus docile à suivre mes plaisirs que je ne l'ai été à la voix intérieure * qui me sollicitait dans le fond de mon cœur. Mais enfin le temps est venu où ** vous avez touché et attendri mon cœur, et que vous avez mis fin à ma peine et à mes péchés.

* MF 123,2,2 ; MF 169,3,2

** *que* (1734)

I 3,33,2

Heureux si je puis conserver le trésor de votre grâce : vous savez, ô mon Dieu, où vous l'avez mis, dans un vaisseau * fragile (2 Co 4, 7), sujet à se laisser corrompre et à toutes sortes de fâcheux accidents ** ; soyez vous-même mon protecteur, et ne laissez pas dissiper le sacré dépôt que vous m'avez confié.

* *vase, récipient*

** *Accident* : événement fortuit, hasard - *Fâcheux* : qui cause de l'ennui, de la peine et de la difficulté (Trévoux)

I 3,34

Acte de remerciement au Père Éternel, de nous avoir revêtu comme l'enfant prodigue de la robe d'innocence.

I 3,34,1

Père éternel, dont l'amour et la tendresse pour les pécheurs sont incomparables *, je vous rends grâce de la bonté que vous avez eue de me réconcilier avec vous, après m'en être rendu si indigne par mes péchés ; vous êtes venu au-devant de moi, comme le père de l'enfant prodigue (Lc 15, 20), et vous m'avez revêtu de nouveau de cette robe d'innocence ** (Lc 15, 22), dont vous m'aviez couvert et honoré dans le saint baptême, quoique je m'en sois dépouillé moi-même ; vous m'avez remis dans le droit que j'avais à votre héritage (Rm 8, 17), et vous vous disposez encore à m'admettre à votre festin et aux noces de votre Fils (Mt 22, 2 ; Ap 19, 7-8).

* *est incomparable* (1734) : accord avec le nom le plus proche.

** I 6,29,1 ; MR 208,3,1 ; MR 208,3,2

I 3,34,2

J'admire, ô mon Dieu, les grâces que vous me faites et le bonheur dont je jouis après mes désordres ; ç'aurait été bien de l'honneur pour moi d'être traité comme un de vos serviteurs (Lc 15, 19), et vous me regardez comme votre enfant (Lc 15, 30) aussitôt que je retourne à vous ; vous m'honorez de votre présence et vous me comblez de vos bienfaits, en me disant que tout ce qui est à vous est à moi * et que, si je persévère dans votre sainte grâce, je jouirai du même bonheur que vous : ne permettez pas, ô mon Dieu, après une si grande faveur, que je vous abandonne jamais et que je manque tant soit peu de fidélité à votre égard et de soumission à vos ordres.

* Lc 15, 31 ; mais cette parole est adressée au fils aîné.

I 3,35 *Acte de remerciement au Fils de Dieu, de nous avoir appliqué le fruit et le mérite de sa passion et de sa mort.*

I 3,35,1

Verbe divin, sagesse incréée, qui vous êtes fait homme pour l'amour de nous *, afin de nous sauver et retirer de nos péchés, j'étais perdu sans vous et j'aurais été infailliblement ** abîmé dans les enfers si, par vos souffrances et par votre mort, vous ne m'en aviez délivré ; c'est l'avantage que je viens de recevoir en recouvrant par vos mérites la grâce dont je m'étais malheureusement privé par mes péchés : je ne puis assez vous remercier d'une si grande faveur.

* DC 30,1,6 ; E 5,4 ; E 13,3

** DA 208,0,4 cite le Sage (Si 3, 26)

I 3,35,2

Je vous en dois, ô mon Sauveur, toute la reconnaissance possible, et votre infinie miséricorde m'oblige de publier hautement, que vous êtes aujourd'hui véritablement mon Sauveur : vous m'avez remis dans le sein de l'Église, dont je n'étais plus que comme un membre mort, et vous m'avez en même temps fait part de tous ses biens et de votre divin Esprit ; vous m'avez même remis dans tous les droits que j'avais perdus, et vous m'avez fait bien paraître que vous étiez venu pour les pécheurs et non pas pour les justes (Mt 9, 13), puisque vous vous êtes si fort intéressé * pour me remettre en grâce et dans la liberté des enfants de Dieu (Rm 8, 21).

* *S'intéresser* : entrer dans les intérêts de quelqu'un, prendre part à quelque chose (Trévoux)

I 3,36 *Acte de remerciement au Saint-Esprit de nous avoir rendu la pureté du cœur.*

I 3,36,1

Esprit Saint, qui avez animé Jésus-Christ pénitent pour nos péchés *, qui excitez continuellement les pécheurs à se convertir et qui entretenez les justes et les saints dans l'amour de la pénitence, je vous remercie de la bonté que vous avez eue de rendre à mon cœur la pureté intérieure – qui fait toutes vos délices et qui est l'objet de vos divines complaisances ** - et de l'avoir mis aujourd'hui dans le dégagement du péché, après que je vous en ai chassé par ma malice et d'une manière tout à fait outrageuse ***, et que je vous ai contristé en moi un très grand nombre de fois par mes dérèglements.

* R 15,7,1 ; I 3,30,1 ; I 3,38

** I 3,26,1 ; EM 4,134,3

*** *outrageante*

I 3,36,2

C'est à vous à y détruire tout ce que le démon y a mis et toutes les inclinations de la nature corrompue * ; et comme je me suis égaré du droit chemin en me laissant conduire par mon propre esprit, je m'abandonne et me soumetts à votre conduite, pour me maintenir dans la grâce et me faire faire la pénitence que mes péchés ont méritée et qui leur convient ; ne m'abandonnez pas, je vous prie, et souffrez que je fasse dès à présent ce pacte avec vous que vous ne vous retirerez plus de moi ; car tant que vous serez avec moi, je ne crains plus ni les saillies de mes passions, ni les efforts de la tentation, ni la tyrannie du péché, ni l'esclavage du démon, et je m'assure de jouir toujours d'une véritable paix et tranquillité de cœur.

* c'est la *chair* dont parle Paul [MD 45,2,2] ; le parallèle avec le démon est aussi en DA 300,0,8

I 3,37 *Acte de réjouissance avec les anges et les saints, de ce que nous avons recouvré * la grâce.*

* *recouvert* (1734) : confusion fréquente entre les participes passés de *recouvrer* et de *recouvrir*.

I 3,37,1

Vous le dites, ô mon Dieu, que tout le Ciel est dans un tressaillement de joie à la conversion d'un pécheur (Lc 15, 7), parce que tous les anges et les saints qui y demeurent entrent dans l'espérance de voir par ce moyen augmenter le nombre de vos élus et de leurs associés dans la gloire ; permettez-moi, je vous prie, de m'unir avec eux, pour entrer en participation de leur joie, comme j'ai eu part à

leurs prières et qu'elles ont contribué à me retirer de l'état du péché : il est bien raisonnable que je les en reconnaisse * et que, s'étant intéressés ** pour ma conversion, la joie qu'ils en ont me soit commune.

* *Reconnaître* signifie aussi : avoir de la gratitude (Trévoux)

** *S'intéresser* : entrer dans les intérêts de quelqu'un, prendre part à quelque chose (Trévoux)

I 3,37,2

J'adore avec eux votre divine bénignité * envers les pécheurs et l'extrême tolérance que vous avez eue pour mes péchés (Sg 11, 23) ; et, par l'attention continuelle que je veux me procurer de n'avoir que vous en vue dans toutes mes actions **, je m'efforce de dissiper les ténèbres et les nuages dont mes péchés ont couvert et obscurci mon cœur (Ep 4, 18), afin qu'il puisse paraître devant vous dans une pureté qui ait quelque rapport à la leur *** : le plaisir et le contentement qu'ils ressentent augmentent d'autant plus qu'ils ont un désir plus ardent pour mon salut et pour l'avancement de mon bonheur.

* *Bénignité* : humanité, douceur, indulgence (Trévoux). Cf. I 3,26,1

** MD 75,3,2 ; MF 87,1,2 ; MF 177,3,1

*** MD 2,1,2 ; MF 111,3,1

I 3,37,3

Je loue avec eux l'oubli que vous faites des crimes les plus énormes, lorsqu'un pécheur a recours à vous (Is 1, 18), et qu'il reprend le souvenir de ce que vous êtes et de ce que vous avez fait pour lui ; j'entre comme eux dans le sein de votre divinité, pour y découvrir les sentiments de tendresse que vous avez pour ceux qui rentrent en grâce avec vous, et pour y goûter les communications que vous leur faites de ce que vous possédez de plus saint et de plus éminent.

I 3,37,4

Et comme leur joie n'est qu'un écoulement de celle que vous ressentez vous-même, en embrassant votre infinie miséricorde, j'y prends aussi la part que vous voulez me donner et je prends la liberté, comme vous m'y avez invité, d'entrer dans la joie de mon Seigneur (Mt 25, 21), et à l'exemple de saint Jean-Baptiste, lorsqu'il fut délivré du péché * lorsque Jésus le visita dans le sein de sa mère (Lc 1, 44), je ressens une si grande consolation de vous appartenir et d'être uni à vous par votre sainte grâce, que je ne puis m'empêcher de la faire paraître au-dehors. Je veux donc, en union avec vos saints, chanter comme eux et avec eux (Ap 5, 5) : C'est maintenant que le lion de la tribu de Juda a vaincu le démon et a triomphé en moi du péché ; rendons-lui-en gloire et honorons-le pendant toute l'éternité (Ap 5, 13).

* MF 141,2,1 ; DC 43,4,6

I 3,38

Acte d'union à Jésus-Christ pénitent, pour faire pénitence avec lui et comme lui.

I 3,38,1

Divin Jésus, qui n'êtes venu sur la terre qu'afin de faire pénitence pour nos péchés, permettez-moi de m'unir à vous pour faire pénitence avec vous et en vous *. J'ai besoin de votre divin Esprit pour réussir car, si je ne le possède, ma pénitence ne sera ni sincère, ni véritable, ni intérieure. Elle ne sera efficace qu'autant que vous lui donnerez de force, puisque ce n'est que de vous qu'elle peut tirer sa vertu et son efficacité ; et elle ne sera sainte et pure qu'autant qu'elle sera un rejaillissement de la vôtre. Donnez-lui, aimable Jésus, ces qualités et toutes celles qui lui conviennent pour la rendre agréable au Père Éternel. Faites que la vôtre la couvre de son ombre ou, pour mieux dire, qu'elle la pénètre et l'anime, parce que tout son mérite ne peut provenir que de ceux que vous m'avez acquis par vos souffrances et par votre mort.

* R 15,6,1

I 3,38,2

Je renonce donc à mon esprit, pour m'abandonner et me livrer tout à fait à la conduite de votre Esprit et de vous-même, afin que n'agissant plus qu'en vous et par vous, la pénitence que je ferai devienne vôtre, et que ce soit vous qui la fassiez en moi. [I 3,36,2]

I 3,39 *Acte pour demander à Dieu la grâce de faire pénitence pendant toute notre vie, afin de satisfaire à Dieu pour nos péchés.*

I 3,39,1

Puisqu'on ne peut se soutenir dans le bien qu'autant qu'on aime la pénitence et qu'on la pratique, je vous demande la grâce, ô mon Dieu, de ne passer aucun jour sans faire quelque pénitence pour mes péchés * : quelque innocent qu'ait été Jésus-Christ votre Fils unique, il n'a pas été un seul moment pendant toute sa vie mortelle sans souffrir ** et sans pratiquer la pénitence. Saint Jean même, son précurseur, quoique délivré et tout à fait exempt de péché avant que de naître ***, n'a voulu paraître sur la terre qu'en qualité de pénitent (Mt 3, 4 ; Mt 11, 18).

* DA 307,6,16 ; MF 160,2,2 ; MF 176,3,2

** MF 165,3,2

*** MF 141,2,1 ; DC 44,5,1

I 3,39,2

Vous savez, ô mon Dieu, que mes péchés sont considérables et que je ne puis satisfaire pour un seul en rigueur de justice, quand * je souffrirais toute ma vie : donnez-moi au moins l'amour des souffrances ; faites que je m'unisse à celles de votre cher Fils sacrifié pour moi sur le Calvaire ; donnez-moi part à son esprit pénitent et faites que je me conforme à lui dans la pratique de la pénitence ; et comme ç'a été sur la croix qu'il s'est rendu en cela notre modèle et qu'il a été un parfait pénitent, agréez que je me le représente souvent dans cet état afin que, n'oubliant jamais ce qu'il a souffert pour moi, son exemple m'excite et m'engage à ne cesser de faire pénitence que quand je cesserai de vivre : comme c'est vous, ô mon Dieu, qui me donnez ce désir, donnez-moi aussi la force et le courage de l'exécuter. [R 15,6,3]

* *quand bien même*

I 3,40 *Acte pour demander à Dieu la persévérance dans le bien.*

I 3,40,1

Pourrais-je, ô mon Dieu, avoir voulu rentrer en grâce avec vous, et ne l'avoir recouvrée * que pour un demi-jour, pour un jour ou pour peu de temps ! Vous savez quelle est ma faiblesse et mon inclination au péché, et que je ne puis répondre un seul moment de ma stabilité dans la piété : il n'y a que vous qui puissiez donner la persévérance dans le bien, et on ne peut l'obtenir que par la prière et par la pratique constante des bonnes œuvres. Je le sais, ô mon Dieu, que je puis tout par votre secours (Ph 4, 13) : puis donc que la volonté ne me manque point, rendez-la, je vous prie, efficace, en me donnant la grâce de faire continuellement et sans relâche tout ce que vous me commandez.

* *recouverte* (1734) : confusion fréquente entre le participe passé de *recouvrer* et de *recouvrir*.

I 3,40,2

Faites que je m'attache si bien aux devoirs de mon état et de mon emploi, que je ne m'en dispense plus pour quoi que ce soit ; que je me rende toujours fidèle à pratiquer le bien que vous aurez la bonté de m'inspirer ; que je marche avec tant de promptitude, et d'un pied si ferme dans la voie de tous vos saints commandements (Ps 118, 35) que je n'y trouve rien de difficile pour moi.

Il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez mettre mon cœur dans cette disposition ; donnez-lui pour cet effet une grâce si abondante qu'il ne s'oppose à rien de tout ce que vous désirerez de lui, et rendez-le tout à fait docile à votre conduite.

I 4 **EXAMEN DE CONSCIENCE qu'on doit faire avant que de se confesser. ***

Sur chaque péché il faut s'examiner, combien de fois on l'a commis ; car on est obligé de le dire au confesseur. [DA 307,4,24 ; DB 3,12,4 ; I 2,4,4]

* On remarquera que, dans les listes qui suivent, tout n'est pas péché : il y a aussi parfois rappel des devoirs auxquels on peut avoir manqué. [I 4,4,5 ; I 4,7,1 ; I 4,7,4 et probablement I 4,3,2]

I 4,1 **Sur le premier commandement de Dieu.**

I 4,1,1 *Péchés moins ordinaires.* [DA 203,0,16]

Si on n'a pas voulu croire tout ce que l'Église nous ordonne de croire.

Si on a douté de quelque article de foi.

Si on a lu des livres hérétiques.

Si par négligence on a ignoré les principaux mystères de la foi.

Si on a consulté des devins. [DA 212,0,22]

Si on a guéri des maladies d'hommes ou de bêtes, par des signes, billets, paroles ou actions superstitieuses. [DA 203,0,18]

Si on a péché plus librement, se confiant trop en la miséricorde de Dieu, ou si on a désespéré du pardon de ses péchés. *

* DA 203,0,17 ; DA 215,0,3

I 4,1,2

Si on a accusé Dieu d'être la cause de ses péchés, disant qu'il n'a pas donné les grâces nécessaires pour n'y pas tomber.

Si on a été longtemps en péché mortel, sans se mettre en peine de recouvrer la grâce de Dieu. *

Si on a détourné les autres au ** service de Dieu, ou si on les a portés à faire quelque péché, quel péché, et combien de personnes. [E 9,4,5]

Si on s'est raillé ou moqué des prêtres, ou des religieux, ou de ceux qui pratiquent la dévotion. [DA 203,0,19]

* DA 203,0,17 ; DB 1,19,6

** comprendre : *du*

I 4,1,3

Si on a fait quelque mauvaise confession : Si ç'a été pour ne s'être pas suffisamment examiné, ou pour n'avoir pas dit tous ses péchés, ou pour avoir demeuré dans quelque mauvaise habitude ou dans quelque occasion d'offenser Dieu.

Si on a reçu quelque autre sacrement en péché mortel, quel il est. [DB 3,1,12]

Si on ne s'est pas confessé et si on n'a pas communiqué à Pâques. [DB 2,12,1 ; DB 2,12,2]

* I 2,1,2 ; I 2,6,6 ; I 2,8,8

I 4,1,4 *Péchés plus ordinaires.*

Si on a négligé de faire des actes de foi, d'espérance ou d'amour de Dieu. [DA 405,5,14]

Si, devant ou pouvant empêcher quelque autre personne de mal faire, on ne s'en est pas mis en peine. [MR 194,2,2 ; CE 16,2,8]

Si on a manqué de modestie dans l'église, si on s'y est promené, si on y a parlé sans nécessité, si on y a tenu des postures indécentes. [I 2,1,5]

I 4,1,5

Si on n'a pas accompli la pénitence enjointe par le confesseur. [DB 3,14,4 ; I 2,7,11]

Si on a cherché un confesseur facile à donner l'absolution, ou qui ne nous connaissait pas. [I 2,7,19]

Si on a manqué de prier Dieu le matin ou le soir à genoux et avec piété, si cette faute a été ordinaire. [I 2,1,6]

I 4,2 Sur le second commandement de Dieu.

I 4,2,1 *Péchés moins ordinaires.*

*Il faut dire toujours quel jurement on a fait. **

Si on a juré pour assurer une chose fausse, ou sans savoir si la chose était vraie ou fausse.

Si on a usé d'équivoque en répondant à un juge. [DB 2,10,3]

Si on a juré de faire quelque chose, sans intention de la faire. [DA 204,0,5]

Si, ayant promis une chose avec jurement, on ne l'a pas exécutée. [DA 204,0,3]

Si on a proféré des paroles injurieuses ou de mépris ou de dépit, contre Dieu ou contre quelque saint ou sainte. [DA 204,0,1]

Si, ayant fait quelque vœu ou quelque promesse à Dieu, on ne l'a pas accomplie. [DA 204,0,9]

* DB 3,12,4 ; I 2,4,1

I 4,2,2 *Péchés plus ordinaires.*

Si on a juré souhaitant du mal, ou à soi ou à d'autres, quel mal on a souhaité. [I 4,4,7]

Si on a juré en faisant des menaces.

Si on a juré sans nécessité. [DB 2,4,4]

Si on a donné des malédictions, et à qui.

I 4,3 Sur le troisième commandement de Dieu.

I 4,3,1 *Péchés moins ordinaires.*

Si les dimanches et les fêtes on a fait des actions défendues, *par exemple* : Si on a vendu, acheté ou voituré, si on a fait des marchés, si on a été aux foires ou à la campagne pour affaires, ou si on a cherché de l'ouvrage, etc. [DA 205,0,9 ; DB 2,5,4]

Si on a fait travailler sans nécessité ses domestiques ou autres personnes, combien de temps.

Si on a profané les dimanches ou les fêtes par des jeux, danses, débauches ou autres désordres, et par quels désordres. [DA 205,0,10 ; DB 2,5,6]

Si on n'a pas empêché ces profanations, quand on l'a pu ou qu'on l'a dû.

Si on n'a pas entendu la sainte Messe, soit tout entière, soit en partie, ou si on s'est exposé au danger de ne la pas entendre. [I 2,1,5]

Si on a assisté à la messe ou au service divin, avec mauvaise intention.

I 4,3,2 *Péchés plus ordinaires.*

Si en entendant la sainte Messe on a pensé volontairement à des mauvaises choses ou inutiles.

Si pendant ce temps on a lu des livres de prières *.

Si on y a parlé, à combien de personnes ; si on y a regardé de côté et d'autre. [I 2,1,5]

Si on a négligé d'assister à la Messe de paroisse, aux vêpres et aux instructions qui s'y font. [DB 2,5,7]

* Il est recommandé d'utiliser un livre de prière pendant la messe [CE 8,3,7 ; CE 8,7,10 ; I 2,8,9], mais Monsieur de La Salle apprend aux Frères à suivre leur messe sans livre, puisqu'ils doivent surveiller leurs élèves pendant ce temps [CE 8,4,3]. Un témoin, le P. Léonard de Sainte-Catherine, a été frappé de voir en 1695 les novices de Vaugirard sans livre ni chapelet et comme extasiés (BEC 1911, 140).

I 4,4 Sur le quatrième commandement de Dieu.

I 4,4,1 POUR LES PÈRES ET LES MÈRES. [DA 206,0,4 ; DA 206,0,5]

Péchés moins ordinaires.

Si les pères et les mères ont commandé ou conseillé à leurs enfants de faire quelques mauvaises actions, ou s'ils les ont approuvés ou loués, après les avoir faites.

S'ils leur ont donné mauvais exemple : comme s'ils ont juré, ou maudit, ou dit des paroles deshonnêtes en leur présence, etc. [DA 206,0,6]

S'ils n'ont pas eu soin de gagner la vie à leurs enfants, et de tout ce qui regarde leur subsistance et leur entretien.

S'ils les ont mis à coucher avec eux.

S'ils leur ont procuré des bénéfices * seulement pour les enrichir. [DB 3,22,15]

* *bénéfices ecclésiastiques*

I 4,4,2 *Péchés plus ordinaires.*

Si les pères et les mères n'ont pas eu soin d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, de les faire prier Dieu à genoux le matin et le soir, de leur faire apprendre le catéchisme, et de les corriger lorsqu'ils ont fait faute. [MR 193,2,1 ; DB 3,23,8]

Si, de leurs enfants, ils ont aimé l'un plus que l'autre.

S'ils les ont élevés dans la vanité et selon l'esprit du monde. [RB 0,0,5]

S'ils les ont fait coucher ensemble ou s'ils ont permis qu'ils couchassent ensemble, surtout des garçons avec des filles, et à quel âge. [RB 201,1,145]

S'ils les ont maudits et frappés avec colère.

I 4,4,3 POUR LES ENFANTS. [DA 206,0,7]

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont levé ou voulu lever la main sur leurs parents.

S'ils leur ont pris de l'argent ou autre chose. [DB 2,9,4]

S'ils ont manqué de les assister dans leurs besoins. [DB 2,1,10]

S'ils ont parlé d'eux avec mépris.

S'ils les ont méprisés dans leur * cœur.

S'ils leur ont dit des injures, ou s'ils se sont moqués d'eux.

S'ils leur ont souhaité la mort.

S'ils n'ont pas prié Dieu pour eux après leur mort.

S'ils n'ont pas fidèlement exécuté leurs dernières volontés. **

* *le* (1734)

** DB 2,6,2 ; DB 2,6,3 ; DB 2,6,4 ; DB 2,6,5

I 4,4,4 *Péchés plus ordinaires.*

S'ils ont manqué de respect envers leur père et leur mère, et en quoi. [DB 2,6,3]

S'ils leur ont parlé, ou s'ils ont parlé d'eux, sans respect.

S'ils leur ont désobéi, et en quoi.

S'ils leur ont donné sujet de se mettre en colère.

I 4,4,5 POUR LES PERSONNES MARIÉES. [DA 206,0,11]

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont gardé la chasteté et l'honnêteté propres aux personnes mariées. [DB 3,23,7]

S'ils se sont dit des injures, ou donné des malédictions.

Si le mari a dépensé mal à propos son bien, ou le bien de sa femme, ou celui de ses enfants. [I 2,2,11]

Péchés plus ordinaires.

S'ils ont troublé la paix de leur famille, par leur impatience et leur mauvaise humeur.

S'ils se sont aimés autant qu'ils le doivent.

I 4,4,6 POUR LES MAÎTRES ET MAÎTRESSES. [DA 206,0,13]

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont fait travailler leurs domestiques, ou excessivement, ou les jours de dimanches et fêtes. [I 4,3,1]

S'ils ont manqué à leur payer leurs gages (Dt 24, 15). [DA 215,0,6 ; DB 2,15,5]

Péchés plus ordinaires.

S'ils ont négligé le salut de leurs domestiques.

S'ils se sont mis en colère contre eux.

S'ils les ont frappés.

I 4,4,7 POUR LES SERVITEURS ET SERVANTES. [DA 206,0,14]

Péchés moins ordinaires.

S'ils ont fait tort à leur maître ou maîtresse, ou ont permis qu'on leur en fit.

S'ils les ont haïs ou méprisés.

S'ils les ont maudits.
S'ils leur ont souhaité la mort, ou quelque autre mal.
S'ils ont servi à leur maître en quelque mauvaise action.

I 4,4,8 *Péchés plus ordinaires.*

S'ils ont murmuré contre leur maître ou maîtresse.
S'ils leur ont donné sujet de se fâcher.
S'ils ne leur ont pas obéi volontiers, ou s'ils leur ont désobéi.
S'ils ont mal parlé de leur maître ou de leur maîtresse.

I 4,5 **Sur le cinquième commandement de Dieu.**

I 4,5,1 *Péchés moins ordinaires.* [DB 2,7,4]

Si on a frappé, blessé ou tué, ou si on a eu la volonté de faire l'un ou l'autre.
Si on a désiré la mort *, ou la perte de quelque bien.
Si on a eu de la haine ou quelque inimitié, combien elle a duré.
Si par haine on n'a pas voulu voir, ou saluer, ou parler à quelqu'un.
Si on n'a pas voulu se réconcilier.
Si on s'est réjoui du mal de son prochain.

* I 4,7,3 parle de souhaiter la mort de quelqu'un : s'agit-il ici du désir de mourir ? [DB 2,7,7]

I 4,5,2 *Péchés plus ordinaires.*

Si on a manqué de donner des marques d'amitié à quelqu'un, comme à ses parents.

I 4,6 **Sur les sixième et neuvième commandements de Dieu.** [DB 2,8]

I 4,6,1

Si on a fait des actions déshonnêtes.
Si on a désiré d'en faire.
Si on a pris plaisir à se représenter des choses ou actions déshonnêtes.
Si on a regardé des choses déshonnêtes avec plaisir.
Si on a donné des baisers avec sensualité.
Si on a fait des attouchements, sur soi ou sur autrui, avec plaisir déshonnête, sur quelle sorte de personne.
Si on a dit des paroles sales, ou si on a pris plaisir à en entendre.

I 4,6,2

Si on a chanté des chansons déshonnêtes, si ç'a été en présence d'autres.
Si on retient chez soi des tableaux déshonnêtes, et s'ils ont été occasion de pensées déshonnêtes.
Si on lu des mauvais livres.
Si on a aidé les autres, soit par conseil, soit autrement, à commettre des péchés déshonnêtes.
Si on s'est habillé d'une manière contraire à la pudeur et à l'honnêteté.
Si on garde ou si on a gardé quelques lettres, ou quelques autres marques d'amitié criminelle.

I 4,7 **Sur les septième et dixième commandements de Dieu.** [DB 2,9]

I 4,7,1

Si on a pris et dérobé quelque chose, ce que c'est.
Si on a restitué ce qu'on avait pris ou ce qu'on avait appartenant au prochain.
Si on a * resté quelque temps dans la volonté de ne le pas rendre, et combien de temps.
Si on a causé quelque dommage à quelqu'un, si on l'a réparé, quand même on n'en n'aurait pas profité.
Si on a commandé ou conseillé de faire quelque tort ou dommage au prochain, et quel il a été.
Si on a trompé dans le jeu.

* « *Rester*, qui se conjugue d'ordinaire avec l'auxiliaire *être*, prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer que le sujet n'est plus au lieu dont on parle, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit » (Littré)

I 4,7,2

Si on a trouvé quelque chose, si on l'a retenue, sans la vouloir rendre ou sans se mettre en peine [de chercher] à qui elle appartenait.

Si on a désiré d'avoir le bien d'autrui, d'une manière qui n'est pas permise.

Si on lui a souhaité la mort, ou quelque mal pour cet effet.

Si on a vendu plus, ou acheté moins que la chose ne valait.

Si on a vendu plus cher que la chose ne valait à cause du crédit *.

Si on a acheté une chose, doutant qu'elle fût dérobée.

* probablement : en faisant crédit, on demande un intérêt (cf. l'interdiction du prêt avec intérêt par l'Église)

I 4,7,3

Si on a acheté une chose de ceux qui n'avaient pas pouvoir de vendre, comme d'enfants de famille, de domestiques, etc.

Si les marchands ont trompé, vendant une marchandise pour une autre, la falsifiant ou la mêlant, et cachant ses défauts.

Si, ayant été trompé en achetant, ils ont tâché d'en tromper d'autres.

S'ils se sont servis de faux poids et de fausses mesures.

S'ils ont tâché d'empêcher le gain des autres, en décriant leur marchandise.

I 4,7,4

Si les artisans n'ont pas travaillé fidèlement, s'ils ont mal fait l'ouvrage, s'ils l'ont vendu plus qu'il ne valait.

S'ils ont employé les matériaux selon la qualité et quantité dont ils étaient convenus.

S'ils n'ont rien retenu des choses qui leur avaient été confiées, sous prétexte qu'ils ne gagnaient pas assez.

Si les ouvriers, travaillant à la journée, l'ont employée comme ils le devaient.

I 4,8 Sur le huitième commandement de Dieu. [DB 2,10]

I 4,8,1

Si on a menti, soit en faisant préjudice à quelqu'un, soit pour lui faire plaisir, soit pour rire.

Si on a reproché des défauts à quelqu'un, s'ils étaient vrais ou faux, connus ou secrets, si c'était en particulier.

Si on a mal parlé de quelqu'un, avec mépris.

Si on a mis la division entre quelques-uns par des rapports.

Si on a révélé des secrets, si on a ouvert ou lu les lettres des autres. [RC 25,7]

I 4,8,2

Si on s'est raillé de quelqu'un, et pour quel sujet.

Si on a entendu mal parler des autres, si ç'a été avec plaisir ou par respect humain.

Si on a jugé témérairement de quelqu'un, et en quoi.

Si on a fait connaître à d'autres les jugements qu'on en faisait.

I 4,9 Sur les sept péchés capitaux. *

* Il n'y a donc pas de questions spécifiques sur les commandements de l'Église. Les questions précédentes ou suivantes les abordent : messe des dimanches et fêtes [I 4,3,1], confession et communion pascales [I 4,1,3], jeûnes et maigres [I 4,9,6]...

I 4,9,1 Sur l'orgueil. [DB 2,16,5 ; DA 214,1]

Si on eu trop bonne estime de soi-même, pour quel sujet, si on s'est loué, si on a méprisé les autres.

Si on s'est voulu élever au-dessus des autres.

Si on a désiré d'être estimé des hommes, et si on a fait de bonnes actions dans cette vue.

Si on a désiré quelque emploi ou quelque dignité, pour être plus considéré.

Si on a voulu paraître meilleur qu'on n'était.

Si on a préféré son jugement à celui des autres.

I 4,9,2 *Sur l'avarice.* [DA 214,2]

Si on a été attaché aux biens du monde.

Si on n'a pensé la plupart du temps qu'à gagner ou à amasser du bien.

Si on a eu de la dureté pour les pauvres.

Si on leur a refusé l'aumône lorsqu'ils étaient dans le besoin et qu'on la pouvait faire.

I 4,9,3

On ne met ici aucun article sur ce qui regarde l'impureté ; parce qu'on a exposé ce qui la regarde ci-dessus, lorsqu'on a traité des péchés que l'on peut commettre contre les 6^e et 9^e commandements de Dieu. [I 4,6]

I 4,9,4 *Sur l'envie.* [DA 214,4]

Si on s'est réjoui du mal qui est arrivé à quelqu'un.

Si on a eu de la peine de ce qu'il réussissait dans ses affaires, de ce qu'il était estimé des hommes, de ce qu'il avait de la vertu, plus de talent que nous.

I 4,9,5 *Sur la gourmandise.* [DA 214,5 ; DB 2,16,10]

Si on a bu et mangé sans besoin et avec excès, si ç'a été en intéressant * sa santé, ou en perdant la raison, si ç'a été avec scandale. [I 2,1,6]

Si, en étant ivre, on a commis quelque péché, et quel il a été.

Si on a voulu enivrer les autres, ou si on a été cause qu'ils se soient enivrés, soit en leur excitant, soit en leur vendant du vin et qu'ils eussent ** assez bu.

Si on a bu ou mangé seulement pour le plaisir, soit en recherchant des viandes *** trop exquis, ou les faisant trop bien apprêter.

* *Intéresser* signifie aussi : porter quelque désavantage ou quelque préjudice à quelqu'un (Trévoux)

** *comprendre* : *quoiqu'ils avaient déjà*

*** *au pluriel : mets, aliments* [RB 204,9,316 – DA 214,5,1 ; DB 2,16,10]

I 4,9,6

Si on a mangé des viandes défendues * les vendredis ou samedis, ou les jours de jeûne. [DB 2,12,4]

Si on n'a pas jeûné les jours commandés, qu'est-ce qui en a empêché.

Si on a mangé ou plus, ou autres choses qu'on ne devait dans les collations.

Si on a été cause que d'autres n'ont pas jeûné.

Si on s'est laissé aller à la colère **, ou à l'impatience, ou à la mauvaise humeur.

Si, dans quelque mouvement ou emportement de colère, on a dit des paroles choquantes ou des injures, ou si on a repris trop aigrement, querellé ou frappé.

Si on s'est vengé de quelqu'un par emportement ou procès.

* *FD 3,9* indique ce que les Frères peuvent manger les jours de jeûne ; *DA 212,0,17* et *DA 212,0,18* pour les fidèles ; *DC 30,6,7* rappelle aussi l'abstinence de Carême

** *on passe maintenant à la colère, le suivant dans la liste des "péchés capitaux".*

I 4,9,7 *Sur la paresse.* [DA 214,7 ; DB 2,16,13]

Si on a employé le temps, soit à mal faire, soit à ne rien faire, soit à faire des choses inutiles.

Si on s'est dégoûté du service de Dieu et si cela a empêché qu'on ait * fait des bonnes actions et quelles elles sont.

Si par négligence, ou par paresse, on a manqué de faire des actions qui soient d'obligation.

* *n'ait* (1734) : la correction s'impose.

I 5 INSTRUCTIONS ET PRIÈRES POUR LA COMMUNION.

I 5,1 Exposition de la doctrine de l'Église touchant le sacrement de l'Eucharistie.

I 5,1,1

Pour se mettre en état de bien recevoir le sacrement de l'Eucharistie, la première chose à laquelle on doit s'appliquer est de savoir quelle est la doctrine de l'Église touchant ce sacrement : car il faut en être parfaitement instruit * si on veut en profiter, et c'est la première préparation qu'on doit apporter à ce sacrement.

* même expression en **MF 107,3,1** : il ne suffit pas d'adorer, il faut connaître la doctrine.

I 5,1,2

On nomme ce sacrement Eucharistie – qui signifie grâce ou action de grâce – et c'est un sacrement qui contient le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ Notre Seigneur, sous les apparences du pain et du vin. [**DA 304,2,4** ; **DB 3,16,5**]

On entend par les apparences du pain et du vin, ce qui fait que le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie paraissent du pain et du vin à nos yeux et à nos autres sens, comme la saveur, la couleur et la rondeur, etc. [**DA 304**]

I 5,1,3

Quoique la matière qui sert à faire ce sacrement, soit le pain et le vin, l'Église cependant nous oblige de croire qu'après que le prêtre (qui est le ministre de ce sacrement) a prononcé les paroles de la consécration, tant sur le pain que sur le vin, il n'y a plus de pain ni de vin ; mais que le pain est changé au corps, et le vin au sang de Jésus-Christ ; et que ce qui paraît à nos yeux du pain, est néanmoins le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, qui sont cachés sous les apparences du pain et du vin.

I 5,1,4

Le changement du pain au corps, et du vin au sang de Jésus-Christ se fait à la sainte Messe, lorsque le prêtre a prononcé sur le pain ces paroles : *Ceci est mon corps* ; et sur le vin ces autres : *Ceci est le calice de mon sang*. On appelle ce changement transsubstantiation, qui est un mot qui signifie le changement d'une substance en une autre substance. [**DA 304,1,9** ; **DB 3,16,8**]

I 5,1,5

Le sang de Jésus-Christ est contenu sous les apparences du pain, aussi bien que son corps, et le corps de Jésus-Christ est de même contenu sous les apparences du vin, parce que Jésus-Christ étant vivant, son corps et son sang ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre *.

* Dans la perspective de l'Eucharistie comme sacrifice, **DA 305,1,7** parle autrement (mort mystique) et **DB 3,19,5** explique "par manière de représentation"

I 5,1,6

Bien plus, on ne reçoit pas davantage, quand on communie sous les apparences du pain et du vin, comme fait le prêtre à la sainte Messe, que lorsqu'on communie seulement sous les apparences du pain, comme font les laïques * ; parce qu'il n'y a pas plus sous les deux espèces que sous une seule, ni même dans toutes les hosties consacrées que dans une seule. [**DB 3,17,3**]

C'est pour ce sujet que, quelque petite partie d'une hostie qu'on reçoive, on reçoit tout entier le corps de Jésus-Christ parce que le corps de Jésus-Christ, quoiqu'il soit plus grand que l'hostie, est cependant tout entier et dans l'hostie et dans chaque partie de l'hostie, quelque petite qu'elle soit. C'est aussi pour la même raison que, quand on rompt une hostie, le corps de Jésus-Christ demeure aussi entier dans chacune des particules, qui sont ou rompues ou tombées de cette hostie, qui était dans toute l'hostie avant qu'elle fût divisée. [**DA 304,1,13** ; **DB 3,17,4**]

Tout cela se fait par la toute-puissance de Dieu, qui paraît d'une manière surprenante dans ce sacrement.

* **DA 304,2,6**

I 5,1,7

On ne peut pas voir le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : ce qu'on y voit, ce qu'on y touche et ce qu'on y goûte, ce n'est que les apparences du pain et du vin ; on mange cependant véritablement le corps de Jésus-Christ et, aussitôt que les apparences du pain sont corrompues dans

notre estomac, Jésus-Christ cesse d'être en nous présent de corps, quoiqu'il y demeure par sa grâce aussi longtemps que nous nous abstenons d'offenser Dieu mortellement. [DA 304,1,14 ; DB 3,17,5]

I 5,2 *Des fins de l'institution * du sacrement de l'Eucharistie et de l'obligation qu'on a de le recevoir.*

* *instruction* (1734) : erreur évidente, rendue facile par le titre de l'ouvrage.

I 5,2,1

Lorsque Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Eucharistie, il a eu seulement en vue de procurer le bien spirituel de nos âmes.

La 1^{re} intention qu'il a eue a été de nous donner et de nous laisser pour toujours, comme il le témoigne lui-même (Jn 6, 56), des marques sensibles de son grand amour pour nous ; en effet, pouvait-il nous le faire mieux paraître qu'en nous donnant son corps à manger et son sang à boire ? Nous lui sommes donc très redevables de nous avoir fait un si grand honneur. [I 6,9,2]

I 5,2,2

Une autre intention qu'a eue Jésus-Christ, en instituant ce sacrement, a été de nous donner un moyen facile de nous souvenir de sa passion et de sa mort (Lc 22, 19), afin qu'ayant souvent dans notre esprit le souvenir de ses bontés, nous fussions puissamment excités à ne pas tomber dans le péché, et à faire pénitence de ceux que nous avons commis. [DA 305,4,1]

I 5,2,3

Comme il a mis son corps dans ce sacrement sous les espèces * du pain, et son sang sous les espèces du vin, il nous l'a donné particulièrement pour servir de nourriture à nos âmes : c'est pour ce sujet que nous ne pouvons pas nous dispenser de le recevoir, parce que nos âmes ont besoin pour vivre d'être nourries aussi bien que nos corps. [MD 54,1,1 ; DA 301,1,8]

C'est ce qui a fait que, dans l'Église, on a toujours regardé la réception du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie comme un exercice de religion et une action d'obligation ; et on a appelé cette action du nom de communion **, dont saint Luc se sert dans les Actes des Apôtres (Ac 2, 46) ; parce que dans cette action les chrétiens font paraître l'union qu'ils ont ensemble en mangeant d'un même pain, et qu'ils s'unissent aussi intimement à Jésus-Christ en recevant son sacré corps sous les espèces * ou apparences du pain. [MR 200,2,1 ; DA 304,3,2 - MD 49,2,2]

* introduction d'un autre terme. « Apparences » forme un couple avec « réalité » ; « Espèces » renvoie à la connaissance sensible. DA 304 parle « d'accidents » et « d'apparences ».

** dans les Actes, le terme de « communion » désigne la mise en commun des biens. L'Eucharistie, c'est « la fraction du pain ».

I 5,2,4

Dans la primitive Église, les chrétiens communiaient fort souvent : il est même dit dans les Actes des Apôtres (Ac 2, 46) que les premiers disciples le faisaient tous les jours ; et ç'a été un usage si universel pendant plusieurs siècles - que tous les fidèles communiaient à toutes les messes auxquelles ils assistaient - qu'il est rapporté, dans un décret attribué au pape saint Anaclét, que tous communient après la consécration s'ils ne veulent pas être chassés de l'Église : parce que les Apôtres l'ont ainsi ordonné, et que telle est la pratique de l'Église romaine.

Il n'y avait point cependant alors de commandement positif de l'Église qui obligeât de communier, la ferveur des fidèles étant si grande qu'ils n'avaient pas besoin qu'on leur ordonnât de s'acquitter de ce devoir. [DA 304,3,3]

I 5,2,5

Il n'en a pas été de même dans la suite des temps * : car, les chrétiens s'étant beaucoup relâchés, plusieurs conciles ont été obligés d'ordonner qu'on communiât au moins trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte et à Noël ; et comme ces ordonnances n'étaient plus exactement gardées, le concile de Latran tenu en 1215 s'est contenté d'obliger les fidèles de communier au moins une fois l'année dans le temps de Pâques, sous peine de péché mortel, et cette ordonnance a été depuis renouvelée et confirmée dans le concile de Trente. [DA 304,3,3]

* En référence au concile de Latran de 1215, DA 304,3,4 parle de la "succession des temps" ; et DA 307,8,14, de "la suite des temps", à propos des indulgences.

I 5,2,6

Pour satisfaire à cette obligation que l'Église a imposée aux fidèles, il faut que tous communient dans leur paroisse * et qu'ils soient en état de grâce : car on ne s'acquitte pas du devoir de la communion pascale par une communion indigne, que l'Église et Jésus-Christ même ne peuvent regarder qu'avec horreur.

* DA 212,0,21 ; DA 2120,2,1 ; DB 3,18,5

I 5,3

Des avantages qu'il y a de recevoir souvent le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et des effets que ce sacrement produit en nous.

I 5,3,1

Quoique l'Église n'oblige les fidèles qu'à communier une fois l'année, son intention cependant n'est pas qu'ils communient si rarement ; puisque le concile de Trente nous assure que tout son désir est qu'ils aient un si grand respect et une telle dévotion envers cet adorable sacrement, qu'ils soient en état de le recevoir souvent, afin qu'il soit la vie et le soutien de leur âme * et que, soutenus par sa vigueur et par sa force, ils puissent passer de cette misérable vie à la céleste patrie pour y manger le même pain des anges.

D'où on doit conclure que l'Église veut que les chrétiens, pour communier souvent, aient une piété qui ne soit pas commune **, et que le principal fruit qu'on retire d'une fréquente communion est qu'elle soit le soutien de notre âme ; et que par la vigueur qu'elle lui communique, elle aide tellement à lui conserver la grâce qu'elle la mette dans une espèce d'assurance de la vie éternelle.

* DA 304,3,1

** MD 47,2,1 ; MF 186,2,2

I 5,3,2

Saint François de Sales *, voulant faire connaître combien souvent chacun doit communier, expose les différentes dispositions qu'on doit avoir pour communier plus ou moins souvent. Il dit, après saint Augustin **, qu'il ne loue ni ne blâme point ceux qui communient tous les jours ; mais qu'il conseille de communier tous les dimanches, et qu'il n'y a personne qui doive passer un mois sans communier. Il ajoute que, pour communier tous les mois, il faut être exempt de l'habitude du péché mortel ; que, pour communier tous les dimanches, il faut n'avoir ni péché mortel ni aucune affection au péché véniel ; et que, pour communier tous les jours, il faut de plus avoir surmonté la plupart de ses mauvaises inclinations, et ne le faire que par l'avis d'un confesseur sage et éclairé.

* *Introduction à la vie dévote*, II, ch. 20

** DA 304,3,6 situe ce texte dans le *livre des Enseignements Ecclésiastiques*

I 5,3,3

Les principaux avantages qu'une âme se procure par une fréquente communion, nous sont exprimés par le concile de Trente, lorsqu'il dit que, Jésus-Christ ayant institué ce sacrement pour la nourriture spirituelle de nos âmes, il sert à les entretenir et à les fortifier, en les faisant vivre de la propre vie de Jésus-Christ même, qui a dit (Jn 6, 58) : *Celui qui me mange, vivra par moi*. Et comme l'inclination que notre âme a au péché, est si forte qu'elle a continuellement besoin d'être soutenue et de se procurer de nouvelles forces pour ne pas succomber aux tentations dont elle est tous les jours travaillée, il est de conséquence de manger fréquemment de ce pain de vie.

I,5,3,4

Nous avons aussi l'avantage, dit le concile de Trente, lorsque nous participons à ce sacré mystère, de trouver en lui un antidote * par lequel nous sommes délivrés de nos fautes journalières et préservés des péchés mortels.

Cette communion au corps de Jésus-Christ nous est aussi, dit le même concile, un gage de la gloire à venir et de la félicité éternelle ; parce que la possession que nous avons de Jésus-Christ et l'union que nous avons avec lui dans l'Eucharistie, sont ** une disposition au bonheur dont nous jouirons dans le Ciel, où nous posséderons Dieu en lui-même, visiblement et éternellement. [MD 48,3,2]

* le mot est du concile de Trente (*Decretum de ss. Eucharistia*, c.2) - seul emploi de ce mot par Monsieur de La Salle.

** *est* (1734) : accord avec le nom le plus proche

I 5,3,5

Elle est aussi le symbole de l'unité du Corps de l'Église, dont Jésus-Christ est le chef, auquel il a voulu que nous fussions unis comme des membres étroitement joints ensemble ; et elle nous unit même si intimement avec Jésus-Christ, qu'après avoir mangé son sacré corps, nous sommes en lui et lui en nous, comme il le dit dans le saint Évangile (Jn 15, 4), et nous devenons, pour ainsi dire, une même chose avec lui. [MD 5,3,1 - DB 4,4,7]

Il est donc d'une grande conséquence de communier souvent, pour profiter de tous ces avantages. [MD 54]

I 5,4 *Des dispositions qu'on doit apporter pour bien recevoir le sacrement de l'Eucharistie.* [DA 304,4 ; DB 3,18 ; I 6,2]

I 5,4,1

Pour bien communier, on doit avoir deux sortes de dispositions : les unes sont de nécessité, les autres de bienséance. [GA 0,17,7]

Les dispositions de nécessité sont celles sans lesquelles on ne doit jamais communier, et on ne peut pas le faire sans sacrilège.

Il y a deux dispositions de cette nature, qui sont de n'avoir aucun péché mortel et d'être à jeun.

I 5,4,2

Ceux qui communient en péché mortel font un sacrilège qui est un péché des plus énormes qu'on puisse commettre, et que les saints Pères comparent au crime de Judas et des Juifs, qui ont crucifié Notre Seigneur ; c'est pourquoi ceux qui veulent communier, et qui en ont commis quelqu'un, doivent se confesser auparavant. [DA 304,4,3]

I 5,4,3

Il faut aussi, pour pouvoir communier, n'avoir ni mangé ni bu quelque peu que ce soit depuis la * minuit du jour qu'on veut communier ; faute de quoi on ne ferait pas un moindre péché que si on communiait en péché mortel. Les malades cependant peuvent recevoir le sacrement de l'Eucharistie, pourvu que ce soit comme viatique, sans être à jeun. [DA 304,4,4 ; DB 3,18,4]

* *Minuit*, s. m. Le milieu de la nuit. [...] « *Minuit* était autrefois des deux genres ; présentement il n'y a plus à délibérer ; il est toujours masculin. Il devrait être féminin, parce que *nuit* étant féminin, l'article qui va devant doit être aussi féminin, sans que l'addition de *mi* dût changer le genre. On allègue au contraire que le mot qui suit *mi*, doit si peu régler le genre du mot composé, qu'on dit la *mi-Mai*, la *mi-Juin* : quoique *Mai* soit masculin ». Vaugelas (Trévoux)

I 5,4,4

Les dispositions de bienséance pour bien communier sont celles qui ne sont pas si nécessaires qu'on commette un sacrilège lorsqu'on ne les a pas, mais qu'il est très à propos d'avoir pour recevoir des grâces avec abondance dans ce sacrement, et sans lesquelles il n'est pas à conseiller de s'en approcher.

I 5,4,5

La 1^{re} de ces dispositions est de n'avoir pas de péché véniel : car ce serait contrister Jésus-Christ de le recevoir avec un cœur qui ne serait pas tout à fait dégagé du péché.

La 2^e est d'avoir une intention très pure, ne s'approchant * de la sainte Table ni par respect humain, ni par quelque désir secret d'être estimé, ni même pour se procurer plus de consolations spirituelles, qui sont toutes intentions indignes d'une action si sainte.

La 3^e est d'avoir une grande foi : parce que ce sacrement étant un mystère de foi, Jésus-Christ ne verse abondamment ses grâces que dans ceux qui le reçoivent avec une plénitude de foi.

* le *pas* qui suit (1734) est à supprimer aujourd'hui, à cause des *ni* qui suivent, qui introduiraient une ambiguïté.

I 5,4,6

La 4^e est une crainte respectueuse, qui vient de la pénétration que nous avons de notre indignité, dans la vue de la grandeur et de la majesté infinies d'un Dieu que nous allons recevoir, de notre néant et de nos péchés qui nous doivent donner occasion de nous humilier et de nous confondre.

La 5^e est un ardent amour pour Dieu et pour Notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous doit faire désirer de nous unir à lui dans ce sacrement.

La 6^e est une grande ferveur qui nous met en état de communier avec le plus de dévotion qu'il nous sera possible.

I 5,4,7

Mais une disposition qui paraît plus que de bienséance, est de bien préparer son cœur avant que de recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et de le remercier pendant un temps considérable *, comme d'environ une demi-heure après avoir communié **: car c'est une chose honteuse, et qui marque bien peu d'amour pour Dieu et de foi pour le sacrement d'Eucharistie, de se présenter à la sainte Table sans aucune préparation et de sortir de l'église aussitôt ou presque aussitôt qu'on a communié – et il vaudrait beaucoup mieux ne pas communier que d'en user ainsi.

* R 16,4,6

** RC 4,8 ; RC 28,1

I 5,4,8

Cette préparation et l'action de grâces, qu'on doit faire pour la sainte communion, doivent particulièrement consister à faire plusieurs actes fervents, touchant le bonheur et la grâce qu'on va recevoir, ou qu'on vient de recevoir en communiant.

Comme plusieurs personnes n'ont pas la facilité de faire d'eux-mêmes de ces sortes d'actes, on en a dressé un nombre suffisant pour pouvoir entretenir l'esprit et animer le cœur pendant un assez long espace de temps : ce sont ceux qui sont ci-après.

I 6 [PRIÈRES POUR LA COMMUNION.]

Prières avant la communion.

I 6,1 *Acte par lequel on reconnaît que la très sainte communion est un souverain remède à toutes nos misères et à toutes nos faiblesses.* [MD 51]

I 6,1,1

Vous me connaissez, ô mon Dieu, vous savez que je suis la plus fragile de vos créatures, la plus facile à tomber dans le péché, la plus insensible quand elle y est, et la plus faible à s'en retirer. Je vous expose mes faiblesses, que vous connaissez mieux que moi, afin que vous me donniez la vigueur qui m'est nécessaire pour me relever de mes chutes, pour me soutenir dans le bien et pour ne plus tomber dans mes dérèglements. [I 1,8,40]

Votre amour, ô mon Dieu, vous a fait trouver un remède infallible à tous mes maux : ç'a été d'envoyer votre cher et unique Fils en ce monde, afin de souffrir et de mourir pour nous et, par un trait de votre sagesse qui ne se peut concevoir, de le laisser toujours avec nous dans le sacrement de l'Eucharistie, pour renouveler le souvenir de sa passion et de sa mort, et pour se donner tout à nous dans la très sainte communion. [DB 3,16,4]

I 6,1,2

C'est là, divin Jésus, où, pénétrant de vous-même toute mon âme, vous me donnez une force que je ne puis attendre que de vous ; c'est là où vous me redonnez une nouvelle vie qui me met en état de faire des actions dignes de vous et agréables à Dieu ; c'est ce qui fait que je regarde ce bien comme le plus grand avantage que je puis posséder sur la terre * ; c'est aussi ce qui fait que je ne puis tarder longtemps sans vous recevoir et recourir à un si puissant remède. Vous savez quelles sont les dispositions que je dois avoir pour en profiter : mettez-les en moi et faites qu'elles soient telles que vous les désirez **.

* MF 130,2,2

** LI 5,2

I 6,2 *Acte par lequel on reconnaît quelles sont les dispositions qu'on doit avoir pour communier.* [I 5,4]

I 6,2,1

S'il est vrai, ô mon Sauveur Jésus, que les principales dispositions qu'il faut que mon cœur ait pour vous recevoir dans la sainte communion, sont une grande pureté intérieure, un ardent amour de vous, une dévotion tendre à vous rendre mes devoirs et une affection toute particulière pour la vertu, qui me donnera toutes ces grâces, si ce n'est vous, divin Jésus, en vous recevant ?

Et s'il faut les posséder avant que de vous recevoir, c'est à vous sans doute * à les former dans mon cœur, puisque vous savez que je ne les puis avoir de moi-même : vous le pouvez en un moment, tant vous êtes le maître des cœurs ** ; c'est à moi, pour y disposer mon cœur, à vous l'offrir contrit et humilié (Dn 3, 39 ; Ps 50, 19), mais n'est-ce pas à vous-même à me donner cette contrition ?

* assurément

** CA 3,7,6 ; MF 85,2,2 ; MD 22,3,1

I 6,2,2

Tout ce que je puis, ô mon Dieu, c'est de vous la demander ; mais comment pourrais-je même vous la demander, si vous ne me donnez cet esprit de prière *, qui est votre divin Esprit qui veut bien prier en moi et pour moi ?

Vous voyez, ô mon Dieu, ce que je puis et que ne puis pas plus que je ne suis : rien devant vous et en votre présence ; et ainsi que toute la préparation que je puis apporter pour vous recevoir dans cet adorable sacrement, est de vous dire (Ps 107, 2) : Mon cœur est prêt, Seigneur, pour recevoir vos grâces ; purifiez-le vous-même et rendez le digne d'être le lieu de votre demeure.

* prières (1734) – l'expression « esprit de prière » revient plusieurs fois : EM 7,185 ; MF 95,1,2 ; DB 4,5,1

I 6,3 *Acte par lequel on demande à Dieu la pureté du cœur, qui est la première disposition qu'on doit avoir pour bien communier.* [DC 20,10,3]

I 6,3,1

Il est bien juste, ô mon Dieu, que celui qui veut recevoir la sainteté même ait la sainteté au-dedans de soi et que vous, qui êtes la sainteté par essence, ne logiez que dans un cœur qui soit saint ; car il faut qu'il y ait de la proportion entre celui qui reçoit et celui qui est reçu : vous m'avez dégagé du péché par la confession que j'ai faite de tous ceux que j'avais commis, dégagez-moi aussi de tout ce qui reste en moi de péché, faites qu'il ne reste plus en moi ni d'habitude, ni d'inclination au péché, et que je conçoive dès à présent une si grande horreur pour le péché que rien ne soit capable de m'engager à le commettre à l'avenir.

I 6,3,2

Faites qu'il n'y ait plus dans mon esprit que de saintes pensées, ni dans mon cœur que de saintes affections ; qu'il ne sorte plus de ma bouche que des paroles saintes, et que je me mette en état de ne plus faire d'actions qui ne vous soient tout à fait agréables ; et comme vous voulez que mon cœur vous reçoive, et qu'il doit être saint pour vous recevoir, donnez-lui, ô mon Dieu, ce que vous désirez de lui.

I 6,4 *Acte par lequel on demande à Dieu un ardent amour pour lui, qui est la seconde disposition pour bien communier.* [I 5,4,6]

I 6,4,1

C'est par amour, divin Jésus, que vous vous donnez à nous dans l'adorable Sacrement de l'Autel ; c'est aussi un effet de votre grand amour pour nous, que l'institution de ce sacrement : quelles dispositions plus saintes puis-je donc apporter pour vous y recevoir, que de vous aimer de tout mon cœur et de vous donner amour pour amour * ? C'est aussi la disposition dans laquelle je veux tâcher de me mettre maintenant, avec le secours de votre sainte grâce. Oui, mon Dieu, je veux vous aimer, et je ne veux vivre que pour vous aimer, puisque vous ne m'avez créé que pour vous.

* MD 26,3,2

I 6,4,2

Y aurait-il quelque chose que je pourrais aimer sur la terre * ? Les créatures ne sont pas capables de me contenter, et il n'y a que vous seul qui puissiez remplir et rassasier mon cœur ** : remplissez-le donc aujourd'hui et dès à présent de l'abondance de votre saint amour, afin qu'entrant en moi comme un Dieu aimant, vous y trouviez un cœur aimant qui soit capable de s'unir tout à vous et de demeurer toujours uni avec vous.

* I 3,19,2 : la vertu

** I 1,8,42

I 6,5 *Acte par lequel on demande à Dieu une dévotion tendre envers Notre Seigneur Jésus-Christ, troisième disposition pour bien communier.*

I 6,5,1

Me voici, ô mon Sauveur Jésus, vous rendant mes respects, pour me disposer à vous recevoir, puisque vous voulez m'honorer de votre présence, vous voulez aussi bien que je vous honore par mes respects et mes très humbles adorations. Il est vrai que l'honneur que je vous rends est bien peu de chose ; mais suppléez-y, je vous prie, par votre bonté et par votre amour à mon égard, et mettez-moi dans la disposition de vous le rendre tel que vous désirez. Quel plus grand honneur vous puis-je rendre, que de m'anéantir devant vous et de publier hautement votre excellence dans cet adorable sacrement ?

I 6,5,2

Toute créature fléchit le genou dans la vue de cet incompréhensible mystère (Ph 2, 10), les anges se prosternent très profondément pour y rendre leurs devoirs, et se voilent la face (Is 6, 2), éblouis qu'ils sont de la gloire éclatante que vous y possédez. Et moi, misérable pécheur que je suis, dans quelle posture et dans quel état paraîtrais-je en votre présence ? Je m'abîmerai * pour ne plus

paraître, afin de détruire en moi tout ce qu'il y a de moi-même, et de me disposer à recevoir avec abondance dans la sainte communion les communications de vos grâces.

* *s'abîmer* : tomber dans un abîme (Littré), s'y enfoncer

I 6,6 *Acte par lequel on demande à Dieu une grande affection pour la vertu, quatrième disposition pour bien communier.*

I 6,6,1

Divin Jésus, qui vous plaisez de faire monter de vertu en vertu (Ps 83, 7) * ceux qui aiment à communier et qui communient souvent, faites-moi la grâce de ne communier aujourd'hui que dans l'intention d'en obtenir et d'en posséder quelque une : ce sont les richesses et les trésors dont je dois m'enrichir en cette vie, parce que ce sont les seuls qui me resteront en l'autre et qui me serviront à vous posséder.

* I 1,7,2 ; I 1,8,31

I 6,6,2

Y a-t-il rien de plus capable de me les procurer que de m'unir à vous dans la sainte communion ? Y a-t-il rien aussi que vous nous y donniez avec plus d'affection ? Disposez-y, je vous prie, mon cœur, et faites qu'il n'y ait rien en lui capable d'y mettre obstacle, afin que je puisse recevoir aujourd'hui en communiant celle * qu'il vous plaira de me donner dans toute sa pureté et toute son étendue. Vous savez quelle est celle qui me convient le mieux et dont j'ai présentement le plus de besoin : c'est aussi celle que je vous prie de mettre en moi et à laquelle je vais me préparer.

* *la vertu* (au début du paragraphe précédent et en I 6,6)

I 6,6,3

Vous êtes si bienfaisant que vous ne vous plaisez pas à venir dans une âme sans lui faire quelque présent : si votre plaisir, ô mon Jésus, est de me donner, mon plaisir aussi est de recevoir de vous. Aussi faut-il bien que vous laissiez en moi, lorsque vous en retirez votre sacré corps, quelque marque de votre bonté. Comme vous aimez à voir les vertus dans nos âmes, je dois aussi désirer avec ardeur que vous en remplissiez la mienne : j'attends de vous cette faveur, je la désire de tout mon cœur et je vous prie que ce désir me serve de préparation pour vous recevoir.

I 6,7 *Acte par lequel on demande à Dieu la pureté servant de préparation au corps pour bien communier.*

I 6,7,1

S'il est vrai que la pureté intérieure est nécessaire pour mettre un cœur en état de vous recevoir, l'obligation que nous avons de préparer notre corps pour vous servir de demeure, lorsque vous venez en nous dans la sainte communion, m'engage aussi, ô mon Jésus, à le rendre bien pur, non seulement d'action, mais même de pensée et de tout ce qui pourrait ternir tant soit peu en moi l'éclat de la vertu de pureté. Vous qui êtes la pureté même, mettez en moi ce qu'il y a de plus éclatant dans cette vertu ; envoyez vos saints anges, les plus purs de toutes les créatures, pour purifier non seulement mes lèvres (Is 6, 7), mais même tout mon corps, afin qu'il n'y ait rien en lui qui ne vous agrée et qui ne convienne à la sainteté qui vous est propre.

I 6,7,2

Car puisque vous n'avez * voulu que David et ses soldats mangeassent des pains de proposition (1 S 21, 6) qu'après avoir donné des assurances de leur pureté, quelle grâce aurai-je de vous recevoir et quel fruit pourrai-je tirer de la sainte communion, si je m'en approche sans être actuellement autant pur, comme on le peut être ? Il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez mettre en moi cette disposition, puisqu'on ne peut posséder cette vertu que vous ne la donniez vous-même.

* 1734 a ici un *pas* qu'il faut éliminer aujourd'hui pour éviter la rencontre de *ne ... que* et de *ne ... pas*.

I 6,8 *Acte de foi sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.*

I 6,8,1

Aimable Jésus, qui vous cachez à nos yeux sous de faibles accidents, dans l'adorable sacrement de votre corps, pour demeurer plus facilement avec nous, vous le dites, et cela se fait (Ps 32, 9) : et votre corps nous est rendu présent par trois ou quatre paroles ; c'est un effet des plus surprenants de votre toute-puissance qui tous les jours éclate en prodiges dans la nature et dans la grâce, et c'est une production des plus ingénieuses de votre amour, afin de nous rendre, autant que nous le pouvons être, participants de la divinité (1 Pi 2, 4).

I 6,8,2

Je le crois, et je n'en doute point, que c'est vous-même qui êtes venu en ce monde pour nous sauver et, quoique je ne vous voie pas, que je ne vous touche pas, et que rien de tout ce qu'il y a sous ce voile grossier ne me soit sensible, je dirai cependant confidemment avec saint Thomas (Jn 20, 28) que vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. [MD 32,3,1]

I 6,9 *Autre acte de foi, exprimant la manière dont Jésus-Christ est dans l'Eucharistie.*

I 6,9,1

La foi seule, ô mon Sauveur Jésus, est mon guide dans le sacré mystère de la très sainte Eucharistie, et c'est elle seule qui, aveuglant mon esprit et le conduisant dans une simple soumission à la Parole de Dieu, lui fait reconnaître et avouer simplement devant tous les anges et tous les saints que, sous ces apparences trompeuses, est le Dieu de mon cœur et toute mon espérance.

I 6,9,2

Dise qui voudra * que c'est la figure et la représentation de votre corps, la foi dont mon esprit est animé m'oblige de dire que c'est vous-même : vous êtes, il est vrai, dans le Ciel, et vous vous reproduisez en un moment sur nos autels. Je ne le conçois pas, mais je le crois. Vous êtes ici vivant sans mouvement, vous êtes ici agissant en nous et pour nous, sans aucune action extérieure et qui nous paraisse, mais vous nous y donnez des marques sensibles de votre amour, et nous trouvons dans ce sacrement l'abrégé et le raccourci de toutes vos merveilles. Je le confesse et je le crois simplement et sans examen, et c'est, ô mon Sauveur, tout ce que je puis vous dire.

* Sans doute peut-on comprendre : « Il y en a qui peuvent dire... mais »

I 6,10 *Acte d'adoration dans une simple vue de foi.*

I 6,10,1

Si je ne vois pas ce qu'il y a de grand dans ce sacrement, c'est, ô mon Sauveur, parce que vous le cachez à mes yeux et que vous voulez éprouver ma foi ; mais quelque anéanti que vous y soyez, rien ne m'empêchera de vous y rendre mes devoirs avec un très profond respect, et de vous dire, avec un esprit aveuglé et tout à fait soumis, que je ne connais point d'autre Dieu que vous (Jdt 8, 20) et que, dans quelque état que vous soyez, tout l'honneur et toute la gloire vous sont dus de la part de toutes les créatures (Ap 5,1 3) ; et ne pouvant vous rendre tout ce que je vous dois, je vous prie d'agréer que je vous offre de toute l'affection de mon cœur tout ce que je suis, et tout ce qui peut en moi vous être agréable.

I 6,11 *Acte d'adoration et d'union aux saints anges, pour adorer Jésus-Christ dans ce sacré mystère.*

I 6,11,1

Vous êtes, ô mon Sauveur Jésus, aussi adorable dans ce sacrement que vous l'êtes dans le Ciel, vous êtes aussi aimable que vous l'étiez sur la terre : je ne vous y connais pas, je ne vous y vois pas, je sais cependant que vous y êtes et je vous y adore. Les anges, tout pénétrés de la gloire que vous y possédez, descendent du Ciel pour se prosterner devant vous résidant sous cet incompréhensible mystère : quelque grand pécheur que je sois, permettez-moi de me joindre à eux et de reconnaître avec eux, dans la simplicité de la foi, que tout est adorable en vous dans ce sacré mystère.

I 6,11,2

C'est là où vous unissez en un moment et en peu de paroles, la grandeur avec la bassesse, l'élévation avec l'humiliation, l'éclat de votre gloire avec ce qu'il y a de plus vil, le Dieu avec la créature, tant de choses en un mot si peu proportionnées que tout ce que je puis faire est de dire avec humilité et soumission d'esprit : je le crois et je l'adore.

I 6,12 *Acte de désir de recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce qu'il est toute la consolation des hommes sur la terre.*

I 6,12,1

Y a-t-il quelque chose que je puisse désirer dans le Ciel *, si ce n'est vous, ô mon Dieu, qui faites tout le bonheur des saints, comme vous êtes à vous-même l'unique objet de votre bonheur ? Et que pourrai-je aussi désirer sur la terre, si ce n'est de vous posséder et de m'unir à vous, ô mon Sauveur Jésus, dans la sainte communion ? Puisque c'est par ce sacrement qu'on se procure tous les trésors de grâces et qu'on devient tout un avec vous d'une manière qui ne se peut exprimer.

* parallèle à I 3,16,2

I 6,12,2

C'est donc Dieu en lui-même, et Jésus dans l'Eucharistie, qui font toute la consolation des saints, et dans le Ciel et sur la terre : vous avez établi, ô mon Dieu, votre trône dans le Ciel pour y subsister éternellement, et vous y faites votre demeure pour y rendre vos saints anges et tous vos saints participants de votre gloire ; vous avez aussi posé un trône à Jésus-Christ votre Fils dans le très saint Sacrement de l'Autel, où il descend dans sa gloire et dans sa majesté, quoique voilé et caché à nos yeux, pour y être adoré des fidèles sur la terre, et pour s'y communiquer à eux et leur faire part de ses grâces avec abondance. Faites donc, ô mon Dieu, qu'aujourd'hui en communiant, quelque pécheur que je sois, j'aie part aux profusions de votre divin Fils dans ce sacrement.

I 6,13 *Autre acte de désir de recevoir Jésus-Christ et son divin Esprit dans la sainte communion.*

I 6,13,1

Je ne sais, ô mon Sauveur, comment j'ose désirer votre venue en moi, puisque je suis si rempli de défauts et d'imperfections que vous avez peine à me souffrir en cet état. Mais quand je pense que mon cœur vous est consacré et que votre divin Esprit s'est emparé de mon âme dans le saint baptême, quand je pense à l'obligation que j'ai de vivre et de me laisser conduire par ce divin Esprit, quand je fais attention que - si je ne puis pas être confirmé plusieurs fois pour le recouvrer après l'avoir perdu - je puis communier un grand nombre de fois et même tous les jours, afin que vous le répandiez sur moi : *

* la phrase continue.

I 6,13,2

c'est, ô divin Jésus, ce qui m'empêche de m'abattre dans la vue de qu'il y a de déréglé en moi. Venez donc prendre une nouvelle possession de mon cœur et y laissez votre Saint-Esprit pour gage de votre amour, afin qu'il en règle tous les mouvements, qu'il modère toutes mes passions et qu'il n'y laisse d'inclination que pour le bien. J'attends ce précieux moment ; j'espère que vous me donnerez cette consolation ; et c'est ce qui m'oblige de vous dire : Venez, venez et ne tardez pas (Ap 22, 20), car j'ai besoin de votre secours.

I 6,14 *Acte de désir, marquant un grand empressement de recevoir Jésus-Christ, dans lequel on lui demande quelques grâces particulières.*

I 6,14,1

Que je m'estime heureux, divin Jésus, de vous recevoir aujourd'hui dans cet adorable sacrement, et que j'ai bien lieu de soupirer continuellement après un si grand avantage ! Venez donc en moi, ô mon Sauveur, et ôtez de mon âme tout ce qui peut mettre obstacle à votre demeure en elle. Ne me reprochez pas mon peu de foi si je vous prie comme ce seigneur de l'Évangile (Mt 9, 18) d'entrer promptement chez moi, puisque vous êtes plus empressé vous-même, que je ne le suis, de me faire

cette faveur et que vous ne désirez rien plus que de combler mon âme par votre venue de toutes sortes de biens.

I 6,14,2

Il est vrai que je demande des signes et des miracles (Jn 4, 48) ; mais ils ne sont autres que la conversion de mon cœur, les touches fréquentes de votre grâce, une volonté qui ne se porte qu'à vous plaire et une fermeté inébranlable dans le bien : ce sont là, ô mon Jésus, les miracles que je désire, et que vous voulez faire en moi ; ce sont ces prodiges de la grâce qui servent à vous donner de la gloire et à la faire paraître à vos créatures. Je crois, sur votre seule parole, que c'est vous-même qui allez entrer en moi ; donnez-moi lieu aussi, en y produisant les grâces que je vous demande, de me faire confesser publiquement que vous y serez venu comme mon Sauveur, puisque je serai du nombre de ceux à qui votre mort (Ga 2, 21) et la réception de votre divin sacrement n'auront pas été inutiles.

I 6,15 *Acte d'humilité et de confiance, qu'il est à propos de faire, étant prêt de communier.*

I 6,15,1

Divin Jésus, qui me pressez fort de vous recevoir en moi, vous dirai-je comme le centenier (Mt 8, 8) : Seigneur, je ne suis pas digne que vous vous dépouilliez de votre gloire, que vous vous rendiez abject * et que vous vous présentiez à moi sous l'apparence d'une vile créature, je ne suis pas digne que, dans quelque état et de quelque manière que ce soit, vous entriez en moi ? Vous dirai-je comme saint Pierre (Lc 5, 8) : Retirez-vous de moi, car je suis un pécheur ? Refuserai-je donc la faveur que vous me voulez faire, parce que vous ne trouverez rien en moi qui soit digne de vous ?

* *Abject* : Méprisable, dont on ne tient point (le) compte. Il se dit surtout de la naissance et de la profession (Furetière)

I 6,15,2

Je sais, ô mon Sauveur, que je le devrais faire, si je considérais seulement ce que je suis ; mais, ayant égard à votre bonté infinie et à la tendresse que vous avez pour moi, j'aime bien mieux aller au-devant de vous comme Marthe et Marie-Madeleine, et vous dire avec elles (Jn 11, 21) : Si vous étiez venu plus tôt, mon âme ne serait pas morte ; je vous dirai même encore plus qu'elles : Donnez-moi une nouvelle vie, puisque vous êtes, comme vous le leur avez dit vous-même (Jn 11, 25), la résurrection et la vie ; et s'il est vrai (Jn 10, 10) que vous ne venez à nous que pour nous donner la vie de la grâce avec abondance, donnez-moi une telle plénitude de grâces qu'elle rende mon âme impénétrable aux traits du péché ; et que, quelque inclination que j'y aie eue, il soit à l'avenir très éloigné de moi, par la fermeté de mon cœur à ne le plus commettre.

I 6,16 **Prière après la communion.**

Acte d'admiration de la bonté de Jésus-Christ d'être venu en nous, dans lequel on le prie de purifier notre cœur.

I 6,16,1

D'où me vient ce bonheur, que mon Sauveur et mon Dieu vienne en moi (Lc 1, 43) ? C'est un Dieu qui descend pour se faire petit dans sa créature, c'est l'innocence même qui s'unit à un pécheur. Hé quoi ! divin Jésus, n'avez-vous point eu de peine de loger votre sacré corps dans mon estomac ? N'avez-vous pas même eu de l'horreur de faire votre demeure dans un cœur qui a été si souvent souillé de péchés ? Vous abaissez en moi votre grandeur, vous y anéantissez l'éclat de votre gloire et vous y rendez votre puissance sans aucune apparence de production *.

* *Production* : génération, action de la nature qui pousse au-dehors, qui fait voir quelqu'un (Trévoux) - Cf. l'expression : *se produire*, *se faire connaître* [MH 0,0,43]

I 6,16,2

Puisque vous avez eu la bonté de venir en moi, divin Jésus, n'y laissez pas votre toute-puissance tout à fait inutile. Faites en moi les mêmes prodiges que vous avez faits dans la maison de Zacharie, lorsque vous y êtes allé visiter saint Jean (Lc 1, 41). Vous l'avez fait tressaillir de joie dans le sein de sa mère, vous lui avez donné l'innocence qu'il n'avait pas et vous avez rempli sa mère de votre

Esprit : donnez-moi un tressaillement de joie, qui soit un avant-goût du paradis et qui fasse que mon esprit se réjouisse toujours dans l'amour de Dieu son Sauveur, quoique je sois encore dans le sein de l'Église ma bonne mère ; mettez-moi dans une entière possession de l'innocence que j'ai si souvent perdue et rendez mon cœur autant pur qu'il le doit être ; remplissez-le de votre divin Esprit, afin qu'il me conduise dans toutes mes actions ; et, après avoir purifié mon cœur, purifiez aussi mon corps, ma bouche et mes lèvres, par l'attouchement de votre sacré corps, afin que, n'y ayant rien en moi qui ne soit pur, vous me puissiez combler de vos bénédictions et de vos grâces.

I 6,17 *Acte de foi et d'admiration de l'anéantissement de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.*

I 6,17,1

On admire, Verbe incarné, que vous ayez, pour ainsi dire, renfermé votre divinité dans un petit corps et dans le sein d'une Vierge ; mais qu'il est bien plus surprenant que, voulant vous donner à moi, vous ayez mis tout ce que vous êtes, votre grandeur, votre sagesse, votre divinité sous une petite hostie et sous l'apparence d'un morceau de pain ! C'est là où vous n'êtes pas reconnaissable, et il n'y a que la foi seule qui puisse vous y faire connaître pour ce que vous êtes ; c'est elle qui, éclairant mon esprit et le conduisant à vous par le chemin que vous avez tracé vous-même à votre Église qui nous y doit servir de guide, m'assure que ce que je viens de voir et goûter n'est rien de ce que vous êtes, et que cependant c'est vous-même que je viens de manger et qui êtes renfermé en moi : je vous y reconnais pour mon Dieu, et pour celui de qui je tiens et à qui je dois tout ce que je suis.

I 6,18 *Acte d'adoration dans lequel on prie Jésus-Christ d'unir avec nous toutes les créatures, pour lui rendre en nous leurs devoirs.*

I 6,18,1

Je vous adore résidant en moi, ô Sauveur de mon âme ! et je vous y rends tous les profonds respects qui sont dus à votre divine majesté, je ne puis même m'empêcher d'avouer que, quelque adorable que l'éclat de votre divinité vous rende dans le Ciel, votre abaissement en moi doit obliger toutes les créatures à vous y rendre leurs devoirs. Unissez-les donc toutes avec moi, pour vous bénir et pour vous louer résidant en moi ; donnez-leur à toutes une même voix qui, jointe avec celle de mon cœur, monte jusqu'à vous, et qui se fasse entendre par toute l'étendue du Ciel et de la terre, en vous disant (Ap 4, 9) : Tout honneur, toute action de grâces sont dues à celui qui, étant Dieu, la sagesse et la puissance même, a bien voulu s'anéantir dans la créature.

I 6,19 *Acte par lequel on reconnaît le bonheur qu'on a de posséder en soi Jésus-Christ, et on convie toutes les créatures de le bénir résidant en nous.*

I 6,19,1

Si la joie de cette femme de l'Évangile (Lc 15, 9) était si grande d'avoir retrouvé la drachme qu'elle avait perdue, quelle joie n'aurais-je pas d'avoir en moi le Dieu de mon cœur, et celui qui doit être mon partage et ma possession pendant toute l'éternité ? Et si cette femme n'a pu contenir en soi sa joie, si elle est allée promptement appeler ses voisines pour la leur communiquer, à qui ne ferai-je pas part de la consolation dont mon âme est pénétrée aujourd'hui de posséder en elle son Dieu et son Sauveur ? Ne le dirais-je pas à toutes les créatures en les conviant de bénir Dieu avec moi pour une si grande faveur ?

I 6,19,2

Anges du Ciel, quitterez-vous votre demeure et le Dieu que vous honorez de vos profonds respects, pour venir vous conjurer * avec moi de ce que le divin Jésus repose dans mon cœur et dans mon estomac ? Venez, venez sans crainte de perdre le respect pour Dieu, puisque celui qui est en moi est le même Dieu que vous adorez. Saints, qui jouissez de Dieu, accompagnez ces bienheureux esprits, pour prendre part à la joie de mon cœur et pour bénir ce Dieu qui y réside, puisqu'il est votre Sauveur aussi bien que le mien. Cieux, qui publiez partout la gloire de Dieu (Ps 18, 1 ; Ps 88, 6) et

que vous êtes l'ouvrage de ses mains (Ps 94, 4-6), venez aussi en moi bénir le Dieu qui vous a faits, et cette divine Parole qui vous a produits.

* *Conjouir, se réjouir avec quelqu'un d'une bonne fortune qui lui est arrivée, d'une bonne affaire qu'il a faite (Trévoux) - MF 92,1,2 ; RB 207,6,577*

I 6,19,3

Terre, qui en me soutenant soutenez celui qui porte un Dieu vivant, rendez honneur en moi à votre manière à ce Verbe incarné qui vous a honorée de ses pas pendant sa vie mortelle. Soleil, lune, étoiles et tout ce qui sert à éclairer les hommes, venez en moi protester à celui qui y réside, que votre lumière n'est que ténèbres devant lui, puisqu'il est la lumière éternelle qui éclaire tout homme venant en ce monde (Jn 1, 14), et qui éclairera éternellement le lieu où Dieu fait sa demeure et où votre lumière n'aura point d'accès.

I 6,19,4

Attirez avec vous toutes les autres créatures que vous contribuez à produire et qui ont besoin de vos influences pour se conserver, et annoncez-leur que le Dieu qui a tout fait et qui gouverne tout, après s'être revêtu du corps de l'homme, s'est caché dans sa créature ; et apprenez-leur que pour l'y adorer et le bénir comme il le mérite, il faut qu'elles s'anéantissent au-dessous de lui et qu'elles lui disent (Is 40, 6-8) que toutes choses sont comme rien devant lui ; et que toute la beauté et toute la gloire qui est * en elles, ne vient que de lui, qu'elle se flétrira en un moment pour ne plus paraître, mais que la sienne restera toujours la même et demeurera éternellement.

* accord avec le nom le plus proche. On laisse le singulier pour ne pas bousculer la phrase.

I 6,20

Acte de reconnaissance à Jésus-Christ de la bonté qu'il a eue de venir en nous.

I 6,20,1

Jésus bienfaisant, qui n'avez pu souffrir l'ingratitude des neuf lépreux que vous aviez guéris (Lc 7, 17), ne serais-je pas honteux et ne méritais-je pas votre indignation, si je ne vous rendais pas mes humbles actions de grâces après avoir reçu de vous le plus grand bienfait dont je puis être honoré sur la terre, en mangeant votre sacré corps et en vous recevant en moi. Vous êtes le Dieu de mon âme, celui qui a donné l'être à toutes les créatures, celui qui ôte les péchés du monde (Jn 1, 29), le réparateur de l'innocence perdue, l'auteur des grâces, le distributeur des mérites et celui en qui sont renfermés tous les trésors de la bonté et de la miséricorde de Dieu (Col 2, 3).

I 6,20,2

Je vous remercie, divin Jésus, d'avoir déposé en moi un si précieux trésor, et de la faveur que vous me faites de m'inviter (Is 12, 3) à puiser en vous toutes les grâces et toutes les vertus dont j'ai besoin pour servir mon Dieu. Mais, quelque reconnaissance que je vous en témoigne, vous savez qu'elle ne peut pas être digne de vous, n'ayant rien de bon de moi-même et n'étant pas capable de reconnaître un bienfait si extraordinaire.

I 6,20,3

Prenez donc place dans mon cœur pour reconnaître en lui vos bontés, autant qu'on le peut et qu'elles méritent qu'on les reconnaisse. Comme je suis votre membre et votre disciple, toute la reconnaissance que vous vous rendez en moi, sera censée de moi, sanctifiée par votre mérite et votre excellence. Et ainsi vous aurez sans doute * pour agréable tout ce que je vous offrirai, qui ne sera produit que par vous, et vous me regarderez toujours de bon œil, vous ayant reconnu pour mon bienfaiteur autant qu'on le peut faire en ce monde, et vous serez toujours disposé de m'honorer de vos bienfaits et de vos grâces.

* *certainement*

I 6,21

Acte par lequel on reconnaît l'humiliation de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

I 6,21,1

Verbe divin, Sauveur du monde, qui, quoique vous conteniez toutes les créatures, avez cependant bien voulu vous renfermer dans mon estomac et vous rétrécir dans mon cœur, c'est maintenant et avec bien plus de sujet que dans l'Incarnation, qu'on doit vous appeler le Verbe raccourci *. Pour ne pas vous donner des bornes si étroites, dilatez mon cœur afin qu'il puisse être pour vous un lieu

de délices, qu'étant en état de vous retenir, il ait moyen de recevoir et de conserver toutes les vertus et toutes les grâces que vous voulez mettre en lui. C'est un vaisseau ** vide, remplissez-le, Seigneur, de telle manière qu'il n'y ait rien en lui qui ne vous convienne ; s'il y a encore quelque chose qui vous y déplaît, comme vous êtes celui qui sondez les cœurs (Ps 7, 10 ; Jr 17, 10) et qui y pénétrez jusqu'aux endroits les plus cachés, visitez-le.

* *Verbe raccourci* : seul emploi de l'expression par M. de La Salle

** *vase, récipient*

I 6,21,2

Et puisque rien ne peut être caché à vos yeux (Si 39, 19), voyez jusqu'au fond ce qu'il y a de défectueux, afin que votre puissance et votre bonté jointes ensemble l'en purgent entièrement, et qu'ensuite je puisse vous le présenter en vous disant (Ps 107, 2) avec toute l'humilité et la confiance possibles : Mon cœur est prêt, Seigneur, il est prêt de recevoir vos profusions et tous les bienfaits que vous lui voulez faire. Comme il est le lieu de votre demeure, il est bien juste que vous l'orniez vous-même et que vous le rendiez digne de vous posséder, ou au moins qu'il n'y ait rien qui soit capable de vous dégoûter de lui, afin que, si votre sacré corps ne demeure pas toujours en moi, mon cœur soit toujours occupé et pénétré de vous, et animé de votre divin Esprit.

I 6,22 *Acte par lequel on reconnaît la bonté de Jésus-Christ, d'avoir, par la sainte communion, trouvé moyen de rendre l'homme semblable à Dieu.*

I 6,22,1

Verbe incarné, dont la bonté est sans pareille, vous avez vu que le premier homme s'était perdu pour avoir voulu se rendre semblable à Dieu (Gn 3, 5) et est devenu par son orgueil semblable aux démons. C'est ce qui vous a engagé à venir en ce monde pour sauver les hommes, ses descendants, et les retirer de la corruption du péché. Votre amour et votre tendresse pour eux vous ont même fait trouver un moyen de les rendre semblables à Dieu sans s'élever au-dessus de ce qu'ils étaient : ç'a été de leur donner votre chair à manger, et de le faire par ce moyen participants de la divinité qui est en vous, en s'unissant entièrement à vous et prenant part à tout ce qui est en vous.

I 6,22,2

Puis donc que j'ai eu le bonheur de manger aujourd'hui de cette sacrée chair, et que j'ai en moi celui qui étant Dieu a bien voulu se faire homme pour l'amour de nous, faites-moi part de tous vos sentiments, de vos divines maximes et de vos célestes affections ; afin que, comme vous étant fait homme vous êtes ce que je suis, je sois aussi ce que vous êtes par l'union intime que j'aurai avec vous.

I 6,23 *Acte par lequel on reconnaît qu'on possède Jésus-Christ et qu'on est possédé de lui, dans la sainte communion.*

I 6,23,1

J'ai le bonheur de vous posséder, aimable Jésus, et vous me possédez aussi ; mais que possédez-vous en moi : un corps sujet à toutes sortes de misères, un esprit rempli de ténèbres, et un cœur qui ne sent naturellement d'affection que pour les choses de la terre ? Et moi au contraire que ne possédé-je pas en vous d'agréable, d'excellent et de saint, puisque l'on trouve en vous tout ce qu'il y a d'aimable ! En effet, dit le prophète roi (Ps 44, 3), vous êtes beau plus que tous les enfants des hommes, vous êtes bon à ceux qui ont le cœur droit (Ps 7, 11), et vous renfermez en vous, pour parler avec saint Paul (Col 2, 3), tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu.

I 6,23,2

Faites-moi goûter, divin Jésus, combien vous êtes doux à une âme qui vous possède et que vous possédez, en me faisant part de ce qui est en vous et de ce que vous êtes, en sorte que je puisse dire (Lc 15, 31) que tout ce qui est à vous, est à moi. Mais afin que je sois en état de profiter de cet avantage, faites par votre présence en moi que je devienne maintenant tout autre que je ne suis, sanctifiez mon corps, qui est devenu votre Temple vivant par votre demeure en lui ; faites que mon esprit n'ait plus que des saintes pensées, et mon cœur que des affections pour le Ciel et qu'il prenne

en vous toutes ses complaisances afin que, comme vous vous êtes donné tout à moi, je sois aussi tout à vous, et ainsi que je sois tout un avec vous.

I 6,24 *Acte par lequel on prie Jésus-Christ, résidant en nous, de nous faire vivre non plus de la vie de la nature, mais de la vie de la grâce.*

I 6,24,1

Puisque vous êtes présentement en moi, ô Jésus époux de mon âme, souffrez que je vous prie avec l'épouse sacrée du Cantique (Ct 1, 2) de me donner un baiser de votre bouche, c'est-à-dire des marques intérieures de votre tendresse ; et comme la grâce est répandue sur vos lèvres, et que c'est elle, dit le prophète roi (Ps 44, 3), qui a attiré sur vous les bénédictions éternelles, pénétrez-en tellement mon âme qu'elle ne vive plus que par la grâce, qu'elle n'agisse plus que par les impressions de la grâce et qu'elle ne se conduise plus que par ses mouvements.

I 6,24,2

Changez donc en moi, divin Jésus, cette vie de nature qui ne cherche que ses commodités, cette vie sensuelle qui ne se porte qu'à contenter les sens et à les faire jouir des plaisirs qui leur sont propres, cette vie molle qui ne tend qu'à éloigner avec soin tout ce qui peut donner occasion de souffrir, et cette conduite lâche qui porte avec elle un dégoût des exercices de piété, afin que, ne vivant plus que de la vie que vous m'aurez communiquée, je puisse dire effectivement et en vérité (Ga 2, 20) que je ne vis plus de ma propre vie, mais que c'est vous qui vivez en moi.

I 6,25 *Acte dans lequel on fait attention au bonheur qu'on a de posséder Jésus-Christ en soi.*

I 6,25,1

Mon cœur se trouve si consolé de ce que vous êtes venu en moi, divin Jésus, qu'il rassemble et unit tous ses désirs, toutes ses affections et toutes ses tendresses pour vous serrer * étroitement en lui, et pour vous dire que tout son plaisir est de vous posséder et qu'il se trouve très heureux de vous retenir en soi. Vous qui sondez le fond des cœurs et qui voyez quelle ardeur a le mien pour vous aimer et pour jouir de vous, souffrez que je vous dise, comme Jacob (Gn 32, 27), que je ne vous laisserai point sortir de mon corps que vous ne m'ayez béni, et avec l'épouse (Ct 3, 4), que je ne laisserai point retirer votre Esprit de moi, puisqu'il faut que ce soit lui qui m'introduise dans la maison de l'éternité ;

* *Serrer* : mettre en lieu sûr (Trévoux), *conserver*

I 6,25,2

car, comme je suis votre bien-aimé, je veux aussi que vous soyez le mien, et que je puisse chanter continuellement ce cantique de joie en union avec les saints anges et avec les bienheureux (Ct 2, 16) : Mon bien-aimé est tout à moi, et je suis tout à lui ; comme, à voir sa tendresse pour moi, il semble que je sois seul pour le posséder, il sera le seul que je veux posséder et à qui je veux me donner tout entier dans le temps et dans l'éternité.

I 6,26 *Acte par lequel on reconnaît le bonheur qu'on a eu de nourrir son âme de la sainte Eucharistie.*

I 6,26,1

Je suis venu à votre festin, Jésus Fils unique de Dieu, parce que vous m'y avez convié, et je m'y suis nourri de cette viande sacrée, qui sert de nourriture à Dieu même * et dont il rassasie tous les bienheureux. C'est donc en effet, selon le langage de l'Église, que j'ai mangé aujourd'hui le pain des anges **, c'est ce pain qui est, comme vous le dites vous-même (Mt 6, 11), au-dessus de toute substance, parce qu'il renferme la divinité même, et c'est ce pain vivant qui fait vivre éternellement ceux qui en mangent (Jn 6, 58). [MD 48,2,1]

Je ne m'étonne pas, ô mon Sauveur, si tant de saints ont vécu pendant fort longtemps de cette seule nourriture, puisqu'en nourrissant l'âme d'une manière solide, elle est capable de soutenir le corps

par la vigueur qu'elle donne à l'esprit. C'était sans doute pour ce sujet que saint Nicolas de Tolentin *** disait que celui qui mange tous les jours son Dieu, n'a pas besoin d'autre nourriture.

* *La vie même de Dieu Trinité est échange d'amour*

** *Ecce panis angelorum (Office de T.S. Sacrement)*

*** Nicolas de Tolentino, mort vers 1310, canonisé en 1446 : fête le 10 septembre.

I 6,26,2

Qu'on ne parle donc plus de ce pain que mangea Élie (1 R 19, 7-8), qui le fortifia si fort, qu'après avoir mangé, il marcha quarante jours de suite sans prendre aucune nourriture : le corps de Jésus-Christ, que je viens de recevoir, donne bien une autre force à l'âme et au corps, puisqu'il fortifie l'âme contre les attaques du démon, et qu'il sert à donner au corps une pureté qui ne soit pas commune. Faites, ô mon Jésus, que je ressente en moi tous ces bons effets ; et que, vous ayant dans mon corps et dans mon âme, ni le monde, ni la chair, ni le démon n'aient plus de prise sur moi, quelque forts qu'ils soient contre moi.

I 6,27

Acte par lequel on relève le bonheur qu'on a de posséder Dieu en soi par la sainte communion.

I 6,27,1

Que c'est un grand bonheur à l'homme de parler familièrement à son Dieu, son Seigneur et son souverain ! comme faisait souvent Moïse (Ex 33, 11), ce fidèle conducteur du peuple de Dieu, et comme nous pouvons le faire tous les jours dans la prière ; mais que c'est bien un autre avantage et un bonheur même qui ne se peut exprimer, de posséder en soi ce même Dieu et de pouvoir traiter avec lui des affaires de son salut, cœur à cœur et comme un ami qui, communiquant ses secrets à son intime ami, lui demande les grâces qu'il peut obtenir de lui ! C'est l'avantage que j'ai dans la sainte communion par laquelle, ayant Jésus-Christ en moi, j'y trouve un Dieu qui me traite comme son ami, qui entre dans mes intérêts et qui ne cherche que le bien de mon âme :

I 6,27,2

tantôt il me communique ses dispositions intérieures ; tantôt il me fait part des vues et des intentions très pures qu'il a eues dans ses actions *, qu'il n'a toutes faites que pour la gloire de son Père ; tantôt il m'excite à faire souvent quelque chose pour Dieu : tantôt il m'anime à m'employer tout entier pour son service, quelquefois il me fait souvenir de ce qu'il a fait et souffert pour me sauver, d'autres fois il me représente l'assiduité et la continuation de ses prières auprès de son Père, et le zèle qu'il a pour mon entière conversion.

Faites-moi la grâce, ô mon Jésus, que toutes ces impressions que vous me donnez, soient tellement gravées dans mon cœur, qu'elles ne s'y effacent jamais et qu'elles produisent en moi tout l'effet que vous désirez.

* MR 196,3,1 ; MR 196,3,2

I 6,28

Acte par lequel on prie Jésus-Christ résidant en nous, de parler à notre cœur et de lui faire connaître le grand avantage qu'il a de le posséder par la sainte communion.

I 6,28,1

Parlez à mon cœur, aimable Jésus, qui faites en moi votre demeure, car il est prêt de vous écouter. Faites-lui entendre votre voix, elle lui sera douce et très agréable *, et dites-lui que vous êtes son Dieu, son asile et son Rédempteur ; que vous avez tout fait pour lui, qu'il vous est redevable de ce qu'il est ; et que, comme vous vous êtes donné à lui, il faut aussi qu'il se donne tout à vous. Apprenez-lui que vous êtes en lui, et comment vous y êtes ; mais que lui apprendrez-vous, Seigneur ? Il n'en doute pas que vous soyez en lui, il le sent, il le goûte avec plaisir, et il sait que comme vous êtes l'amant des cœurs, votre bonté vous a engagé à le rechercher, tout vil et méprisable qu'il est, pour y faire votre demeure.

* En Ct 2, 14, c'est la voix de l'Épouse qui est agréable à l'Époux

I 6,28,2

Dites-lui au moins que vous êtes venu comme un bienfaiteur qui ne désire rien plus que de lui faire ses largesses, comme un maître qui veut enseigner sa doctrine sainte et comme un ami qui vient le rendre participant de ses secrets et lui faire comprendre ce qu'il doit faire pour vous plaire. Faites-lui connaître qu'il possède en vous la sagesse éternelle, et que ce sera par vous qu'il apprendra la science du salut (Lc 1, 77) et les moyens de se sauver. Dites-lui que vous êtes la vérité de Dieu et que vous pouvez, du sein de la Divinité qui réside en vous, faire découler en lui toutes les vertus ; que vous êtes le soutien des faibles et qu'il n'a qu'à recourir à vous résidant en lui, comme à celui qui est son refuge et la force dans toutes ses faiblesses.

Ô Jésus ! fondez et liquéfiez mon cœur pour se répandre en vous, afin qu'étant tout en vous, il puise en vous tout ce dont il a besoin pour aller à Dieu et pour s'affermir dans son saint amour.

I 6,29 *Acte de remerciement d'avoir mangé à la table de Jésus-Christ.*

I 6,29,1

J'ai mangé aujourd'hui à votre table, ô mon doux Jésus, parce que vous m'y avez invité comme votre ami ; mais avez-vous bien considéré auparavant si j'étais digne d'y être reçu et ai-je bien fait attention moi-même si j'avais la robe nuptiale (Mt 22, 11), c'est-à-dire cette robe d'innocence dont vous m'avez honoré dans le saint baptême, ou si je l'ai recouvrée * par la pénitence ? Car il ne faut pas se présenter pour être admis à votre table, qu'on n'ait pris tout le soin possible pour anéantir en soi le péché.

* *recouverte* (1734) : confusion entre les participes passés de *recouvrer* et *recouvrir*.

I 6,29,2

Donnez-moi donc un tel éloignement du péché qu'il n'en paraisse plus en moi ; et - comme pour conserver le goût de cette viande * dont vous avez nourri mon âme, il faut avoir son esprit désoccupé et son cœur entièrement dégagé de ce qui fait ordinairement l'attention et le plaisir des hommes - faites, ô mon Jésus, que pendant tout ce jour mon cœur soit tellement pénétré et occupé de vous, qu'on puisse dire véritablement que je vous ai goûté et que le goût de cette divine viande * que j'ai mangée m'est resté et se fait si bien sentir en moi, que je n'ai plus que le goût de Dieu et de ce qui porte à Dieu.

* *nourriture, ce qui soutient la vie*

I 6,30 *Acte par lequel on reconnaît que notre corps est devenu le tabernacle de Jésus-Christ, et notre cœur son sanctuaire par sa résidence en nous.*

I 6,30,1

Mon corps est maintenant votre tabernacle, ô Dieu mon Sauveur ! et mon cœur est devenu votre sanctuaire, depuis que vous êtes venu en moi dans la sainte communion : je puis donc dire avec vérité que je suis un Temple portatif de Dieu dans lequel Jésus-Christ est venu établir sa demeure pour y détruire, dit un prophète (Jr 1, 10), et en arracher tout ce qu'il y a qui vous déplaît, et pour y bâtir au Dieu vivant et éternel une maison qui puisse demeurer éternellement.

I 6,30,2

Puisque vous avez bien voulu marquer * tous les ornements du tabernacle de l'ancienne Loi, ornez vous-même celui-ci que vous vous êtes choisi, et dans lequel vous résidez en propre personne, et non pas d'une manière apparente comme dans celui dont vous aviez donné la forme à Moïse ; et comme personne, hors le grand-prêtre, ne pouvait entrer dans le saint des saints (He 9, 7), faites que rien de profane n'entre dans mon cœur, et que sa pureté soit si grande qu'il soit en état de vous contenir, vous qui êtes la sainteté par essence ; et que, ne recevant plus rien en soi qui ne vienne de vous et qui ne tende à vous, il puisse avec sujet être nommé le saint des saints de la nouvelle Loi et le sanctuaire de la divinité, qui y est renfermée comme dans son centre sur la terre et son lieu de délices.

* *Marquer* signifie encore : indiquer, donner lieu de connaître (Académie) - Cf. « Marquez », *indiquez*, 27 fois dans les Lettres [LA 28,24]

I 6,31 *Acte par lequel on reconnaît le profond respect que nous devons avoir pour Jésus-Christ résidant en nous.*

I 6,31,1

Vous avez exigé, ô mon Dieu, une si grande vénération pour l'arche d'Alliance, et une si grande retenue à son égard qu'Osa (2 S 6, 7 ; 1 Ch 13, 9-10) pour l'avoir touchée est tombé raide mort : et quel respect ne dois-je pas avoir pour votre sacré corps, divin Jésus, que je viens de recevoir, dont cette arche n'était que la figure ! Car qu'était cette arche ? qu'un coffre de bois revêtu d'or ; et votre divin corps est le corps d'un Dieu qui s'en est revêtu pour détruire en nous le péché : cette arche était en effet * ce qu'il y avait de plus précieux dans la loi ancienne, mais votre divin corps est le vêtement du grand Dieu vivant, l'objet de la vénération des anges et le trésor de la loi de grâce.

* *réellement, effectivement*

I 6,31,2

L'arche était l'oracle des Israélites, parce que c'était l'organe dont Dieu se servait pour leur donner ses ordres, et je n'ai qu'à rentrer en moi pour vous consulter résidant en moi, ô Jésus mon Sauveur ! et vous me ferez en même temps connaître les ordres de Dieu et vos divines volontés. Puisque ceux chez qui Dieu a fait reposer cette arche ont été comblés de bénédictions avec toute leur famille, vous ne me refuserez pas la même grâce, ayant en moi votre sacré corps, l'arche sainte de la divinité : car il est bien raisonnable que vous laissiez en moi des marques de votre venue. Laissez-y, ô Jésus ! le trésor de la grâce, l'or de la charité, et de ce bois de votre croix qui, par l'amortissement de mes passions, les impressions de la mortification, rende mon âme incorruptible : c'est le fruit que j'espère de votre venue en moi.

*APPROBATION **

J'ai lu, pour Monseigneur le Chancelier, ce manuscrit qui a pour titre *Instructions et Prières pour la sainte Messe*. En Sorbonne, ce 16 de Janvier 1703.

C. DE PERCELLE.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce livre qui a pour titre *Instructions et Prières pour la Confession et la Communion*, à l'usage des Écoles Chrétiennes, que j'ai trouvé très propre à édifier les fidèles. Ce quatrième Décembre 1702.

C. DE PERCELLE

* Voir CL 48, 111 pourquoi l'approbation d'Ellis Du Pin, devenu adversaire résolu de la Bulle Unigenitus, est maintenant attribuée à Précelles. Il est vrai que l'approbation initiale de I 1, en date du 21 mars 1698, était de Précelles, mais elle se référait à un livre de 152 pages imprimé chez Langlois, à Paris. Quant au reste (I 2-6), il a été déposé à la censure le 14 janvier 1703 : la date de la seconde approbation n'est pas fiable !